ASIE FRANÇAISE

BULLETIN MENSUEL

DU

COMITÉ DE L'ASIE FRANÇAISE

Publié sous la direction de M. Henri Froidevaux

Administration et rédaction de l'ASIE FRANÇAISE : Paris 6°, 21, rue Cassette.

Téléph. Saxe 32.84. — Chèques postaux : Paris, nº 1900.

SOMMAIRE

Liste des souscripteurs	105
Les événements de Damas, par Henri Froidevaux	106
Le commerce de l'Inde anglaise en 1917-1918, par Paul Martin	110
La réorganisation de l'administration centrale des colonies et l'Empire français d'Extrême-Orient	112
L'ex- « École allemande de Médecine et d'Ingé- nieurs » de Changhaï, par H. F	115
Indochine. — Arrivée de M. Maurice Long. — Le discours de Saïgon. — Le réseau radiotélégraphique de l'Indochine.	117
Levant. — Les affaires d'Orient à la Chambre des députés. — Les massacres d'Arméniens pendant la guerre et aujourd'hui. — Les Sionistes en Palestine	120
Extrême-Orient. — Chine: Boycottage japonais et relations sino-japonaises	137
Asie anglaise: La question du Califat. — Les troubles du Pendjab. — Les grèves. — La grève de Bombay.	137
Bibliographie. — La Sibérie, colonie russe jusqu'à la construction du Transsibérien	139
CARTE	
Postes de T. S. F. de l'Indochine française	119

LISTE DES SOUSCRIPTEURS

01 -1 -1 0 1-1	200	
Chambre de Commerce de Lyon	300	
M. R. A. de Jaurias, à Libourne	112	00
M ^{me} Molard, à Marseille: en mémoire du Colo-	100	
nel J. Molard	100	1)
MM. Alph. Gérard, a Paris	100	n
Georges Outrey, E. Roume, baron Roulleaux-		
Dugage, baron Hély d'Oissel, comte G. de		
Labry, à Paris, Ristelhueber à Zurich; Grands		
Magasins du Louvre, à Paris; Banque Indus-		
trielle de Chine, à Paris : 50 francs	400))
Compagnie de Commerce et de Navigation		
d'Extrême-Orient à Marseille	45	
MM. Capitaine Jean Jacottet, à La Jacotterie	40	3)
Doulcet, Ternaux-Compans, à Paris ; Etat major		
de la 127º Division d'Infanterie; Etat major		
de la 254° Brigade d'Infanterie; Réunion des		
officiers de Metz; Bibliothèque des officiers		
du 5º Colonial, à Lyon; Bibliothèque du		
Cercle militaire de Paris; Société Laitière		
Maggi, à Paris : 30 francs	240	"
Mme 1. Massieu, à Paris; MM. Victor Bérard,		
Père Scheil, Etienne Taris, Heurteau, Amédée	1000	
Alby, René Pinon, J. Harmand, de Peyerimhoff		
de Fontenelle, G. Dubail, Jean Gout, Bertin.		
Stanislas Simon, J. Siegfried, Aymonier, Louis		
Raveneau, Colonel de Thomasson, J. Trys-		
tam, marquis de Barthélémy, à Paris; Révé-		
rend Père de Lavernette, à Adana; Père		
Mansour Kyriakos, à Beyrouth; Lieutenant-		
colonel Partiot, à Toulouse; Camille Gabiat,		
à Saint-Sulpice-les-Belles-Feuilles; Général		
L. bon. à Kerozar-en-Ploujean; J. Gollion, à		
Hongay: Chambre de Commerce du Havre;		
Chambre de Commerce de Rouen; Chambre		
de Commerce de Laval ; Société de l'Est Asia-		
tique Français, à Paris; Union Commerciale		
Indo-Chinoise et Africaine, à Paris; Etablis-		
sements Bergougnan à Clermont-Ferrand;		
Régie Générale des Chemins de fer et Travaux	-	
Publics, à Paris: Société Française de Cons-		
truction de Chemin de fer en Chine, à Paris;		
A reporter	1.337	80

1.337 80 Report..... Société des Forges et Chantiers de la Médiferranée, à Paris; Bibliothèque du Port de Toulon; Bibliothèque des officiers du 1er Colonial à Cherbourg; Bibliothèque de la gar-925 nison de Perpignan : 25 francs MM. Paul Labbé, Jules Lemetter, Robert de Billy, général Bailloud, A. Grandidier, colonel Monlezun, Christian Schefer, baron d'Anthouard, à Paris; général comte d'Ollone, à Soissons; A. Chignac, à Beyrouth; capitaine Bézert, à Beyrouth ; E. Roche, à Montpellier ; lieutenant Adrien Henriot, à Lyon; Paul Gouache, à Casablanca; Maurice de Coppet, à Addis-Abbeba; Le Bon Marché, à Paris; Syndicat Cotonnier de l'Est, à Epinal; Cercle des officiers des Places de : Landau. Germershein, Ludwigshafen, Kaiserslautern, Spire et Deux-Ponts; Chambre de Commerce du Mans; Chambre de Commerce de La Rochelle; Amicale des Anciens Elèves de l'Ecole municipale de Cholon : 20 francs... 520 m 16 » MM. Pierre Georges-Picot, à Avilly Général de Lacroix, à Paris; commandant 30 . » Anfré, à Beyrouth : 15 francs..... Lieutenant-colonel Bonneau, à Paris; Commandant Blanc, à Belfort; Mme Molard, à Marseille; Musée Colonial et Commercial, à 48 » Lille: 12 francs......

LES ÉVÉNEMENTS DE DAMAS

2.876 80

Plus d'une fois déjà, depuis qu'il existe une véritable question d'Orient, la ville de Damas a tait parler d'elle, et les événements qui se sont passés dans cette capitale de la Syrie intérieure ont retenu l'attention des hommes d'Etat et des diplomates. Jamais cependant, croyons-nous, au cours du siècle qui vient de s'écouler, l'oasis de Damas n'a été le théâtre de faits aussi importants, ni surtout susceptibles de conséquences aussi graves, que ceux dont les journaux nous ont, il y a un mois maintenant, appris la conclusion.

Le dernier numéro de l'Asie française les a enregistrés comme il avait le devoir de le faire, se contentant de signaler un fait dont personne en Europe ne connaissait encore avec précision l'enchaînement; aujourd'hui, malgré que bien des obscurités ne soient pas encore dissipées, nous pouvons plus facilement nous rendre compte de la manière dont l'émir Faïçal a été conduit à accepter la couronne que lui offrait le Congrès syrien de Damas.

Remontons, pour mieux embrasser la suite des faits, au moment où le glorieux général Gouraud vient d'arriver en Syrie, fort du prestige de la victoire qui auréole son front, fort des promesses qui lui ont été faites avant son départ et des espé-

rances que les populations syriennes mettent en lui. Il débarque à Beyrouth, où chacun lui fait fête; il visite, sans perdre un seul instant, les principaux points où sont déjà établies des troupes françaises, depuis le départ des soldats anglais, et il en occupe quelques autres. Mais à peine l'a-t-il fait qu'il est obligé d'abandonner les points de la Bekaa, où il avait installé de petits postes, et cette mesure engendre immédiatement des conséquences tout à fait regrettables. Nos amis y voient une marque de faiblesse, et nos ennemis, ceux qui appréhendaient la venue de nos soldats, reprennent courage, tandis qu'exultent à Damas les membres du « Club arabe », du « Nadiel-Arab ».

On sait ce qu'est le « Nadi-el-Arab ». Sans en exagérer la force plus qu'il ne convient, il faut y voir une association sérieuse, ayant son siège social à Damas, et possédant des filiales dans nombre de villes de la Syrie, non pas seulement dans ces villes de l'intérieur que, comme Damas, l'accord de mai 1916 nous interdit d'occuper, mais même dans certaines villes du littoral. Or, quel est le but ultime poursuivi par le « Nadi-el-Arab »? Simplement de réaliser l'indépendance arabe d'abord, puis cette union de tous les hommes qui parlent arabe, quelle que soit leur origine, quelle que soit même leur religion, grâce à laquelle deviendra possible, dans un avenir plus ou moins éloigné, la reconstitution du grand Empire arabe des premiers siècles de l'Hégire. Le « panarabisme », voilà donc, en réalité, l'ambition suprême des membres du « Nadi-el-Arab », comme le « panturcisme » est l'objet des nationalistes turcs.

Pour réaliser ses plans, le « Nadi-el-Arab » s'appuie sur des sociétés secrètes, qui (a-t-on dit justement) vivent en marge de lui, et qui groupent les éléments les plus exaltés de la population musulmane. Nous aurons sans doute à revenir quelque jour sur ces sociétés, sur leur recrutement et sur leur rôle; contentons-nous d'en signaler l'existence, mais retenons, d'autre part, que le « Nadi-el-Arab » est en relations constantes avec l'Union des Islams, le nouvel avatar de l'ancien Comité « Union et Progrès. »

Fort des espérances que fait naître chez ceux-ci, et des déceptions que provoque chez ceux-là l'arrêt, ou même le recul des troupes du général Gouraud, le « Nadi-el-Arab » encourage, s'il ne les suscite pas lui-même, les incidents qui se succèdent dans la Bekaa, et ailleurs à partir du mois de décembre 1919. On sait quels ont été ces incidents à Baalbeck, à Merdj-aioun (haute vallée du Jourdain), à Tell-Kalah; insignifiants, au début, mais bientôt vraiment graves, et, par surcroît, considérablement amplifiés par les Arabes et par les correspondants damasquins des journaux de l'Egypte, ils prennent des proportions qu'on a grand'peine à réduire ensuite à leur importance exacte.

Cependant, après un long séjour en Angleterre d'abord, puis en France, l'émir Faïçal arrive à son tour en Syrie. Il est reçu à Beyrouth avec des honneurs que, sans doute, on ne peut lui refuser, mais qui contribuent pour leur part à accretire son prestige auprès des Arabes. Et que fauties raisons pour ceux-ci de placer toute leur confiance dans l'émir! N'a-t-il pas joué, au cours de la guerre, un rôle dont on a singulièrement exagere l'importance, mais qui le met néanmoins en brillante posture devant les masses crédules etignorantes? N'a-t-il pas fait entendre au monde, prétend-on, à la Conférence de la Paix, la voix du peuple arabe? N'a t-il pas enfin, avant son retour, amené le gouvernement français à signer avec lui on l'affirme à Damas — un traité qui lui permettra de substituer un jour, dans la zone littorale même, son autorité propre à celle de la France? Naguère, Bonaparte vainqueur en Italie était allé chercher en Egypte et en Syrie le prestige nécessaire à la réalisation de ses ambitieux desseins; c'est au contraire en Occident que Faïçal — puisse Napoléon me pardonner ce rapprochement! - a été demander l'éclat dont il est maintenant paré par toute la Syrie.

Fort de cette popularité un peu factice au début, mais de plus en plus réelle, fort aussi des encouragements, sinon des excitations, des gens du « Nadiel-Arab », Faïçal ne tarde pas à se départir de l'attitude réservée qu'on l'a vu garder en Europe. Sans doute agit-il avec précaution; sans doute se garde-t-il soigneusement de se laisser entraîner à des actes dont la conséquence serait une rupture complète avec la France; mais il n'en tra-vaille pas moins à jeter les Français à la mer, en exploitant, en grossissant les concessions qui lui ont été faites, en prenant sur nous des supériorités sur un nombre de points toujours plus grand. D'autre part, Faïçal ne cesse de faire tout le possible pour s'attacher les Arabes et même les autres indigènes de la Syrie, pour les gagner à ses visées, pour les convaincre de son intelligence, qui est réelle, et de ses capacités gouvernementales, de son désintéressement et de son amour pour la « patrie arabe. » Tels sont les buts que l'émir a poursuivis à Damas quand, dès le 22 janvier dernier, dans une réception solennelle organisée en son honneur par le « Club. arabe », il a prononcé un discours dont voici quelques passages:

Je suis toujours le même homme que vous avez connu...
Il n'y a pas de doute que la Nation entière veut l'indépendance; je suis sier de voir le seu de l'indépendance brûler dans les cœurs des jeunes gens... Je n'ai d'ailleurs sondé ce club que pour atteindre ce but.

Bien que je ne sache pas tout ce que l'on pense (de moi), je suis tier d'une chose unique : J'ai aimé ma patrie; et j'ai un seul but, c'est de voir mon pays indépendant, et dans mon pays rentre la totalité des pays arabes.

La force du gouvernement ne me fait pas peur, ni celle des comités; mais j'ai peur de l'Histoire et de l'avenir. J'ai peur qu'on dise: un tel a commis une action indigne de ses pères et de ses ancêtres qui ont toujours lutté pour l'indépendance. Sache la Nation que j'ai été en Occident ce que je suis ici; aussi bien en Europe qu'à Damas ou devant des hommes politiques éminents, mon principe

est invariable; je veux l'indépendance de mon pays; je veux ressusciter notre gloire passée...

Nul ne veut de l'asservissement à l'étranger; tout le monde veut l'indépendance sans aucune atteinte...

Un de mes frères vient de louer le zèle de Mahmoûd el Fâ'oûr. L'émir Mahmoûd el Fâ'oûr se tenait à l'écart, dans le désert, patient et silencieux. Mais quand il eût vu qu'on l'attaquait, il se leva, agit et ne parla point. J'espère que la Nation fera de même.

Depuis un an et demi nous disons : assez de discours ; il faut agir ; les paroles ne servent à rien ; seuls les actes sont efficaces

A mon retour en Syrie, j'ai vu la Nation pleine d'enthousiasme. Mais c'est un « enthousiasme platonique »... Je voudrais que cet enthousiasme se traduisit en actes. Voilà ce à quoi je convie la Nation, car il n'y aura de vie pour elle que si elle agit selon ses paroles...

Pour des raisons diverses, notre gouvernement actuel est un gouvernement provisoire et non régulier. Il a été formé par celui en qui la Nation avait placé sa confiance — je veux dire: Moi. Donc, le gouvernement, c'est moi!...

Je suis l'âme du mouvement actuel... Je suis seul responsable et je le demeurerai jusqu'au jour où il sera possible de convoquer des assemblées nationales. Je me dégagerai alors de cette responsabilité et je la placerai sur les épaules de la Nation...

Je vous assure de nouveau que je lutte toujours pour l'indépendance complète que vous désirez. Aucune puissance n'aura le droit de se conduire en maîtresse chez vous. Mais je vous dis en même temps qu'entre vous et les Puissances existent des liens dont vous ne pouvez point faire abstraction. Les moyens modernes de communication ont placé l'Europe au cœur de la Syrie. Si vous dites que vous n'avez pas besoin de l'Europe, je vous dirai que vous êtes une Nation qui ne veut point vivre.

Vous dites: « Les grandes Puissances se conduiront envers nous de telle manière ou de telle autre ». Elles se conduiront certes ainsi si vous êtes indignes de la vie, car les Puissances asservissent les seules nations incapables de vivre...

De même que nous ne voulons pas usurper les droits des autres, nous nous opposerons à ce qu'on usurpe nos droits. Je demande à la Nation entière, et aux jeunes gens, de s'unir et d'aider mon gouvernement. Qu'ils parlent peu et qu'ils suivent l'exemple du silencieux Mahmoùd el Fâ'oùr... »

Nous avons emprunté ces paroles à la Correspondance d'Orient, qui les a traduites ellesmêmes du journal arabe de Damas, l'Hermon; on voit nettement à quoi elles tendent, et quelle est l'idée dont Faïçal poursuit la réalisation. Cette idée se manifeste également dans d'autres paroles prononcées par l'émir, le 22 janvier, au cours de cette même réunion du « Nadi-el-Arab », et mieux encore, peut-être, dans un discours prononcé quelques jours plus tard à Alep.

A ce moment — le 4 février — Faïçal parle encore de retourner en Europe, mais il manœuvre pour n'avoir pas à le faire. Déjà s'est constitué à Damas un nouveau parti national syrien dont le programme comporte l'indépendance, l'union des Arabes syriens, l'égalité des droits civils et politiques, le soutien du principe d'un gouvernement monarchique par la création d'un gouvernement royal parlementaire, ayant à sa tête l'émir Faïçal, enfin la création d'une armée qui donnera son appui à l'émir; déjà — le

fait est d'importance - le service militaire obligatoire institué dans la zone arabe par le Comité national pendant l'absence de Faïçal a été mis en application par celui-ci lors de son retour. Maintenant en réponse à l'allusion faite par l'évêque grec-orthodoxe d'Alep à sa future royauté sur la Syrie, Faïçal, tout en se défendant de rechercher le pouvoir et en se disant prêt à obéir à un plus digne, déclare que « la multiplicité des familles et la diversité des partis politiques l'ont poussé à jouer le rôle qu'il joue »; en même temps, au « Nadi-el-Arab » d'Alep, il tient un langage claironnant, plein de menaces, sinon même de provocations.

... Chaque fois que je vois le peuple vibrer d'enthousiasme, demander la liberté et l'indépendance, je suis fier (dit l'émir Faïçal) car je suis Arabe, donc enthousiaste par nature. Les Arabes ne venlent point être asservis. Pour n'être point asservis, les Arabes abandonnent les villes et se réfagient au désert. Le mot « asservissement » est pour l'Arabe plus fort que la mort ...

La Nation attend de moi l'indépendance. C'est son droit de l'attendre de moi. Par contre j'attends d'elle l'appui. J'ai été, et je demeure un soldat. Je ne suis pas un politique. Le hasard - chose étrange! - veut que je parle politique. Mais quand je verrai qu'il est indispensable de redevenir soldat (parce que, ma langue est inhabile à parler politique), je le redeviendrai afin de défendre les droits de la

J'ai combattu cinq ans, je combats toujours et je combattrai si je vois que le pays va être asservi. Je suis sier d'être soldat. Le pays ne peut être délivré que par la force de Dieu et par celle de l'armée... Soyez certains que celui que vous avez mandaté vous défendra dans les milieux politiques; et s'il voit que son programme est voué à l'échec, il vous dira : « Me voici soldat comme vous ; je vous défendrai avec le glaive »

Je ne suis pas un parleur; je suis un silencieux... Pareils aux lions, n'attaquez que si vous êtes attaqués...

La Syrie est unie. Elle sera indépendante et n'aura pour maîtres que ses fils. Ceux-ci ont commencé à s'allier, maintenant qu'ils ont vu le danger. Quant à moi, j'ai juré devant Dieu que je verrai cette Nation indépendante. Je ne parle pas de la nation syrienne seulement, mais de la nation arabe entière. L'indépendance ou la mort. Dieu m'en est témoin, et la Nation aussi!

Le sort définitif du pays n'a pas encore été réglé... Vous avez patienté quatorze mois; patientez deux mois encore, ou quatre, et vos désirs seront réalisés. Je reviendrai alors vers vous, vous apportant la bonne nouvelle ou je reviendrai vers vous en soldat pour défendre avec vous la patrie.

De telles paroles ne sont-elles pas l'annonce des événements qui devaient se passer à Damas, quelques semaines plus tard? et ne permettentelles pas de tenir pour imminente la proclamation de Faïçal comme roi de Syrie?... Effectivement, un mois après le discours d'Alep, le Congrès général syrien réuni à Damas le 7 mars 1920 prenait l'émir Faïçal pour roi constitutionnel de la Syrie.

On connaît le fait; on sait moins, aujourd'hui encore, dans quelles conditions il s'est exactement passé, comment il a été immédiatement |

préparé et conduit. C'est aux seuls journaux britanniques (et combien tendancieuses sont les informations et correspondances reproduites par eux!) que nous devons nous en rapporter, et avec quelles précautions convient-il d'utiliser cette source de renseignements! Du moins connaissonsnous maintenant, dans son intégralité, la déclaration faite le 7 mars par le Congrès syrien de Damas: elle est trop importante pour que nous n'en reproduisions pas ici de très copieux extraits.

Le Congrès général syrien, représentant le peuple syrien arabe des trois zones - l'intérieur, la côte et le Sud (la Palestine) - a, dans sa séance plénière tenue le dimanche 16 Djemada el Thani 1338, soit le 7 mars 1920, pris la décision suivante :

La nation arabe, à la gloire ancienne et à la civilisation florissante, n'a formé sous les Turcs ses associations et partis politiques, elle n'a versé le sang de ses martyrs et ne s'est révoltée contre l'autorité des Ottomans que pour obtenir une indépendance complète et une vie libre, comme nation ayant une existence indépendante et une personnalité, ayant aussi le droit de se gouverner ellemême comme tant d'autres peuples qui ne lui sont pas supérieurs en civilisation et en progrès.

Elle a pris part à la guerre générale aux côtés des alliés, confiante dans les promesses privées et publiques formulées dans les cercles officiels par leurs hommes politiques et par les chefs de leurs gouvernements, confiante surtout dans les traités qu'ils ont conclus avec Sa Majesté le roi Hussein, concernant l'indépendance des pays arabes : confiante aussi dans les principes élevés énoncés publiquement par le président Wilson et officiellement approuvés par les alliés, principes préconisant la liberté des peuples grands et petits et leur indépendance basée sur l'égalité des droits, dénonçant la politique de conquête et de colonisation, abolissant les conventions secrètes nuisibles aux droits des nations et reconnaissant aux peuples libérés le droit de disposer d'eux-mêmes...

Les grands actes accomplis par Sa Majesté le roi Hussein aux côtés des alliés ont été le facteur principal pour la libération de la nation et le principal facteur de sa délivrance du joug turc ; ils ont assuré à Sa Majesté le plus beau souvenir de l'histoire arabe.

Ses fils, les nobles émirs, ont, eux aussi, combattu avec la nation arabe aux côtés des alliés; pendant trois ans, ils ont mené une guerre régulière, dont témoignent les grands hommes politiques et militaires des alliés euxmêmes et tout le monde civilisé. Ils ont sacrifié la majeure partie de leurs enfants qui, de tous les points de la Syrie, du Hedjaz et de l'Irak, se sont joints au mouvement arabe, sans parler des actes accomplis par les Syriens dans leur propre pays et qui ont facilité la victoire des alliés et des Arabes malgré les tortures, les meurtres et autres persécutions dont ils ont été l'objet, actes qui ont été la cause principale de la défaite des Turcs, qui se sont retirés de la Syrie, et de la brillante victoire de la cause des alliés. Ainsi ont été réalisées les espérances des Arabes en général, celles des Syriens en particulier; ils ont hissé le drapeau arabe et fondé des gouvernements nationaux dans le pays avant que les alliés y soient entrés.

Lorsque, pour des considérations militaires, la Syrie a été divisée en trois zones, les alliés ont proclamé officiellement n'avoir aucune visée sur le pays et que leur seul but, en poursuivant cette guerre en Orient, était de délivrer entièrement les peuples soumis au joug des Turcs; ils ont donné des assurances que la division du territoire en zones n'était qu'une organisation militaire provisoire

ne pouvant insluer en rien sur l'avenir du pays, son indé-

pendance, son unité.
Cette déclaration à été sanctionnée par la décision des alliés mentionnée au paragraphe 1er de l'article 22 de la Société des Nations, par lequel ils ont reconnu notre indépendance et confirmé leur promesse de donner aux peuples le droit de disposer de leur avenir; ils l'ont ratipiée aussi par l'envoi de la commission américaine, chargée de connaître les désirs du peuple, et ses désirs se sont résumés dans cette formule : Indépendance complète et unité complète de la Syrie.

Nous donc, aujourd'hui, forts de notre droit naturel et légal à une vie libre, invoquant le sang versé de nos martyrs et la longue guerre que nous avons soutenue pour cette cause sacrée, confiants dans les traités, les promesses et les principes déjà mentionnés, et nous basant aussi sur la ferme résolution de la Nation, que nous avons constatée et que nous constatons tous les jours, de revendiquer ses droits et son unité et d'y parvenir par tous les moyens, en notre qualité de représentants réels de la nation arabe, dans toutes les parties de la Syrie, parlant en son nom et manifestant sa volonté:

Nous avons déclaré à l'unanimité l'indépendance de notre pays, la Syrie, dans ses limites naturelles, Palestine y comprise; indépendance complète, sans qu'aucun doute puisse subsister à ce sujet, sur la base civile et représentative.

Nous prendrons en considération les désirs patriotiques des Libanais relatifs à l'administration de leur pays dans ses limites connues avant la guerre, pourvu qu'ils se tiennent à l'écart de toute influence étrangère.

Nous repoussons les prétentions sionistes de faire de la Palestine un foyer national pour les Juiss ou un lieu d'immigration pour eux.

Nous avons choisi S. A. R. l'émir Faïçal (fils de S. M. le roi Hussein) — qui a continuellement combattu pour la libération du pays, de sorte que la Nation voit en lui son grand homme — comme roi constitutionnel de la Syrie, sous le nom de S. M. Faïçal Ier.

Nous avons proclamé la fin des gouvernements militaires d'occupation actuellement établis dans les trois zones; ils seront remplacés par un gouvernement civil représentatif, responsable devant ce Conseil de tout ce qui a trait au principe de l'indépendance complète du pays, en attendant qu'il soit possible au gouvernement de convoquer le Parlement pour que l'administration des provinces se fasse sur les principes de la décentralisation. »

Il convenait de donner ici les principaux passages de ce texte, car ils permettent de comprendre quelque peu l'état d'esprit de ceux qui l'ont rédigé, ou du moins voté. Malheureusement, nous ne pouvons pas l'éclairer comme nous le désirerions.

Nous aimerions beaucoup à savoir comment les membres du Congrès syrien ont été amenés à rédiger la déclaration qu'on vient de lire, et nous n'avons pas, à cet égard, de lumières suffisantes. Ouvrons cependant le Morning Post du 29 mars; nous y trouverons quelques indications intéressantes. On y lit que la déclaration de l'indépendance de la Syrie, avec Faïçal pour roi de la contrée, n'a pas été un événement improvisé. « Depuis le début du mois de mars, des délégués venus des différentes parties du pays se rendaient à Damas. » Le 7, au début d'une revue de son armée de 5 000 hommes, complètement équipés, passée en présence des représentants officiels

des Puissances, un soldat s'approcha de l'Emir, tandis qu'il descendait de sa voiture, et lui offrit un étendard arabe sur lequel était brodée une couronne.

Est-ce là un incident imprévu? On a peine à l'admettre, et on ne peut pas croire davantage à une improvisation des termes de la déclaration. Le Congrès comptait au début 117 membres; on ne parvint pas à s'y mettre d'accord; aussi 50 délégués seuls siégeaient-ils encore dans la salle de réunion du « Nadi-el-Arab » lorsqu'y fut adopté le texte que nous avons transcrit plus haut. Pourquoi les autres membres de l'assemblée n'étaientils plus là? Etait-ce la lassitude ou la crainte qui avait déterminé leur départ? Peut-on, d'autre part, tenir une résolution aussi grave pour valablement prise par un nombre aussi infime de délégués? Enfin, que représentaient exactement les membres du Congrès syrien? Les journaux damasquins les plus modérés ont fait observer que les délégués n'ayant pas été directement élus par le peuple, n'avaient en aucune manière les pouvoirs constitutionnels nécessaires pour prendre une résolution aussi grave... Mais aucune de ces considérations n'était faite pour arrêter les gens du « Nadi-el-Arab », pas plus sans doute que Faïçal lui même.

Voilà tout ce qu'il est possible de tirer de la lecture des journaux britanniques; on n'en saurait déduire, par contre, que Faïçal ait fait pression sur les chefs du « club arabe » de Damas, ni non plus qu'il ait été forcé d'accepter leurs volontés. Attendons, pour être fixés sur la valeur de cette triste comédie, ce que nous apprendra l'avenir.

* *

Aussi bien n'est-ce pas là ce qui nous touche le plus. Ce qui présente pour nous le plus d'intérêt, c'est de savoir comment le « roi » de la Syrie se comporte à l'égard des Alliés.

N'hésitons pas à écrire qu'il se comporte très mal. Il a été invité par le gouvernement britannique à se rendre en Europe pour y expliquer les événements de Damas; mais il n'accepterait, dit-on, de s'y rendre qu'à une condition : la reconnaissance préalable du fait accompli, ce qui témoigne déjà d'une certaine désinvolture à l'égard de l'Angleterre. A l'égard de la France, l'attitude est franchement hostile : Faïçal n'aspire qu'à nous jeter à la mer, et il travaille de son mieux à diminuer notre domaine par des empiètements calculés, à diminuer notre influence en travaillant à nous enlever des clients, à atteindre notre prestige en se permettant de nous demander des explications sur les décisions prises par nous dans la zone bleue!..

Comment, dans de telles conditions, ne pas être tenté de tenir pour exactes les informations des journaux britanniques représentant le général Nouri Pacha el Saïd, le bras droit de l'émir, comme ayant été envoyé par lui en Occident pour y apporter la nouvelle de l'accession de Faïçal au trône de Syrie? Nouri Pacha aurait pour instrucSyrie par la France. Sans doute — explique-t-on le nouvel Etat syrien est animé des meilleures intentions à l'égard de la France; mais, s'il en accepte volontiers l'assistance et la collaboration, il entend ne le faire qu'avec l'indépendance et après elle, et la condition préalable essentielle à cette collaboration de la France ne saurait être

que le retrait des troupes françaises.

et le silence Si ces nouvelles sont exactes obstiné de la presse française n'est pas pour les démentir - que de raisons nous aurions de déplorer un récent passé! Au moment où la Conférence de San Remo vient de dissiper, sur tant de points, les divergences profondes existant entre nos Alliés et nous, il n'est pas utile de revenir sur le passé même le plus proche; bornonsnous donc à constater que les événements de Damas n'ont nullement surpris ceux qui suivent avec soin, au jour le jour, l'histoire toute contemporaine du Levant. Ils sont, en effet, la conséquence fatale de tout ce qui s'est passé en Syrie depuis l'armistice; ils sont en germe dans l'accord francobritannique de mai 1916; ils constituent non pas la fin, mais une péripétie — bien triste pour nous de cette comédie, montée avec grand soin depuis 1915 par les coloniaux britanniques, qu'est la résurrection du Khalifat.

HENRI FROIDEVAUX.

LE COMMERCE DE L'INDE ANGLAISE

CASE DIGITAL DISEASE DISEASE DISEASE DE CONTROL DE CONT

EN 1917-1918

Le 54° Livre Bleu relatif à l'Inde anglaise (1) donne, en quatre diagrammes fort clairs, le résumé du commerce de l'Inde pendant l'année fiscale 1917-1918. Voici, sous forme de tableaux, les renseignements que contiennent ces différents diagrammes:

A. Pourcentage des différents produits.

1. - IMPORTATIONS.

	1917-1918	Moyenne des 5 années d'avant-guerre
Cotonnades	38 0/0	36 0/0
Sucre		9
Fer, acier		7
Machines	and the same of th	4
Soie	. 3	3
Pétrole	. 2	3
Quincaillerie	. 2	2
Autres articles		36

⁽¹⁾ Statement exhibiting moral and material progress and condition of India during the year 1917-1918, 54 th Number. India Office, 18, July 1919 (Londres 1919, in-8). Nous avons déjà étudié d'après un « livre bleu », la question de l'Education dans l'Inde anglaise (d'Asie française, février, 1920, p. 53-57).

2. - EXPORTATIONS.

Céréales	23 0/0	21 0/0
Jute	21	19
Coton brut	18	15
Thé	8	6
Peaux, cuirs	6	7
Graines	4	11
Autres articles	20	21

B. Part proportionnelle des différents pays.

1. - IMPORTATIONS.

Grande-Bretagne	54 0/0	63 0/0
Empire britannique	10	7
Japon	12	2
Etats-Unis	8	3
Autres pays alliés	4	6
Java	8	6
Autres pays	4	13

Il faut remarquer la diminution pour la Grande-Bretagne, l'augmentation pour le Japon et les Etats-Unis.

2. - EXPORTATIONS.

Grande-Bretagne	26 0/0	25 0/0
Empire britannique	27	17
Japon	14	7
Etats-Unis	13	7
France	3	7
Autres pays alliés	7	14
Autres pays	10	23

Ici encore, il convient de noter la diminution de la part de la Grande-Bretagne et des Alliés, l'augmentation de celle du Japon et des Etats-Unis.

* *

Quelque intérêt que présentent ces données générales, nous ne saurions nous en contenter et nous devons pousser notre étude plus avant. Revenons donc sur certains chiffres et pénétrons un pen dans les détails, autant du moins qu'il est possible. Il y a en effet, malheureusement beaucoup de lacunes dans le Livre Bleu; aussi notre étude ne pourra-t-elle pas être aussi complète que nous l'eussions voulue.

A. Importations. — Dans l'ensemble, elles représentent un total de 100 millions de livres sterling, dont plus du tiers pour les seules cotonnades. Rien donc que de naturel à s'occuper d'abord de cet important article d'importation.

Cotonnades. — Les importations ont fléchi comme quantité, mais ont augmenté comme valeur. La part de la Grande-Bretagne a sensiblement diminué par rapport à la moyenne d'avant-guerre : cotonnades écrues : 87 0/0 (98 0/0); cotonnades de couleur : 91,8 0/0 (93,5 0/0); cotonnades blanches : 98,8 0/0 (98 0/0). Par contre, le Japon a envoyé, en 1917-1918, 30 fois plus de cotonnades qu'avant la guerre.

Sucre. — Les importations ont augmenté de 7 0/0 sur les années précédentes; la plus grande partie vient de Java. L'Inde a produit 3 1/4 millions de tonnes de sucre de canne, c'est-à-dire

20 0/0 de plus que l'année précédente.

Fer et acier. — L'importation totale a été de 152.000 tonnes, ce qui représente une diminution de 14 0/0 sur l'année précédente et de 79 0/0 sur la movenne d'avant-guerre. Environ 50 0/0 est vena de Grande Bretagne et 40 0/0 des Etatstinis au lieu de 3 0/0 avant la guerre). Cette augmentation dans la part des Etats-Unis provient de la suppression totale des importations d'Allemagne et de Belgique.

de 26 0/0 en 1916-1917, le Japon a fourni à l'Inde, en 1917-1918, 80 0/0 du cuivre qu'elle a importé.

Pétrole. — 31 millions de gallons au lieu de 49 millions l'année précédente et de 67 millions avant la guerre. La part de la Perse est passée de 1 million en 1916-1917 à 8 millions 1/2.

Sel. — Les importations ont été extrêmement faibles : la part du Japon a fortement augmenté, celle de la Grande Bretagne a considérablement baissé.

Produits alimentaires. — Un changement considérable s'est produit en faveur de l'Australie, qui a augmenté ses fournitures de lard, de jambon, de fromage, de conserves et de gâteaux secs (pour ces derniers, 52 0/0 au lieu de 5 0/0 avant la guerre.)

Médicaments. — Le Japon a fourni 81 0/0 du

Quincaillerie. — La part de la Grande-Bretagne est tombée de 59 à 41 0/0; celle des Etats-Unis est passée de 19 à 28 0/0, celle du Japon de 16 à 25 0/0.

Boissons. — Le Japon arrive en tête avec 48 0/0 de la bière, la Grande-Bretagne vient ensuite avec 45 0/0.

Papier et carton. — Le Japon a fourni un quart du total, doublant ainsi son chiffre de l'année précédente.

B. Exportations. — Le chiffre total est de 155 millions de livres sterling.

Coton brut. — 365.000 tonnes, soit 18 0/0 de moins que l'année précédente, 15 0/0 de moins que pendant les cinq ans d'avant-guerre. 16 0/0 des exportations sont allées à l'Empire britannique, 71 0/0 au Japon, 12 0/0 aux autres alliés. Le prix du coton brut a fortement augmenté pendant l'année 1917-1918 : le « candy » de 784 livres (353 kg.) qui, au printemps de 1917, valait à Bombay 27 livres sterling, monta en mars 1918

à 46 livres sterling.

Cotonnades. — La production a dépassé de 46 0/0 la moyenne d'avant-guerre, l'exportation a doublé.

Céréales. — L'exportation totale a augmenté de 54 0/0 par rapport à l'année précédente et de 20/0 par rapport à la moyenne d'avant-guerre. On a exporté 1.900.000 tonnes de riz, soit 22 0/0 de plus que l'année précédente, mais 19 0/0 de moins qu'avant la guerre. La récolte de blé en 1917 avait été exceptionnellement abondante; la diminution du fret, causée par la guerre, menaçait de congestionner le marché. Par suite d'arrangements avec le Contrôleur du blé, on a pu expédier plus d'un million et demi de tonnes.

L'Empire britannique en a absorbé plus des sept dixièmes. Pour les autres céréales, l'exportation a dépassé un million de tonnes, c'est-à-dire le double de l'année précédente et 68 0/0 de plus qu'avant la guerre.

qu'avant la guerre.

Jute. — L'Inde a exporté, en 1917-1918, pour plus de 30 millions de livres sterling de jute brut et ouvré (16 0/0 de plus qu'avant la guerre, 15 0/0 de moins que l'année précédente). L'exportation du jute brut avait continué à décroître en 1917, mais s'est fortement relevée pendant les neuf premiers mois de 1918. En ce qui concerne les produits manufacturés, l'année 1918 a été la plus prospère qu'on ait encore connue : d'avril à décembre, les 76 usines (64 avant la guerre) ont exporté pour 28 millions de livres sterling.

- Les exportations ont augmenté vers la Grande-Bretagne, le Canada, les Etats-Unis, l'Australie, l'Egypte, le Cap, la Perse et l'Asie turque, mais ont fortement diminué vers la Russie et vers la Chine. Le chiffre total n'avait encore jamais été atteint; il dépasse de 35 0/0 la moyenne d'avant-guerre. Ce qui explique l'augmentation pour l'Australie, c'est qu'à partir de 1917 ce pays a interdit l'importation de tous les thés, sauf ceux de l'Inde et de Ceylan. A partir de juillet 1918, il a admis également les thés de Java. De mars 1917 à mars 1918, les Etats-Unis ont importé 7 fois plus de thé indien que l'année précédente, mais, dans les huit derniers mois de 1918, les envois ont fortement baissé, par suite de la concurrence des thés de Java; ceux-ci sont en voie d'accaparer le marché des Etats-Unis. Les achats du gouvernement anglais ont assuré la prospérité de la culture du the en 1918, mais le système qui consiste à mélanger toutes les sortes de thé, pour les vendre à un prix moyen, ne répond pas aux besoins du commerce.

Peaux et cuirs. - L'exportation des peaux brutes a diminué (42 0/0 de la moyenne d'avantguerre); mais l'exportation des peaux tannées a dépassé 18.000 tonnes, c'est-à-dire deux fois plus qu'avant la guerre. La presque totalité est allée à l'Empire britannique ; les trois cinquièmes du cuir utilisé en Grande-Bretagne par les armées britannique et alliées proviennent de peaux de vaches tannées dans les présidences de Madras et de Bombay et dans les Provinces-Unies. Les peaux de l'Inde septentrionale étaient, avant la guerre, exportées en Allemagne et en Autriche pour y être tannées. Elles le sont maintenant dans l'Inde méridionale: Le gouvernement anglais ayant interdit l'exportation des peaux utilisables pour l'armée, les Etats-Unis n'ont importé que 500 tonnes, contre 10.000 l'année précédente.

Graines oléagineuses. — Par suite de la difficulté des transports par mer, l'exportation est tombée à moins de 500 000 tonnes (68 0/0 de moins qu'avant la guerre). Seul le ricin a fait exception : on a exporté 57.000 tonnes de graines, au lieu de 39.000 l'année précédente, et plus de 2 millions de gallons d'huile, soit près du double de la moyenne d'avant-guerre; plus de la moitié était destinée à la Grande-Bretagne.

Minerais. — La Birmanie a envoyé à la Grande Bretagne plus de 5.000 tonnes de minerai de tungstène. Les exportations de minerai de fer chromé sont passées de 6 000 à 15.000 tonnes; celle du mica a été de 3.000 tonnes.

Fer et acier. — La production a atteint 750 000 tonnes, contre 650.000 l'année précédente, et 350.000 avant la guerre.

0

Tendance générale. - Ce qui frappe le plus, quand on examine le commerce de l'Inde en 1917-1918, c'est l'énorme augmentation de la part du Japon et des Etats-Unis. Le premier arrive immédiatement après la Grande-Bretagne, et atteint plus de 30 millions de livres sterling. (Importations +4000/0. Exportations +1030/0sur les chiffres d'avant-guerre). Les Etats-Unis viennent immédiatement après, avec un total de 25 millions de livres sterling (2 fois la moyenne d'avant-guerre). L'auteur du Livre bleu fait remarquer que le consommateur indien se montre de moins en moins satisfait des marchandises japonaises et que le commerce avec le Japon est en voie de décroissance, tandis que celui qui se fait avec les Etats-Unis se développe de plus en plus. Ainsi, sur 4.807 automobiles importées d'avril à décembre 1919, 4.560 venaient des Etats-Unis.

* *

Commerce le long de la frontière. — La frontière par laquelle l'Inde fait du commerce avec les pays voisins est plus longue que la distance de Londres à Bombay par le canal de Suez. La valeur totale de ce commerce a été, en 1917-1918, de 18 millions de livres sterling, chiffre qui n'avait jamais été atteint (22 0/0 de plus que l'année précédente et 50 0/0 de plus qu'avant la guerre) C'est surtout avec les Etats Chans de la Birmanie que le commerce s'est développé. Il dépasse maintenant celui qui se fait avec le Népaul. La situation troublée de la Russie a eu pour effet d'augmenter le commerce d'exportation avec certains Etats limitrophes, en particulier le Badakchan.

*

Commerce intérieur. — Nous nous sommes longuement étendu sur le commerce avec l'étranger, ce n'est pas cependant, pour l'Empire anglais des Indes, le plus considérable. En effet, le commerce intérieur est deux fois et demi plus important; il a atteint, en 1917-1918, un poids global de 67 millions de tonnes, valant 700 millions de livres sterling (moyenne des cinq années d'avant-guerre : 60 millions de tonnes valant 530 millions de livres sterling). Rièn ne serait plus intéressant que d'étudier les différents, courants commerciaux qui existent à l'intérieur de l'Empire des Indes; réservons cette étude pour un autre article, et contentons-nous de donner d'après le Livre bleu les quelques chiffres intéressants que voici :

Importations de cotonnades :

Bengale	42 %
Madras	42 -
Provinces-Unies	28 —
Pendjab	14 -
Bihar et Orissa	31 —
Sind et Beloutchistan	11 -

*Sel. — Calcutta a exporté par chemin de fer 20 0/0 de moins, et Bombay 230.000 tonnes, contre 236.000 tonnes l'année précédente. Le Radjpoutana et l'Inde centrale, 46.000 tonnes de moins; au contraire Madras réalise un sérieux progrès (41 0/0).

Céréales. — Un mouvement considérable s'est manifesté en 1917-1918, depuis les pays de l'intérieur jusque vers les ports. Sur les 1.800.000 tonnes de blé transportées, le Pendjab en a fourni

47 0/0, les Provinces-Unies 23 0/0.

Pétrole. — Les importations ont diminué dans plusieurs provinces : Bengale 30-0/0, Madras 17 0/0, Bihar et Orissa 14 0/0, Provinces-Unies 14 0/0, Bombay 7 0/0, Pendjab 17 0/0.

PAUL MARTIN.

LA RÉORGANISATION

DE

L'ADMINISTRATION CENTRALE DES COLONIES

ET

L'EMPIRE FRANÇAIS D'EXTRÊME-ORIENT

L'Asie française n'a pas pu signaler en son temps la réorganisation de l'Administration Centrale des Colonies réalisée par M. Henry Simon dans son département à la date du 29 juin de l'année 1919. S'il est bien tard pour en indiquer tous les détails, du moins convient-il d'en esquisser sommairement l'esprit général et les conséquences au point de vue de nos possessions d'Asie, à l'aide du rapport même précédant et justifiant le Décret.

C'est pour donner satisfaction à un vœu du Parlement que M. Henry Simon a réalisé cette réforme. Le Parlement avait, en effet, exprimé le désir de voir réorganiser l'Administration Centrale du ministère des Colonies afin de mettre celui-ci en mesure de faire face aux nécessités de l'après guerre. Là se trouve le point de départ de la nouvelle distribution des services.

* *

Des deux conceptions, l'une géographique et l'autre technique, dont on peut s'inspirer pour organiser ou réorganiser l'Administration Centrale des Colonies, M. Henry Simon a préféré la seconde, sans pour cela proscrire complètement la première; chacune d'elles a en effet sa valeur propre et peut être utilisée dans une certaine mesure.

En présence des événements qui se sont produits au cours de la grande guerre, de la participation d'importants contingents indigènes à la lutte contre l'Allemagne et des conséquences qui en découlent, M. H. Simon estime qu'il est temps de pratiquer une politique, non pas nouvelle, car elle fut toujours celle de la France, mais plus hardie et moins lente dans ses réalisations ». Pour y parvenir, l'Administration devra se compliquer, mais en même temps s'assouplir; elle devra tirer parti de toutes les ressources que présentent les deux systèmes dont nous venons de parler; elle devra également tirer parti des expériences successivement réalisées depuis la fondation du ministère des Colonies, en 1894.

C'est dans cet esprit qu'a été élaborée la réorganisation des Colonies consacrée par le Décret du 29 juin dernier. Des services géographiques, cette réorganisation détache différents organes techniques dont (écrit M. Henry Simon) « l'existence se justifie par la complexité croissante des affaires rentrant dans leurs attributions, ou la nécessité de donner à notre politique et à notre Administration des directions générales, si on se place au point de vue des principes, mais variées si on envisage leur application à telle ou telle partie de notre empire colonial ». Elle les en détache pour les placer à côté des Services géographiques, mais non pas en dehors de leur collaboration suivie, car, dit expressément le Rapport, « les services et les inspections générales se mettront d'accord avec les directions politiques avant de soumettre au ministre des projets devant avoir une répercussion sur les finances ou sur l'état politique des colonies intéressées. »

Voilà ce qui apparaît avec beaucoup de netteté dans la partie du Rapport où M. Henry Simon expose l'économie de l'organisation nouvelle du ministère des Colonies.

On y trouvera, dit-il, des directions politiques dont le nombre, de quatre va être ramené à trois, puisque la création d'organes techniques va diminuer, dans une notable proportion, la tâche qu'elles avaient à assurer. Les deux premières groupant les gouvernements généraux (Indochine et Madagascar — Afrique, y compris la côte des Somalis), et la troisième tous les gouvernements autonomes. Dans cette répartition, il a été tenu compte, moins de la situation géographique que des affinités politiques, administratives et sociales.

Ces trois directions seront, pour ainsi dire, les régulateurs de l'action de tous les autres organes du ministère puisqu'elles sont chargées du contrôle et de la direction générale de la vie politique et administrative de toutes nos possessions.

A côté de ces trois directions politiques, M. Henry Simon transforme le service du personnel en une direction spéciale; il maintient deux autres directions déjà existantes (celle des affaires militaires et du contrôle et celle des services pénitentiaires); il enlève au Service du Secrétariat et du Contre-Seing l'étude des questions techniques concernant les Banques coloniales et les douanes, pour les confier à un service autonome. Il restitue ensin au Service de la compta-

bilité toutes ses attributions anciennes en ce qui concerne l'exécution du budget; d'autre part, des organes d'administration générale, il détache certains services dont « la technicité s'est progressivement affirmée au fur et à mesure que, dans nos colonies, les besoins s'accroissaient et que l'administration devenait plus complexe », et il en fait des inspections générales nouvelles. Aux deux inspections générales déjà existantes des Travaux publics et de la Santé, il ajoute ainsi celles des Services économiques, du Transit maritime colonial, de la Justice et de l'Instruction publique. Voici quelles indications fournit le rapport de M. Henry Simon sur le rôle des inspections générales nouvelles:

Services économiques. — La création de l'inspection générale des services économiques répond aux désirs renouvelés des Commissions de la Chambre, des rapporteurs du budget à la Chambre et au Sénat. Les uns et les autres ont invité en effet le gouvernement à rechercher et à réaliser par une meilleure organisation, et notamment par la création d'un service central de l'agriculture et des productions économiques, les réformes qui permettront d'assurer la mise en valeur immédiate de notre domaine colonial et de faire concourir nos colonies, grâce à une utilisation plus étendue de leurs ressources économiques per la métropole, à l'œuvre de relèvement et de régénération nationale qui suivra la conclusion de la paix.

L'organe chargé ainsi de la mise en valeur des colonies doit-il constituer une direction de l'administration centrale? On ne le pense pas. Cet organe n'a pas le contrôle supérieur des actes des gouvernements coloniaux dans l'ordre politique, administratif ou financier, comme les directions politiques. Ses attributions sont plutôt d'ordre technique — soit qu'il s'agisse d'agriculture coloniale, dont le développement scientifique ne peut être étudié et poursuivi que par des techniciens opérant dans leurs laboraloires ou leurs stations d'essais, tant aux colonies que dans la métropole, — soit qu'il s'agisse d'enseignement agricole tel qu'il est donné à l'école supérieure d'agriculture coloniale de Nogent, — soit que l'on envisage la zootechnie en vue du développement du cheptel colonial, de son amélioration, de sa préservation contre les épizooties, de sa participation à l'alimentation générale.

Dans tous ces domaines, les services économiques doient obligatoirement faire appel aux connaissances des techniciens, ingénieurs agronomes, chimistes, vétérinaires, etc.

Le caractère de ces services — et il en est d'ailleurs de même des services des communications postales et télégraphiques, y compris la télégraphie sans fil — est plutôt d'ordre technique que d'ordre administratif et permet de les mieux assimiler aux inspections générales techniques déjà placées près de l'administration centrale, telles que l'inspection générale du Service de Santé ou des Travaux publics, qu'à une direction politique ou adminis rative.

Instruction publique. — Il n'existait au ministère des Colonies aucun organe chargé spécialement des questions concernant l'instruction publique. C'est seulement dans une section du personnel où l'on s'occupait des désignations du personnel que l'on traitait des affaires techniques relatives à l'organisation de l'enseignement aux colonies.

Il convenait de créer un organe pour centraliser toutes les questions concernant l'enseignement dans nos possessions d'outre mer. De quelque ordre d'enseignement qu'il s'agisse, il faut un organe technique confié à un professionnel qui puisse suivre, d'une façon continue et avec compétence, cette branche si importante de notre administration coloniale. Ce serait, là encore, une inspection

générale technique.

Justice. — Des raisons du même ordre ont conduit à la création d'une inspection générale de la justice. Depuis plusieurs années déjà, le Parlement est saisi de projets tendant à fixer le statut général de la magistrature coloniale. Afin qu'il puisse suivre avec un soin particulier l'élaboration de ces projets, leur discussion et, enfin, la mise en action des mesures qui auront été adoptées, il a paru nécessaire de réserver une place spéciale à un magistrat qui apportera toute la technicité désirable à l'examen des problèmes si complexes qui concernent l'organisation de la justice dans nos colonies, soit qu'il s'agisse de codifier les coutumes indigènes encore en vigueur en respectant leur caractère traditionnel, soit qu'il s'agisse de régler l'organisation des cadres de la justice européenne et de la justice indigène.

Mais il doit être bien entendu qu'en donnant à ce nouvel organe le titre d'inspection générale, comme à tous ceux qui auront à leur tête de hauts fonctionnaires des services intéressés, on n'a pas en vae d'imposer à la magistrature coloniale une surveillance, un contrôle qui seraient contraires à l'indépendance dont elle doit jouir pleinement. Le principe de la séparation des pouvoirs ne recevra aucune atteinte du fait de cette création.

En somme, les diverses inspections générales auront bien à vérifier la régularité des actes administratifs, mais ce seront surtout des organes d'étude : à ce titre, elles complètent les services centralisateurs des gouvernements coloniaux qui, insuffisamment outillés, ne peuvent donner à leurs projets une forme définitive.

* *

Nous n'avons pas hésité à reproduire tout au long cette partie du rapport de M. Henry Simon; elle concerne en effet les innovations qui, dans la réorganisation nouvelle, semblent les plus dignes d'attention et les plus heureuses pour notre

Empire d'Extrême-Orient.

Quels services va lui pouvoir rendre immédiatement, par exemple, l'inspection générale du transit maritime colonial! Au moment où le problème de la reprise des relations suivies entre la métropole et l'Indochine se pose avec tant d'acuité, au moment où chacun comprend la nécessité de renouer des rapports fréquents et réguliers avec l'Extrême Orient, mais se demande d'autre part comment y parvenir sans tarder, rien ne semble devoir être plus opportun, ni plus utile qu'un service dont les collaborateurs feront leur étude particulière et incessante de problèmes de ce genre, et seront particulièrement aptes à les résoudre. Complexe va être leur tâche, puisque le Transsibérien ne peut être d'aucun secours, que les navires dont disposent nos compagnies de navigation sont singulièrement fatigués et ne possèdent plus leur machinerie en bon état, puisqu'ils marchent très lentement et partent à des intervalles très espacés. Tout rentrerait bien vite dans la norme, si les deux compagnies françaises de navigation qui desservaient régulièrement l'Indochine en 1914, pouvaient réaliser leurs plans d'avant-guerre, et accroître et rajeunir leur flotte. Mais on sait les difficultés de toute nature qui viennent aujourd'hui entraver ou compliquer l'exécution de tels projets, dont cependant la prompte réalisation est absolument nécessaire...

Tout se tient dans la réorganisation conçue par M. Henry Simon. A quoi bon de nombreux. rapides et réguliers services de navigation vers les ports de notre Indochine si celle-ci n'est pas mise en valeur? Chacun sait la grande variété des richesses naturelles de notre Empire d'Extrême-Orient, et leur importance pour la métropole, comme aussi pour le rôle que la France doit jouer sur les rivages asiatiques du Grand Océan; M. Henri Brenier en a tracé en 1916 un remarquable tableau d'ensemble dont on ne saurait trop recommander la lecture et l'étude (1). La mise en valeur de toutes ces richesses (dit cet auteur, dont personne ne s'avisera de nier l'expérience) « ne nécessite pas beaucoup d'hommes. mais des hommes compétents et de la suite dans les idées et dans la politique administrative ». Voilà précisément ce que procurera au ministère des Colonies la création de l'inspection générale des services économiques, de laquelle on attend beaucoup après avoir lu le Premier Inventaire des bois et autres produits forestiers du Tonkin de M. Auguste Chevalier, ou encore les parties déjà publiés du Répertoire des Plantes et Produits filamenteux et Textiles de l'Indochine dressé avec tant de soin par MM. Crevost et Lemarié.

Mais encore ne faut-il pas exagérer, ni penser, comme on a parfois tendance à le faire, que toute richesse dont la présence a été constatée est une richesse vraiment exploitable. Seul est dans ce cas un produit qui paie, autrement dit un produit qui couvre les dépenses de son exploitation et qui laisse ensuite un vrai bénéfice, constituant la légitime rémunération du travail donné, du risque couru par l'apport des capitaux engagés, etc. Et cela, il appartient encore à l'inspection générale des services économiques de s'en rendre un compte exact, et même de le calculer, comme aussi de signaler l'utilisation pratique de telle découverte scientifique pour l'amélioration de

l'exploitation de tel ou tel produit, etc.

Par la formation d'une main-d'œuvre indigène, par la préparation (dans les écoles techniques et dans les autres) des Annamites à des tâches que leur intelligence et leur adresse les rendent très aisément capables de remplir de façon parfaite, l'instruction publique peut collaborer très utilement à la mise en valeur des richesses naturelles de l'Indochine. Mais ce n'est là qu'une petite partie de son rôle; dans cette politique indigène qui est la nôtre et que M. Sarraut a si heureusement pratiquée en Indochine, l'école (au sens le plus large du mot) doit avoir une place de tout premier plan. En effet, suivant les très justes paroles de l'ancien gouverneur général de la colonie, « l'indigène n'a pas qu'un ventre et des membres; il a un cerveau, une pensée, et de cela aussi, nous devons nous préoccuper pour le développer en même temps que le corps. » La direction de l'enseignement qui existe en Indochine travaille sur place, et de son mieux, à

⁽¹⁾ Les ressources de l'Indochine et leur mise en valeur après la guerre (Bulletin de la Société d'Encouragement pour l'Indochine nationale, n° de juillet-août 1916. Tirage à part de 39 p. in-4°).

réaliser une tache très complexe, en même temps qu'à donner satisfaction aux vœux d'indigènes avides de l'instruction occidentale: écoles d'agriculture, écoles professionnelles, école des arts appliqués, écoles supérieures de mécanique, de chimie, d'électricité, de sciences industrielles, que n'a-t-elle pas créé? L'inspection générale echnique que vient de créer au ministères des colonies le décret du 29 juin 1919 collaborera dans un même sens avec la direction de l'enseignement de la colonie.

En parlant de la justice, il semble que l'on soit loin de cette mise en valeur de notre colonie indochinoise dont il était question tout à l'heure. Et cependant, M. Henri Brenier a bien raison de dire que, pour avoir une main-d'œuvre indigène « suffisamment maniable », il faut, non pas seulement savoir la prendre, mais aussi « la traiter avec justice. » Un excellent gouverneur colonial, et qui connaissait admirablement l'Indochine, le regretté Le Myre de Vilers, ne faisaitil pas d'une bonne justice une des bases d'une sérieuse politique coloniale? Et M. Sarraut, de son côté, ne tient-il pas la justice, comme l'instruction, pour un des deux piliers de sa politique indigène? Par la création d'une inspection générale de la justice, M. Henry Simon a prouvé qu'il suivait la tradition de son ancien et celle de son collègue actuel au Parlement. A tous égards, il a eu raison de le faire. Au moment où on veut codifier les coutumes indigènes encore en vigueur, tout en respectant leurs cadres traditionnels, au moment où il faut régler avec toute la précision possible l'organisation des cadres de la justice européenne, comme aussi de la justice indigène, une pareille initiative est très heureuse; elle rendra sans aucun doute de très grands services.

Si brèves et si incomplètes soient-elles, ces quelques notes suffisent à montrer l'intérêt de la réorganisation de l'administration centrale des colonies élaborée par M. Henry Simon et sanctionnée par le décret du 29 juin 1919.

Cette réorganisation présente certainement de grands avantages, mais à une condition : elle devra être réalisée dans l'esprit même, vraiment moderne, dans lequel elle a été conçue. Le rapport adressé par l'ex-ministre au président de la République parle en effet de l'adoption, pour la tractation des affaires administratives, « des procédés expéditifs du Commerce et de l'Industrie : conférences privées, usage fréquent du téléphone entre chefs de service, plus préoccupés d'aboutir rapidement que de pratiquer le système des cloisons étanches ». Les bureaux du ministère des Colonies s'inspireront-ils de l'esprit qui animait le ministre de 1919? Comme un arbre, une réforme administrative se juge surtout à ses fruits. Attendons par conséquent, avant de nous pro-noncer sur l'efficacité de celle qui vient d'être instaurée au ministère des Colonies; mais n'hésitons pas à en reconnaître dès maintenant les excellentes intentions et le très réel intérêt.

L'EX-"ÉCOLE ALLEMANDE DE MÉDECINE ET D'INGÉNIEURS" DE CHANGHAI

On sait que le traité de Versailles, dans son article 134 (partie IV, section II) dispose que l'Allemagne « renonce, en faveur des gouvernements français et chinois conjointement, à la propriété de l'Ecole allemande située sur la concession fran-

çaise de Changhaï. »

On le sait, mais on est peut-être trop porté à l'oublier. Il n'apparaît point, dans tous les cas, que les pouvoirs publics se préoccupent d'assurer l'ouverture, sous une direction franco-chinoise, de cet établissement dont les Allemands, au temps de leur pouvoir, espéraient retirer tant d'avantages moraux et matériels. Il ne sera donc pas inutile de montrer ce qu'était cet instrument de culture allemande et de rechercher par quels procédés il peut être utilisé pour développer l'amitié franco-chinoise, répandre la saine influence des méthodes françaises et travailler à la formation technique des jeunes Chinois.

Le D' Paulun, médecin allemand fort connu à Changhaï, était propriétaire sur l'extra-concession française de vastes terrains qu'il légua en 1908 à la communauté allemande pour qu'une Ecole de médecins y fut élevée. Cette école devait être complétée par un hôpital, le Paulun Hospital, qui fonctionne encore sur la concession internationale. Subventionnée par le gouvernement allemand, alimentée par des contributions de syndicats industriels de la métropole, de maisons allemandes établies en Chine et aussi de compradores chinois de ces maisons, l'école était placée sous le patronage du Comité de culture de la Société allemande-asiatique dont le maréchal von der Goltzétait le président. En 1911, la Société allemande, pour l'établissement d'Ecoles techniques en Chine proposa d'y adjoindre une Ecole d'ingénieurs. Le but poursuivi par cette Société était de former les étudiants chinois à la culture allemande, de faire connaître et de répandre en Chine les produits de l'industrie allemande, et enfin de créer des Ecoles de médecine et d'ingénieurs à Canton, à Hankeou et Tientsin.

Les concours ne manquèrent pas à l'entréprise. Les grandes firmes industrielles allemandes fournirent gratuitement un matériel technique considérable, chaudières, machines motrices de toutes sortes, machines-outils, pompes, dynamos, élévateurs et transporteurs; des ateliers de forge, fonderie, ajustage, menuiserie, etc., furent installés avec tous les perfectionnements de l'industrie moderne; l'école fut mise à même de produire la force et la lumière nécessaires à son fonctionnement; les appareils les plus perfectionnés formaient comme une exposition permanente de tout ce que l'industrie allemande pouvait offrir de

plus remarquable et de plus récent.

Des contributions pécuniaires furent fournies avec largesse par les établissements industriels et commerciaux, par les banques, par des particuliers; la Société allemande-asiatique accorda une subvention annuelle de 50.000 marks, la Banque allemande-asiatique, de 30.000 marks; la participation chinoise, savamment sollicitée, s'éleva à 80.000 marks...

Mais arrêtons cette énumération. Aussi bien, tant d'efforts ne devaient pas — en conséquence de cette folie de domination qui déchaîna la guerre — être admis à produire les résultats que les Allemands étaient en droit d'espérer. En 1917, à la suite d'explosions qui se produisirent dans son voisinage immédiat, l'école était véhémentement soupçonnée de se livrer à des fabrications peu pacifiques; la police de la concession française la fit fermer; elle fut mise sous séquestre. Elle comptait alors environ 50 professeurs et

près de 500 élèves. Depuis lors, elle n'a pas été rouverte.

*

Le traité de Versailles en attribue la propriété à la France et à la Chine, nous l'avons dit au début de cet article. Or ce traité est signé depuis la fin de juin 1919, donc depuis bientôt dix mois. Le moment est donc venu de se demander ce que l'on a fait et aussi ce que l'on va faire de l'ex-Ecole allemande. A la première question la réponse, est hélas! bien facile; elle tient en un mot : RIEN. Nous pouvons constater d'autre part que les gouvernements intéressés n'ont pas fait connaître leurs intentions; ont-ils même étudié les mesures à prendre pour rouvrir l'Ecole? on l'ignore.

Devant ce silence, l'Asie française ne croit pas inutile d'indiquer ce qu'on devrait faire, car ce serait un lamentable aveu d'impuissance que de laisser closes les portes de ces ateliers, de ces

laboratoires, de ces salles de cours.

* *

En premier lieu, - parce qu'on ne peut entreprendre une œuvre comme celle qui s'impose à nous, sans s'être créé des ressources, - il faut réunir des concours financiers. Nous vivons en France sous le régime des douzièmes provisoires; mais a-t-on songé à prévoir une contribution du gouvernement français? A-t-on demandé au gouvernement de Pékin de fixer le chiffre de la sienne? C'est possible, mais il serait de la dernière urgence de le rendre public; il faut que les Chinois, que les colonies étrangères de Changhaï sachent au plus tôt que des décisions ont été prises dans ce sens. Il faut aussi faire appel au patriotisme des grandes entreprises industrielles françaises, des établissements français de crédit qui, fonctionnant en Chine, s'intéressent à tout ce qui touche le développement de l'influence française. Le dernier numéro de notre Revue parlait, dans sa chronique de Chine, des tentatives faites à Changhai même pour y établir l'in-dustrie française : le Creusot, les Messageries maritimes ont créé, de concert avec les Chinois,

des ateliers de constructions métalliques et mécaniques qui promettent un développement rapide. Nul doute que les puissantes Sociétés de ce genre, que les chemins de fer chinois d'exploitation française ne tiennent à honneur de contribuer par des dons pécuniaires à l'œuvre de collaboration franco-chinoise et d'influence française qui nous intéresse ici. Il sera d'ailleurs de leur intérêt bien entendu d'aider dans la plus large mesure au fonctionnement d'une Ecole qui leur fournira des ouvriers habiles, des chefs d'ateliers et des contremaîtres instruits.

Nos maisons de commerce qui ont des relations avec l'Extrême-Orient trouveront aussi dans la section commerciale de l'Ecole des interprètes, des employés de bureau, des comptables; elles encourageront, elles aussi, par des dons généreux un établissement qui leur rendra des services et qui fera honneur aux méthodes françaises. Les grandes Chambres de Commerce, les instituts coloniaux de Marseille, de Bordeaux ne pourront manquer, de leur côté, de prouver par des souscriptions on par des subventions régulières leur sympathie pour une œuvre si utile au maintien et au développement des relations franco-chinoises.

Il importe de solliciter ces concours; il importe, sans perdre plus de temps, de réunir les capitaux nécessaires à la réouverture de l'Ecole dans le plus bref délai, et il est nécessaire pour cela que le gouvernement français donne l'exemple.

* *

Le premier résultat est obtenu, et les fonds indispensables au fonctionnement de l'Ecole sont réunis. Recherchons maintenant dans quel sens il sera désirable d'orienter les études et de quels principes la direction devra s'inspirer. Peut-être est-il utile d'indiquer dès à présent que l'enseignement donné à l' « Ecole franco-chinoise d'Arts et Métiers », — tel pourrait être son titre — doit être résolument du degré secondaire technique; il ne peut être question que d'y former des ouvriers connaissant bien leur métier, des chefs d'ateliers, de bons employés de commerce. Ceux des étudiants qui feront preuve d'aptitudes particulières et d'application soutenue pourront être envoyés dans des établissements d'enseignement supérieur de Chine ou de France; mais il ne saurait être question, dans cette école professionnelle, de former des médecins ou des ingénieurs; on ne devra pas l'oublier quand on établira les programmes. Mais c'est là une œuvre d'avenir; nous reviendrons en temps voulu sur ce sujet.

La tâche à poursuivre pour le moment est moins compliquée et plus impérieuse. Eveiller des sympathies, faire naître des initiatives, trouver de l'argent. A cette seule condition l'Ecole pourra vivre. « Après avoir battu le Boche, disait le Bulletin de la Chambre de Commerce française de Changhaï, il ne faut pas le faire rire. » Il ne faut pas faire rire non plus nos alliés et nos associés d'hier, qui nous surveillent en Chine et se demandent si nous saurons agir.

Un acticle récent du London and China Express (15 avril 1920) en fournit la preuve... « Voici déjà longtemps, écrit le rédacteur du journal, après avoir rappelé la clause de l'article 134 du Traté de Versailles, que la paix a été signée, et m la France ni la Chine n'ont agi pour se mettre en possession de l'héritage allemand. Incompréhensible paraît être l'indifférence de la France en présence de la valeur éducatrice et morale qui résultera de la mise en train de l'école. La France désire combattre l'influence allemande dans le monde; elle devrait prendre en main la tâche que lui a attribuée l'article 134, et établir à Changhaï ses professeurs et ses médecins à la place des anciens maîtres allemands. »

La question est grave, car le drapeau est en-

gagé.

H. F.

Indochine

Arrivée de M. Maurice Long. — M. Maurice Long, gouverneur général de l'Indochine, est arrivé à Saïgon le vendredi 20 février. Il en est parti le 24 pour le Cambodge, où il a vu, à Pnom-Penh, S. M. le roi Sisowath; puis il a regagné Saïgon d'où il est presque aussitôt parti pour Hanoï, le 1er mars, par la voie de terre.

Avant de quitter la France, M. Maurice Long avait déjà esquissé à Marseille, au cours d'une réception que lui avait offerte la Chambre de Commerce, le programme de ses premières préoccupations gouvernementales. Aussitôt débarqué à Saïgon, il a repris le même sujet avec une grande ampleur, en prononçant un important discours dont nous tenons à reproduire ici les principaux passages.

Le discours de Saïgon. - C'est au cours de la réception officielle qui a eu lieu dans la grande salle des fêtes du palais du gouvernement général que M. Long a prononcé ce discours. Il a débuté par se défendre d'énoncer dès son arrivée un programme de gouvernement; sans doute avait-il pu, à Paris même (ce sont là paroles prononcées en réponse au discours de bienvenue du maire de Saïgon) recueillir, auprès de M. le ministre des Colonies Sarraut, des « enseignements dictés par son expérience et par son attachement a ce pays », comme aussi « trouver d'utiles indications dans des échanges de vues avec les Indochinois représentants qualifiés du commerce et de l'industrie du pays; mais cela ne saurait suffire à l'élaboration d'un programme. Avec beaucoup de raison et de force, M. Long l'a indiqué, quand il a dit:

Vous n'attendez pas sans doute que je vous apporte un programme détaillé de l'action future de mon gouvernement, et que sur tant de questions complexes et difficiles, qui vous préoccupent à juste titre, j'indique immédiatement des remèdes, j'énonce des directives ou même que je recours à la panacée des formules générales. Les pré-

cisions seraient souverainement imprudentes, de vagues déclarations singulièrement oiseuses, en face des problèmes qui nous pressent de toutes parts dans leur réalité mouvante.

C'est aujourd'hui, à pied d'œuvre, en contact avec les hommes et les chose, que je puis utilement m'attaquer à ces difficultés.

Ce que, par contre, le gouverneur général a tenu à énoncer dès son arrivée, ce sont les principes dont il compte s'inspirer dans l'exercice de ses fonctions. Il a affirmé la continuité des méthodes gouvernementales appliquées par la métropole à son empire d'Indochine.

Après une période de tâtonnements, d'expérience et parfois d'erreurs, la France (a-t-il dit) a désormais assuré la continuité de ses desseins auprès des peuples dont elle a la mission historique de diriger les destinées.

Mise en valeur des territoires qui bénéficie à l'intérêt indigène en accroissement de la richesse française; apport du progrès scientifique occidental à des races profondément différentes, sans prétendre les faire renoncer à rien de ce qui les caractérise; souci constant des conditions d'existence meilleure et de la dignité des êtres humaius, et pour tous ces êtres le droit accordé de faire entendre leur voix à un gouvernement gardien probe, juste, vigilant et ferme de l'ordre et du bien publics; voila les principes qui sont au-dessus de la personnalité d'un gouverneur, car ils sont l'essence même de la politique de la France.

Puis, M. Long rendit un complet hommage à l'œuvre accomplie en Indochine par M. Albert Sarraut avant et pendant la guerre; il déclara qu'« une politique qui a ainsi fait ses preuves doit demeurer invariable »; il dit qu'il avait assuré à M. Sarraut — avant même l'arrivée de celui-ci au ministère des Colonies — devoir « tenir énergiquement la main à l'application loyale et au développement normal des réformes par lui mises en action, notamment en matière de justice indigène, d'instruction publique, d'assistance et d'institutions représentatives. »

Ayant ainsi payé un légitime tribut à son prédécesseur, M. Maurice Long a examiné une question économique d'importance capitale, celle de la piastre.

En matière économique, la seule préoccupation grave qui s'est imposée à moi dès l'abord, c'est le problème de la piastre.

Sa hausse persistante comme celle de la roupie et du taël, due à la hausse du métal argent et à la dépréciation du franc et de la livre par rapport au dollar américain, cette hausse exorbitante a apporté un démenti aux thèses les plus autorisées et a mis en défaut les procédures de stabilisation dont la solidité apparaissait, il n'y a pas bien longtemps encore, comme un dogme.

Bien téméraires seraient ceux qui oseraient énoncer aujourd'hui que la dépréciation des monnaies européennes et la hausse des métaux précieux ont atteint leur maximum. L'équilibre rompu ne se rélablira que lorsque les pays d'Europe auront pu reprendre leur production normale et, personnellement, je suis porté à croire qu'après des oscillations prolongées, les taux d'un nouvel équilibre resteront largement supérieurs à ceux d'avant-guerre.

L'inflation siduciaire devenue presque universelle dans cet âge du papier monnaie où nous sommes entrés, aura sans doute des conséquences analogues pour le renchérissement désinitif et permanent de la vie, à celles provoquées, il y a trois et quatre siècles, par l'abondance du métal or, après la découverte de l'Amérique.

Aucun gouvernement ne possède le pouvoir, par mesure législative ou administrative, de venir à bout de telles crises monétaires et le problème de la piastre ne saurait

échapper à cette règle générale.

Je ne méconnais pas, sans doute, que la question de la monnaie se présente en Indochine avec un caractère spécial. Il aurait pu être préférable qu'en d'autres temps la piastre indochinoise, au lieu de rester la valeur représentative d'un lingot de métal argent, eût été transformée en une monnaie fiduciaire par rapport au franc ou à un étalon d'or; mais de telles solutions n'auraient pas manqué d'entraîner des embarras qui, pour être d'un ordre différent, n'en auraient pas moins eu de graves répercussions.

Stabilisée par rapport au franc, par exemple à sa valeur d'avant-guerre, la piastre indochinoise aurait vu peu à peu diminuer son pouvoir d'achat, d'abord dans tout l'Extrême-Orient et ensuite, par le jeu de la concurrence, sur son marché intérieur, et nous nous trouverions en face d'une crise locale, due à l'élévation du prix en piastres de

toutes les denrées et prestations.

Stabilisée par rapport à un étalon d'or et l'Etat indochinois pourvu de réserves suffisantes de ce métal, la piastre n'aurait pas manqué d'atteindre des cours proportionnels à ceux du dollar américain et se trouverait donc à peuprès à son cours actuel. Imagine-t-on, d'ailleurs, que l'Indochine aurait pu ne pas mettre ses réserves d'or à la disposition de la métropole en péril? Pendant la guerre, le sort des colonies se jouait sur la Marne, sur l'Yser, à Verdun. Aujourd'hui, si l'Indochine est fondée à demander une plus grande autonomie administrative et budgétaire, n'oublions pas, toutefois, que le sort définitif de ses finances et par conséquent de toute monnaie fiduciaire dont elle pourrait être dotée, se joue sur la place de Paris avec la fortune de la France.

En tout état de cause, le moment serait singulièrement mal choisi pour mettre en application une réforme monétaire ayant la prétention d'avoir un caractère définitif.

Est-ce à dire qu'il n'y ait rien à faire pour parer à une crise qui retentit si profondément sur la vie économique du pays et sur ses budgets? Loin de moi cette pensée, surtout à un moment où les difficultés risquent encore de s'aggraver sérieusement, par suite de la nécessité de monnayer les importantes disponibilités de riz exportable.

J'ai déjà mis en application certaines des mesures qui avaient été préconisées par la Commission interministérielle. J'envisage d'autres remèdes, laissez-moi dire modestement d'autres palliatifs, qui auront surtout pour objet d'empêcher les hausses spéculatives, dans un moment où la balance très apparemment créditrice de nos exportations pourrait inciter certains intermédiaires à une demande exagérée de moyens de change.

En pareille matière, vous le comprenez, je ne puis à l'avance donner des précisions sur des mesures dont l'efficacité demeure subordonnée à leurs modalités définitives

et à leur date d'application.

Après la période des études et des discussions, il y a l'heure des décisions. Je ne vous demanderai pas un long crédit; je prendrai mes responsabilités.

La question de la piastre a naturellement conduit M. Long à traiter une autre question importante, celle de l'équilibre du budget de l'Indochine. En effet, comme il l'a indiqué, les répercussions de la hausse de la piastre se sont fait sentir sur les budgets de l'Empire français d'Extrême-Orient; elles ont entraîné des charges nouvelles, et cela au moment où l'Indochine, « pour reprendre à grande allure son équipement

économique, ralenti par la guerre », a besoin de larges disponibilités budgétaires. Or, pour l'exercice 1919, l'équilibre a déjà été rompu, par suite des moins-values sur les droits de douane et sur la régie de l'opium, par suite aussi des dépenses supplémentaires occasionnées par ce simple palliatif à la hausse de la piastre qui est l'abondement des soldes, sans doute, grâce à différentes mesures.

On peut espérer que le déficit de l'an dernier sera couvert; mais comment l'Indochine pourra-t-elle se créer les disponibilités qui lui sont indispensables, si elle aspire réellement à son autonomie et à un grand développement économique.

Après M. le gouverneur général intérimaire, et au risque de vous apporter à cette première entrevue des paroles toujours pénibles à entendre, je ne crains pas de procla-

mer la nécessité de créer de nouveaux impôts.

Ensemble nous examinerons, avec vos corps représentatifs, avec vos Chambres de commerce et d'agriculture, les meilleurs moyens de doter l'Indochine d'une situation financière solide, qui lui permette d'envisager l'avenir avec tranquillité et sécurité. Cette nécessité nouvelle n'est d'ailleurs pas spéciale à l'Indochine. Les transformations nées de la guerre mondiale entraînent pour les peuples comme pour les particuliers un changement de leur train de vie.

J'ajoute qu'il faudra aller vite; dans la lutte économique le premier prêt et armé a les plus grands avantages. Toute politique financière hésitante serait dangereuse. Celui qui se contente d'attendre la fortune peut logiquement aussi trouver la catastrophe et pour réussir, après avoir décidé

avec prudence, il faut agir avec audace.

L'union indochinoise doit arriver à faire face, par l'impôt ou par l'emprunt, à la totalité de ses charges publiques, permanentes ou extraordinaires. Une telle politique financière est aujourd'hui pour l'Indochine le meilleur moyen de démontrer la légitimité de ses aspirations à une plus grande autonomie.

Ainsi, sans le dire (mais les auditeurs de M. Maurice Long ont parfaitement compris sa pensée, et les journaux de la colonie l'ont ensuite développée), le nouveau gouverneur général de l'Indochine a donné à entendre à ses auditeurs que l'Empire français d'Extrême-Orient ne devait pas compter sur l'aide pécuniaire de la métropole. Est-ce une raison pour se laisser abattre? Nullement; aucun moment n'est, en effet, plus favorable pour obtenir une plus grande liberté de mouvements, pour se dégager « de liens trop étroits, qui deviennent d'autant mieux des entraves qu'ils enserrent de plus loin. » Il faut seulement savoir oser.

Aussi est-ce par un appel à l'initiative de ses administrés que M. Long a terminé son discours.

Pour oser, ne suffit-il pas d'avoir la claire vision de la situation unique que ce grand pays représente, en luimême et pour la France, de par ses ressources naturelles et sa place dans le Monde?

Vaste réservoir d'une population industrieuse et avide de progrès, avec un sol dont la fertilité sans égale est susceptible d'une extension presque indéfinie et qui contient encore tant de matières premières inexploitées, l'Indochine ne peut-elle pas trouver dans les capitaux mêmes que la balance créditrice de son commerce extérieur apporte à une partie de ses colons et de ses producteurs indigènes, les moyens de contribuer plus largement à la création de son outillage industriel?

N'est ce pas au moment même où les grandes nations d'Europe ont à panser leurs plaies et à réparer leurs pertes que les pays dont les ressources demeurent intactes peuvent profite de ce handicap favorable?

Elargissons done nos horizons. L'heure est venue d'une

politique de grande envergure.

Merveilleusement située au flanc de cet énorme marché de la Chine, au milieu des détroits qui la mettent en relations avec toute l'Extrême-Asie, au seuil de cet immense arène du Pacifique dont les événements de demain feront un des centres de l'activité humaine, comme la Méditerranée de l'ère antique et l'Atlantique des temps modernes, l'Indochine sera la base économique et morale de toute l'expansion française dans cette partie du monde.

Le Réseau radiotélégraphique de l'Indochine. — Dès que fut reconnue la possibilité d'établir des communications à grande distance au moyen de la télégraphie sans fil, le département des Colonies se préoccupa de relier à la métropole notre grande colonie d'Extrême-Orient.

Le programme du grand réseau intercolonial élaboré, en 1911, comprenait la construction à Saïgon d'une station à grande portée. La communication avec la France devait se faire en utilisant les deux stations de transit prévues à Dji-

bouti et à Pondichéry.

En 1912, M. Albert Sarraut, alors gouverneur général de l'Indochine, décida de faire construire la grande station intercoloniale de Saïgon, à la charge du budget général, — décision fort heureuse, puisque le programme de 1911 ne put recevoir même un commencement d'exécution. Le matériel en fut commandé à l'industrie française; il était constitué et même embarqué lorsque la guerre fut déclarée, mais il fut alors réquisitionné et installé à Lyon où il rendit les grands services

que l'on sait.

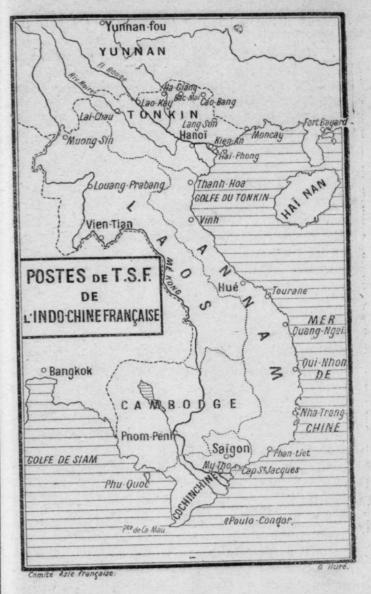
L'initiative prise par M. Sarraut permit donc d'installer, en deux mois, une station assez puissante pour communiquer directement avec la Russie, au moment où la seule station française puissante (celle de la tour Eiffel) était très gravement menacée par les raids aériens des Allemands. Toutefois la réquisition privait encore l'Indochine du grand poste si impatiemment attendu; aussi le ministre de la Guerre décidat-il en 1916 de reprendre la construction de ce poste au titre de la défense nationale. Il avait été trappé de l'isolement dans lequel se seraient trouvées nos grandes colonies si les marines alliées avaient perdu la maîtrise incontestée des mers. Bien que la situation générale permit de considérer cette éventualité comme improbable, il était nécessaire de l'envisager, nos ennemis ayant réussi à couper un certain nombre de câbles sous-marins et à entraver considérablement le trafic télégraphique.

Le matériel de télégraphie sans fil acheté en 1912 ne répondant plus aux exigences de la technique moderne, on décida d'équiper le poste de Saïgon en tenant compte des progrès les plus récents et d'assurer, ce qui devenait dès lors pos-

sible, la communication directe avec la métropole.

C'est à l'industrie française que revient l'honneur d'avoir étudié et mis au point, en pleine guerre, malgré des difficultés de toutes sortes, un matériel dont la puissance et le rendement dépassent les espérances les plus optimistes.

Pour répondre aux exigences d'un trafic très intense, la station sera dotée d'appareils pour l'émission et la réception automatique des signaux; ces appareils permettront d'échanger huit



à dix mille mots à l'heure. On peut espérer qu'avant un an, la grande station de Saïgon entrera en service pour le plus grand profit de notre commerce.

Liaison Saïgon-Hanoï. — Le mauvais fonctionnement du câble sous-marin, en rendant de plus en plus irrégulières les communications, compromettait gravement les intérêts locaux. L'installation d'une ligne hertzienne entre Saïgon et Hanoï a donc été décidée; une partie du matériel est déjà sur place et permettra d'assurer un service normal. Le matériel complémentaire que comporte nécessairement un service à grande vitesse en duplex est en voie d'achèvement en France. Dans ces conditions, le câble, dont les réparations sont toujours si onéreuses, sera bientôt sans utilité.

Stations côtières. - On ne s'est pas borné à

envisager l'établissement de stations radiotélégraphiques à Saïgon et à Hanoï; on a encore proeté de créer un certain nombre de stations cotières destinées à correspondre avec les navires en mer. Quelques services qu'elles puissent rendre au point de vue commercial, ces stations présentent plus d'intérêt encore au point de vue de la sécurité de la vie humaine. Elles transmettent aux navigateurs, en effet, des avis sur les dangers qui peuvent provenir des bouleversements de l'atmosphère, des typhons, et elles recueillent d'autre part les appels de détresse des navires en péril.

Les stations côtières sont : Kien-An (près Haïphong), Tourane, Saïgon, Poulo-Condor, Phu-Quoc, Fort-Bayard (Kouang-Tchéou). Elles assurent, le cas échéant, le service avec d'autres stations fixes. Ainsi, Fort-Bayard correspond avec Moncay, Hanoï et Tourane; Saïgon avec Poulo-Condor et

Phu-Quoc, etc.

Réseau de sécurité. — On sait que la précarité des communications télégraphiques entre Hanoï et les autres postes administratifs de la frontière sino tonkinoise (1) avaitattiré l'attention du gouverneur général. En 1916, il décida l'installation de neuf postes dans les principaux chef lieux afin de pouvoir y transmettre ordres et instructions et en recevoir tous renseignements intéressant la sécurité du pays. Il importe en effet que les communications puissent être assurées en cas d'investissement du poste.

Les postes construits sont :

Moncay, chef-lieu du premier territoire mili-

Ha-Giang, chef-lieu du troisième territoire mi-

Laï-Chan, chef-lieu du quatrième territoire militaire;

Cao-Bang, chef-lieu du deuxième territoire militire;

Vientiane, capitale du Laos;

Eufin Luang-Prabang, capitale du royaume du même nom.

Restent à installer les stations de :

Laug-Son et Lao-Kay, chefs-lieux des provinces du même nom, et Muong-Sin dans le cinquième territoire militaire.

Ces stations communiquent avec celle d'Hanoï

(Bach-Maï (2), construite dès 1912.

Relations avec la Chine. - Le gouvernement du Yunnan, désireux d'installer un réseau de T. S. F. et séduit par les résultats heureux obtenus en Indochine française, se rapprocha du gouvernement général de la colonie qui, reconnaissant le haut intérêt présenté pour notre in-Auence dans ces régions par la réalisation du projet, résolut d'y collaborer activement. A l'industrie française encore a été confiée la construction du matériel radiotélégraphique qui sera mis en place par les soins du service de T. S. F. de l'Indochine. Des sept stations achetées, la plus importante est destinée à Yunnan-Fou; le poste sera installé dans l'emprise de la gare du chemin de fer.

Ces renseignements seraient incomplets s'ils ne mentionnaient pas la station de Changhaï, établie dans la concession française pour communiquer avec Hanoï et plus particulièrement pour transmettre les renseignements météorologiques

de l'observatoire de Zi-Ka-Weï.

Elle a été construite pour le compte de la municipalité par la Société française radioélectrique qui a d'ailleurs fourni ou doit fournir l'équipement des stations ci-dessus énumérées.

On le voit, le réseau déjà construit (1) ou en voie de construction est déjà important, et on en peut attendre de très heureux résultats. Aussi convenait il d'y consacrer une brève étude dans notre chronique indochinoise.

Ch. B.

Levant

Les affaires d'Orient à la Chambre des Les 25, 26 et 27 mars, ont été discutées, à la Chambre des députés, différentes interpellations relatives à la politique étrangère du gouvernement français. Dix orateurs s'étaient fait inscrire pour prendre la parole, à commencer par le président de la Commission des Affaires extérieures de la Chambre, M. Louis Barthou, qui désirait interpeller le gouvernement sur sa politique extérieure, en particulier à l'égard de la Russie et à l'égard de l'Allemagne. Les autres orateurs inscrits étaient M. Margaine, sur les conditions dans lesquelles vont être reprises les relations économiques avec la Russie; M. Marcel Cachin, sur les résultats de la Conférence de Londres; M. Ernest Lafont (Loire), demandant au Gouvernement français dans quelle mesure il compte mettre sa politique russe en accord avec celle des autres puissances de l'Entente; M. Bellet, sur la politique suivie par le Gouvernement au sujet de la question turque; M. de Gailhard-Bancel, sur la politique que le Gouvernement se propose de suivre à l'égard des divers pays qui faisaient partie de l'ancien Empire russe et qui ont revendiqué leur indépendance depuis la chute de l'Empire; M. Pierre Lenail, sur la politique de la France dans le Levant; M. Jean Hennessy, sur l'application des articles du Traité de paix, con-

⁽¹⁾ De même que le câble Cochinchine-Tonkin est fréquemment coupe, de même aussi le sont les lignes aériennes, livrées à la merci des typhons, si fréquents sur le littoral annamitique, et des éléphants qui prennent plaisir à arracher les poteaux des lignes aérieunes et à en entortiller les fils. Et nous ne parlons ici ni des ruptures accidentelles de lignes qui traversent la brousse et la forêt, ni des ruptures faites systématiquement par les pirates avant d'atta juer un poste-frontière, etc.

(2) Le village de Bach-Maï est situé à 3 kilomètres de l'agglomération urbaine d'Hanot.

⁽¹⁾ Rappelons pour mémoire que des 1904, trois petits postes de T. S. F. avajent été édifiés à Hanoï sur les terrains de la concession, à Kien-an (Tonkin) et au cap Saint-Jacques, à l'extrémité méridionale de la Cochinchine. Ces trois stations étaient réservées à l'usage exclusif de l'armée.

cernant la Société des Nations; M. Maurice Barrès, sur la politique du Gouvernement à l'égard de l'Allemagne; M. Ybarnégaray, sur les attentats dont nos officiers et nos soldats venaient d'être

victimes en Allemagne.

comme le montre cette liste, plusieurs de ces interpellations avaient un but très précis, et en dehors des préoccupations de l'Asie française; d'autres, au contraire, ont touché plus ou moins longuement aux affaires d'Orient; deux enfin, celles de M. Bellet et de M. P. Lenail, ont porté exclusivement sur la politique de la France dans le Levant. C'est de cette seule partie de la discussion que nous reproduisons ici le texte, d'après le compte rendu in extenso inséré au Journal officiel.

M. Louis Barthou n'a fait qu'une très brève et fugitive allusion aux affaires d'Orient. Dans la partie de son discours relative à la reprise des relations avec la Russie, il a protesté contre certaines paroles qui avaient été récemment prononcées en Angleterre.

Un homme d'Etat anglais, qui appartient au gouverne ment, à propos d'une autre question, celle de la Turquie et de l'Asie Mineure, a prononcé une parole inexacte et même injuste en critiquant l'attitude du Gouvernement français et en recherchant quels mobiles et quelles inspirations poussaient notre Gouvernement à pratiquer une politique que, pour ma part, j'approuve. Ce ministre anglais faisait allusion aux chercheurs de concessions. Les chercheurs de concessions, s'il s'en trouve en France, il s'en trouve aussi dans d'autres pays voisins de la France. D puis le Nord extrême jusqu'aux régions les plus rapprochées, non seulement il y a eu des chercheurs de concessions, mais il y a eu des hommes qui les ont trouvées.

Après lui M. Margaine s'est exclusivement confiné dans le sujet qu'il avait choisi; il ne s'est occupé que de la reprise des relations économiques de « la France révolutionnaire de 1789 » avec la

« Russie révolutionnaire de 1917. »

Dans la seconde des trois séances consacrées par la Chambre à la politique extérieure, tout autre a été le discours prononcé par M. Marcel Cachin. Le vendredi 26 mars, celui-ci a commencé par toucher à son tour à la question russe, pour passer ensuite aux affaires du Levant et pour finir par « dire quelques mots, au nom de son parti, sur les événements actuels de l'Allemagne. » M. Marcel Cachin (on s'en souvient sans doute) était déjà intervenu dans la discussion qui s'est engagée le 5 février dernier, à la Chambre des députés (Cf. l'Asie française, nº de février 1920, p. 60-61); voici ce qu'il a dit, cette fois, au sujet de la politique de la France dans le Levant.

Permettez-moi, maintenant, de vous dire quelques mots de notre politique dans le Levant.

Dan- notre parti, nous sommes très décidément opposés au morcellement de la Turquie. Nous sommes également partisans convaincus du maintien du sultan à Constanti-

Nous pensons que, si l'on contrevient à ces deux exigences, la France en ressentira, demain, les pires préju-

Or, nous pensons que la Conférence de Londres, en ce moment-ci, ne suit pas les directives que nous aimerions lui voir suivre, et nous regrettons d'apercevoir, au contraire, par certains traits, que l'on suit là-bas une politique diamétralement opposée.

Les trois, le Conseil de Londres, continuent, persistent dans la diplomatie secrète où les peuples ne sont jamais appelés à donner leur avis, qu'ils ne sont même jamais

appelés à connaître que lorsque le fait est acquis.

M. Léon Blum. - Très bien.

M. MARCEL CACHIN. - A la Commission des Affaires étrangères, on nous fait passer sous les yeux de temps en temps certaines cartes incomplètes, mais qui suffisent déjà cependant à nous indiquer les plans généraux de notre Gouvernement et des gouvernements de l'Entente.

En Asie Mineure, il est certain que nous n'avons à l'heure actuelle qu'une seule politique, celle du dépècement de l'Empire ottoman et du partage de ses dépouilles. L'Angleterre est installée à Consta tinople. Je ne sais pas quel sera demain le statut de Constantinople, mais celui des Dardanelles n'est-il pas deja acquis? Il est orgent que nous en connaissions les dérails.

Constantinople et les Dardanelles, ce sera la part anglaise, la part du lion. Quan à nous, on nous a réservé la Cilicie et la Syrie et on a donné à l'Italie une large bande autour

Ce que pensera le prolétariat italien de ce présent-là, c'e t son affaire. Mais, pui qu'on nous a réservé la Calicie avec la Syrie, je voudrais examiner rapidement avec vous quel est la-bas, à nos yeux, notre véritable intérêt.

Déjà, d'ailleurs, sans que l'autorisation en ait été formellement demandée au Parlement, une expédiuon militaire est engagée à fond par le Gouvernement. Nous avons la-bas déjà 40.000 hommes, peut-être davantage; et le général Gouraud déclare que cette force est tout à fait insuffisante pour assurer l'exécution du plan qu'il a mission de réaliser.

40 000 hommes qui dépensent chaque jour, je n'ai pas besoin de vous le dire, des sommes considérables, qui exposent leur vie dans des attaques continues N us en avons connu quelques-unes, pour le meins imprudemment engagées, où nous avons perdu beaucoup de monde et où nous avons aussi abandonne notre prestige. Il y a eu les affaires de Marach, pour n'insister que sur celles là.

Il faudrait que le Gouvernement se décidat à donner au pays certains renseignements positifs.

M. Paul Bénazet. - Vous av z tout à fait raison.

M. MARCEL CACHIN. - Je parle de la Cilicie tout d'abord. Qu'y avons-nous en tace de nous? Une armée turque importante.

Le quartier général en est à Sivas. Ne comporte-t-elle pas plus eurs dizaines de milliers d'hommes bien armés? N'est elle même pas de 200.000 hommes.

Je désirerais qu'on nous a portât ici ces précisions, car s'il s'agit d'une guerre nouvelle dans le Levant, il faut le dire à ce pays. (Applaudissements à l'extreme-gauche et sur divers bancs.)

Il faut demander à la France si, à l'heure actuelle, avec ses dettes écrasantes...

M. PAUL BÉNAZET. — Elle ne le peut pas.

M. MARGEL CACHIN. - ... avec sa situation financière effroyable, avec les menaces qui de toutes parts assaillent son crédit, avec les pertes immenses en hommes qu'elle a consenties pendant la guerre...

M. LEON DAUDET. - Et avec vous.

M. MARCEL CACHIN - ... - lle a encore aujourd'hui la possibilité de dépenser là-bas des centaines de mil ion- et des mithers de vies de jeunes Français. Voilà le problème. (Applaudissements à l'extrême-gauche.)

Aujourd'hui, la question est angoissante. Ceux d'entre vous - et cela doit être chacun de vous - qui reçoiven

des lettres de soldats de là-bas pourraient attester, comme moi, que les plaintes sont nombreuses et graves. Je n'inpoint, mais je vous prie d'y prendre garde. Et puis, dans le pay-, j'en suis convaincu, l'immense majorité de ce peuple est opposée à cette aventure. (Applaudissements L'extrême-gauche.)

Je lisais l'autre jour dans un journal l'interview d'un membre considérable du Sénat, président de la Chambre

de commerce de Lyon, qui disait :

all ne faut pas que nos troupes quittent le Levant; maintenant que nous y sommes engagés, il faut poursuivre. Il y aura plus tard, en Cilicie, une culture de coton florissante. Ce que nous faisons, c'est le premier placement de fonds; plus tard nous en aurons le bénéfice.

Je ne suis pas sûr que nous voyions jamais le bénéfice d'une pareille opération. C'est par centaine de million3, en effet, qu'il faudra compter pour l'expédition elle-même et pour l'équipement industriel qui devra suivre.

On me dit : Mais ce ne sera pas seulement le coton de Cilicie, ce sera aussi le pétrole de Mossoul qui sera là, tout près de nous, et par ce temps de politique du pétrole,

l'affaire est d'importance.

Je réponds, Messieurs, que, si une expérience militaire de longue haleine et de grand style est nécessaire, je ne vois pas ici le bénéfice de mon pays. Je dis qu'il y a d'autres modes d'équiper les pays neufs; c'est de ne pas commencer par fusiller et couvrir d'obus les habitants. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

M. PARVY. - Si on commençait par équiper la France!

M. MARCEL CACHIN. - Au reste, je demeure effrayé par l'assimilation que faisait le président du Conseil entre cette expédition et celle du Maroc. Il a prononcé, à ce sujet, à mon endroit et contre nos amis, certaines paroles pour lui fort regrettables.

Je ne les retiens pas; elles ne nous atteignent pas : je veux dire simplement que nous avons le droit et le devoir de prévoir les dangers extrêmes qui nous attendent là-bas.

Comment! Nous allons recommencer l'expédition du Maroc! Ce sont les expressions mêmes de M. le président du Conseil. Je ne peux pas oublier que, depuis dix ans que nous sommes au Maroc, nous ne l'avons encore qu'à moitié pacifié. Et si c'est pour dix ans que nous sommes en Cilicie, je ne veux pas de ce présent pour mon pays. (Applaudissements à l'extrême-gauche.)

Restent la Syrie et le Liban. Là aussi la France est apparue, permettez-moi de le dire, dans des conditions qui ne peuvent pas lui convenir dans le temps présent. Nous avions dans ces régions un immense crédit moral. Nous l'avons encore. Mais ce crédit moral et les résultats matériels qui lui sont consécutifs, je déclare, ayant entendu les voix au'orisées de la Syrie, que nous sommes en train de les compromettre. On ne veut point de notre Protectorat, on ne veut point de notre conquête. On veut rester là-bas libre et indépendant.

La Syrie, mais elle vient de parler et de parler clair. Sans doute ne jouit-elle pas de l'exercice complet du suffrage universe! On y viendra, comme partout. (Mouvements divers.)

Comment! celte Chambre républicaine proteste contre l'exercice du suffrage universel généralisé! (Non! non!) Soit! je me suis mépris.

A l'heure présente, en Syrie, dans les grandes villes de Syrie ...

M. Louis Perrollaz. - On aime la France.

M. MARGEL CACHIN. - ... villes très évoluées, vous le savez, très intelligentes, il y a une presse nombreuse et répandue largement.

A Damas, notamment, il y a une dizaine de journaux quotidiens, ce qui indique un niveau moral et intellectuel tout à fait avancé. Une réunion de notables élus aussi ré-

gulièrement qu'il est possible dans ce pays s'y est tenue, il y a quelques jours.

M. TAPPONNIER. - Ce sont des bourgeois? (Sourires.)

M. MARCEL CACHIN. - En tout cas, si ce sont des bourgeois, ils ont pris des décisions qui, à ce titre, doivent vous être particulièrement sacrées; ils ont déclaré qu'ils voulaient l'indépendance complète de la Syrie, et ils ont choisi un gouvernement régulier, ils ont même choisi un roi... (Exclamations et rires à droite et au centre.)

Mais, Messieurs, c'est leur droit.

Je me contente d'analyser des faits objectivement et d'essayer de les comprendre. Je vais vous lire les résolutions qu'a prises l'Assemblée constitutive de l'Etat syrien et je

vous prie de les prendre en considération.

Derrière ces notables, il y a, pour défendre leurs idées, des soldats, des armes et des munitions. Je ne rechercherai pas ici d'où ils les ont obtenues, je constate simplement qu'ils les détiennent et qu'il serait très dangereux d'aller contre la voionté de ces hommes que nous entendons, quant à nous, respecter absolument, selon l'unique principe qui dirige notre politique extérieure; la liberté pour chaque peuple de disposer de lui-même. (Applaudissements à l'extrême-gauche.)

Lorsque cette Assemblée s'est réunie, notre haut commissaire en Syrie, le général Gouraud, a envoyé un de ses officiers complimenter l'émir Faïçal. Cet officier a été

La Syrie est donc décidée à faire respecter l'indépendance qu'elle vient de proclamer.

Que disent ces hommes dès longtemps habitués aux

contacts et à la propagande française?

« Envoyez-nous des techniciens, des professeurs, des intellectuels; envoyez-nous des ingénieurs, mais nous ne voulons pas d'expédition armée contre nous. » (Applaudissements à l'extrême-gauche. - Mouvements divers.)

Voici la déclaration solennelle de leur première réunion constitutive:

« En notre qualité de représentants accrédités de la nation syrienne dans toute la région de la Syrie, parlant en son nom et exprimant sa volonté, nous proclamons à l'unanimité l'indépendance de notre pays, la Syrie, y compris la Palestine dans ses limites naturelles, laquelle indépendance sera complète et sans aucune restriction sur la base d'un gouvernement parlementaire, en tenant compte des desiderata patriotiques des Libanais en ce qui concerne le Liban dans ses limites actuelles, à la seule condition qu'il soit en dehors de toute influence étrangère.

« Nous proclamons la fin de toutes les administrations militaires actuelles dans les trois zones qui seront remplacées d'urgence par un gouvernement syrien responsable vis à vis de ce Congrès, dans tout ce qui concerne

l'indépendance complète du pays. »

Messieurs, je vous prie de considérer comme très importante cette situation nouvelle faite en Syrie. Ces pays veu-

lent être libres ; respectons leur volonté.

Ne croyez point que, pendant cinq ans de guerre, soient partis en vain de cette tribune des appels permanents à la liberté des peuples. Ne croyez pas que l'Angleterre, que le gouvernement italien, que tous les gouvernements alliés aient proclamé en vain, pour la fin du conflit sanglant, le principe, généralisé dans l'univers, que chaque peuple serait maître de disposer de soi. Ne croyez pas que les démocraties occidentales aient fait cette propagande retentissante pendant cinq années et qu'elle n'ait pas porté des fruits. Elle les porte là-bas et les peuples qui l'ont écoutée s'étonnent aujourd'hui de voir que lorsqu'ils réclament leur liberté et leur indépendance totale, on leur répond par l'envoi de canons et de basonnettes. C'est là pour eux une amère déception : si nous voulons poursuivre contre eux une expédition militaire en règle, nous y éprouverons des déboires singuliers, outre que nous contreviendrons

à toutes les promesses solennelles tombées de cette tribune et des tribunes des Alliés. (Applaudissements à l'extrême-

Je sais qu'il y aurait à faire ici des réserves, relativement aux relations futures des Syriens avec les Libanais, exprimées dans la proclamation syrienne. Je suis parfaitement certain que les Libanais et les Syriens accepteraient une médiation, je ne dis pas de la Société des nations, car, hélas sous les coups divers, elle me semble à l'heure actuelle extrêmement précaire. (Mouvements divers.)

M. ALEXANDRE VARENNE. — Ne riez pas : c'est cela ou ce sera la guerre de nouveau.

M. MARCEL CACHIN. — ... mais la France, avec son grand crédit moral, peut et doit intervenir très efficacement pour assurer les limites exactes de chacun de ces peuples et pour fixer le statut de justice qu'ils attendent.

En tout cas, dans le Liban lui-même, si je suis bien renseigné, va s'instituer un gouvernement identique qui réclamera, lui aussi, son indépendance totale et qui dira à la France: « Nous sommes tout disposés à recevoir de vous tout l'appui matériel et moral qu'il vous conviendra de nous donner, toute l'aide que vous nous avez pendant-des siècles accordée, mais laissez-nous libres et indépendants chez nous. »

Il est en France un grand nombre d'hommes qui connaissent parfaitement ces questions du Levant. Il en est un à l'autorité duquel vous me permettrez de faire appel; c'est M. Gervais-Courtellemont. Il a donné dans la Nouvelle Revue, à la date du 15 mars courant, un article dont je vous recommande la lecture et dont voici la conclusion:

«Les ambitions impérialistes, dit-il, ne sont plus de saison. Rien ne doit plus être imposé par la force. Les armées d'occupation et les occupations coloniales doivent être rayées de nos programmes. Si, au contraire, poussés par les lanceurs d'affaires, les trafiquants coloniaux, les fournisseurs d'armées, et aussi par je ne sais quel vertige au nom de soi-disant droits historiques, nous nous engageons dans une nouvelle aventure coloniale plus ou moins habilement camoussée, malheur à nous! »

C'est sur ces mots que je veux conclure en ce qui concerne cette question de la Syrie.

Je vous demande de renoncer complètement à une expédition militaire qui sera prolongée, coûteuse et sans utilité ni morale, ni matérielle pour notre pays.

* *

Sans attendre davantage, M. Millerand, président du Conseil et ministre des affaires étrangères, a pris la parole et s'est expliqué au nom du gouvernement. Il a fort peu parlé du traité avec la Turquie.

L'honorable M. Cachin (a-t-il dit) a touché la question du traité avec la Turquie. Les négociations sont en cours et, je me permets de le répéter, ce n'est pas faire de la diplomatie secrète que de tenir secrètes, d'accord entre les Alliés, les négociations qui se poursuivent encore.

Je m'excuse auprès de la Chambre de ne pouvoir lui faire connaître encore des résultats précis, mais je n'ai aucun embarras à lui faire connaître, comme je l'ai fait devant les Commissions compétentes — et peut-être calmerai-je ainsi, au moins en partie, certaines inquiétudes qui se sont manifestées à cette tribune — je n'ai, dis-je, aucun embarras à lui faire connaître les idées essentielles dont s'inspire dans la négociation du traité avec la Turquie le gouvernement français.

En premier lieu, il estime indispensable d'organiser une Turquie viable, et c'est dans ce but — c'est le seul résultat qui ait été livré à la publicité et le seul dont le gouvernement anglais ait entretenu les Communes —

c'est dans ce but qu'on a cru devoir maintenir le sultan à Constantinople.

Le même principe implique que la Turquie comprendra, avec les territoires peuplés en majorité d'Ottomans, les débouchés économiques indispensables à sa prospérité.

Dans une Turquie ainsi constituée, la France, forte de son prestige traditionnel rehaussé par la victoire, pourra exercer l'influence que lui assignent les intérêts moraux et économiques considérables qu'elle possède en Turquie.

Cette conception, Messieurs, est très compatible avec une clause indispensable — la guerre l'a bien prouvé — la liberté de navigation dans les détroits qu'il est nécessaire de sauvegarder par une organisation internationale. Elle est également compatible avec le respect des nationalités, soit que celles-ci, lorsqu'elles forment des groupes ethniques compacts et dont le développement sous la domination turque serait impossible, soient appelées à l'indépendance, soit que d'autres garanties soient prises en leur faveur.

Nous avons en Turquie des intérêts économiques et financiers de premier ordre. Nous entendons que toutes les garanties dont ils étaient investis leur soient maintenues et qu'ils puissent dans l'avenir se développer en toute sécurité. Nous veillerons spécialement à ce que les charges naturellement imposées à la Turquie du fait de la guerre ne portent aucune atteinte aux droits antérieurs des créanciers français.

Dans les régions où la France possède des intérêts spéciaux, ces intérêts doivent être reconnus et garantis. Le gouvernement entend, cela va de soi, se fonder sur les accords, qui ont été conclus antérieurement avec les gouvernement alliés.

Il entend, d'autre part, maintenir les privilèges séculaires de la France. Mais — et je réponds ainsi à l'une des préoccupations qui étaient tout à l'heure exprimées ici il entend aussi, dans cette action qu'il doit et qu'il veut continuer à exercer en Orient, ne jamais perdre de vue ses possibilités, et ne jamais oublier que, s'il a là-bas des droits et des devoirs, il en a d'autres plus impérieux encore et plus proches de nous.

* *

C'est par le discours de M. Millerand, dont on vient de lire un passage, que s'est terminée la seconde des trois séances dont nous rendons compte. Le samedi 27 mars est le jour où la Chambre s'est le plus longuement occupée des affaires du Levant; elle a entendu, au cours de cette séance, trois discours relatifs au sujet, prononcés par MM. Bellet, Pierre Lenail et Aristide Briand.

Dès le début de la séance, M. Bellet a pris la parole en ces termes :

En décidant hier qu'elle siégerait aujourd'hui, il me semble que la Chambre des députés a entendu indiquer qu'elle ne voulait, en aucune manière, raccourcir le grand débat entamé sur la politique étrangère, qu'elle désirait voir exposées librement toutes les opinions et toutes les solutions que comporte notre politique étrangère tout entière.

C'est pour me conformer à ce désir de la Chambre que je n'écourterai pas, au delà du possible, ce que j'avais l'intention de demander à M. le président du Conseil. Par avance, il m'a en partie répondu, mais il ne m'en voudra pas si je lui dis que, peut-être par obligation, mais en tout cas, certainement, il a un peu répondu, sur la question ottomane que je veux traiter aujourd'hui devant la Chambre, comme la sibylle, c'est-à-dire de telle sorte

qu'il reste entièrement libre d'agir comme il lui conviendra, dans un sens ou dans l'autre.

Pour ma part, je crois que M. le président du Conseil aurait pu aller un peu plus loin et nous répondre d'une façon plus nette. Je le désirais, je l'espérais surtout parce que dans d'autres Parlements, notamment au Parlement anglais, il me semble que ceux qui représentent là-bas la politique étrangère de l'Angleterre, M. Lloyd George, lord Curzon ont répondu plus nettement sur cette question, qui préoccupe au plus haut point l'opinion britannique.

Messieurs, il est un point sur lequel je veux, tout d'abord, attirer votre attention. Vous avez décidé, il y a quelques jours, que les interpellations sur la politique étrangère seraient jointes. En particulier, au point de vue de l'interpellation ottomane, vous avez déclaré qu'elle devait être discutée en même temps que celle qui concernait l'Allemagne; et, en cela, vous avez été infiniment sages. C'est qu'en effet, la politique étrangère d'une grande nation se tient tout entière, et c'est aussi que plus particulièrement la politique ottomane a des rapports avec la politique que nous devons avoir vis-à vis de l'Allemagne.

Il faut, en effet, nous souvenir que, depuis vingt ans, la Turquie gravite dans l'orbite de l'Allemagne, que depuis vingt ans, ce sont des ministres de Guillaume II qui dictaient des ordres à Stamboul et que, malgré l'action de notre politique étrangère, nous n'avons pu reprendre, depuis lors, à Constantinople, l'influence légitime que nous aurions dû y avoir. A certains moments, grâce à de grands ambassadeurs, comme M. Constans, on a pu croire que nous reprendrions un peu notre situation d'autrefois. Mais l'illusion cessait vite et l'on sentait toujours derrière les ministres du sultan les ordres de Guillaume II, de son état major et de ses ministres. (Très bien! très bien!)

Aujourd'hui encore, la situation n'a pas changé, et quel que soit le gouvernement qui siège à Constantinople, que ce soit un gouvernement libéral, jeune turc ou nationaliste, nous pouvons dire que, malgré sa défaite, l'action de l'Allemagne s'exerce encore à Constantinople. S'il en fallait des preuves, je pourrais vous citer tels ou tels exemples qui vous convaincraient immédiatement. Est-ce que Talaat pacha n'était pas à Berlin il y a quelque temps? Est-ce que Enver bey n'était pas au Caucase afin de faire là-bas, après avoir pris ses ordres à Berlin, une politique d'alliance étroite avec les bolchevicks et avec la Turquie, pour essayer de mettre la république d'Azerbeijan dans le jeu de nos adversaires? Et enfin, est-ce que Mustapha Kemal pacha, cet homme sur lequel on a pu se faire de telles illusions, il y a quelques mois, qu'un de nos plus hauts fonctionnaires s'est rendu auprès de lui, pour essayer de négocier avec lui, est-ce que Mustapha Kemal pacha n'est pas, lui aussi, uniquement l'homme de l'Allemagne?

On pouvait en douter, il y a quel que temps. On n'en douterait pas si on voyait son état-major, où les reîtres et les junkers tiennent encore une place éminente, mais on ne peut plus en douter depuis qu'à une tribune britannique, à la Chambre des lords, je crois, lord Curzon a déclaré qu'aux yeux de l'Angleterre et d'après les preuves qu'il possède, Mustapha Kemal pacha, duquel on peut dire qu'il est un simple succédané du parti jeune turc, est l'auxiliaire, l'allié, le fidèle soutien de la politique allemande en Turquie (Très bien! très bien!)

Vollà un premier point. Il faut que vous l'ayez présent à la mémoire lorsque nous aurons à traiter de la politique ottomane. Mais il en est un autre, sur lequel je me permets d'attirer également votre attention.

La politique que nous allons avoir, en présence de la Turquie, intéresse au plus haut point nos Alliés d'hier, les Anglais, et nos amis de toujours, les Américains. En Amérique, en Angleterre, on épie la France et on se demande dans quel sens elle va traiter la question turque. On s'en préoccupe, et je puis même dire que quelquefois on nous calomnie. L'opinion américaine est tout entière soulevée par cette question. J'ai, dans mon dossier, des documents dont je veux vous épargner la lecture, parce que je sais que vous aimez dans cette assemblée la brièveté, mais pour lesquels, je l'espère, vous me ferez l'honneur de croire qu'ils sont authentiques.

Je citerai, notamment, un télégramme envoyé par 120 évêques américains, non pas des évêques catholiques, mais des évêques protestants qui, unanimement, demandent à l'archevêque de Canterbury d'intervenir energiquement auprès du gouvernement anglais pour qu'en Turquie on suive la politique traditionnelle qu'autrefois la France suivait, qui n'était pas la politique de l'Angleterre, il y a vingt ans, et cour que l'on protège les nationalites opprimées par la Turquie contre le joug qu'elle leur inflige.

Dans cette dépêche, il y a une phrase qui m'a frappé et attristé. Ces 120 évêques déclarent que, bien qu'amis de l'Angleterre et de la France, ils n'admettraient pas qu'un seul Américain honnête continuât à serrer la main d'un Français si la France maintenait sa main dans la main sanglante des Turcs.

Cette opinion américaine n'est pas seulement celle des évêques protestants, elle est aussi celle de toute l'opinion publique américaine, elle est celle du cardinal Gibbons, du juge Parker, ancien candidat démocrate à la présidence de la République, du sénateur Lodge, dont vous connaissez l'influence en Amérique, l'homme qui vient de faire échec au traité et d'empêcher qu'il soit raussé.

Nous pouvons donc dire que la politique qu'on désire voir la France et l'Angleterre suivre vis-à-vis de la Turquie est une positique d'énergie et de reprobation, de châtiment, de « punition », disent les Anglais. Et c'est la politique que désire l'Amérique toute entière.

En Angleterre, il en est de même. Ce n'est pas seulement lord Bryce, ce ne sont pas seulement les grands successeurs de Gladstone, et c'est toute l'opinion anglaise, ce sont les évêques, les prêtres, les travaillistes qui se soulèvent. Toute l'opinion anglaise est derrière ceux qui disent: « La Turquie a commis des méfaits, elle doit être châtiée. » (Applaudissements.)

Ce ne sont pas seulement l'Amérique et l'Angleterre qui regardent la France, à ce point de vue : il y a, en Europe une série de nationalités qui viennent de naître. (Très bien! très bien!) C'est la France qui, par sa résistance, par sa victoire, leur a permis de venir au monde. C'est parce que la France a vaincu que la Pologne vit à nouveau, qu'il existe une Yougo-S'avie et des Tchéco-Slovaques.

Ces républiques nous regardent également. Elles se demandent si la France va, dans ce traité avec la Turquie, abandonner sa grande politique d'idéa isme, pour je ne sais quels intérêts matériels de second ordre, si la France, protectrice des petites nationalités, protectrice des minorités et des faibles, va se mettre derrière le Grand Turc pour soutenir des intérêts dont certains sont très avouables, mais dont d'autres ressemblent peut-être un peu trop à ceux des Lorenzo et des Tubini qui nous firent autrefois intervenir.

En dehors de ces nationalités, il y en a d'autres, celles qui sont sorties de la guerre, riches et prospères parce qu'elles sont restés neutres: la Hollande, le Danemark, la Suède, la Norvège. Nous avons besoin aujourd'hui de ces peuples parce qu'ils ont du crédit alors que nous en manquons. Ils nous regardent, eux aussi; ils nous épient. Si ces nationalités ont conservé leur indépendance, c'est parce que la France fut victorieuse, car la Hollande et le Danemark auraient disparu certainement de la carte de l'Europe si l'Allemagne avait été-victorieuse. Ces peuples nous regardent et se disent : que fera la France? (Applaudissements au centre et à gauche.)

Je puis dire que l'Europe entière a les yeux fixés sur

nous, voulant savoir ce que la France, dans cette paix avec la Turquie voudra faire, si elle suivra les grandes traditions de son histoire, si elle mettra sa générosité audessus de ses intérêts — et je démontrerai tout à l'heure que ses intérêts et sa générosité se rencontrent — si elle seca toujours la France qui protègea les faibles contre les forts ou si, au contraire, elle se mettra du côté de ceux qui semblent être pour quelques heures les plus forts, abandonnant ses traditions séculaires. (Applaudissements mi centre et à gauche.)

Voil deux réflexions préliminaires que je voulais faire devant vous, parce qu'il est nécessaire, lorsqu'on traite de cette question, que l'on ne se préoccupe pas seulement des événements qui se produisent en Turquie, mais que l'on sache comprendre qu'une politique étrangère a ses répercussions partout et que le geste que l'on peut faire à tort dans un pays quelconque peut diminuer l'autorité de la France qu'on représente, dans l'univers entier.

Après ces réflexions, permettez-moi de vous indiquer comment se présente actuellement le problème au point de vue de la Turquie. Deux opinions se trouvent en présence : les uns invoquant toute une série d'arguments sentimentaux, dans lesquels se mêlent très agréablement François Ier, les Capitulations, les redoutes de Sébastopol, les quais de Constantinople ou les porte-étendards et phares de Turquie, veulent que nous fassions vis-à-vis de la Turquie une politique aimable. Cela veut dire qu'il faut ménager la Turquie, et réduire le moins possible ses possessions territoriales, qu'il faut lui laisser l'ensemble des côtes d'Anatolie, lui permettre de demeurer une nation moyenne jouissant d'une entière autonomie. Les partisans de cette thèse sou iennent que les intérêts français seraient au mieux sauvegardés, si l'on adoptait vis-à-vis de la Turquie cette politique.

En face de ceux-là, dont je ne veux pas vous citer les articles — il y a là des choses vraiment extravagantes, parce qu'ils semblent oublier tout ce que la Turquie nous a fait — il y a les autres, ceux qui veulent s'inspirer de nos traditions séculaires.

Ceux-là disent que la France doit être et demeurer la protectrice des chrétiens d'Orient, et si je dis chrétiens, alors que la France, ju qu'à aujourd'hui, fut surtout la protectrice des catholiques d'Orient, c'est que, hélas! la Russie, qui était la protectrice des orthodoxes, étant absente, il faut que ce soit la France qui, devant la carence de la Russie, prenne ses lieu et place et protège tous les chrétiens d'Orient. (Très bien! très bien! à gauche.)

Ceux-là vous disent : nous avons vaincu les Turcs. Il faut que cette victoire soit l'aurore de l'émancipation définitive de toutes les races serves de la Turquie.

Vous le savez, lorsqu'au xv° siècle la Turquie arrivait sur le domaine européen elle y trouvait des populations grecques dans toute l'Asie mineure et la Grèce européenne, et en Macédoine. Qu'en a-t-elle fait? Les a-t-elle assimilées? Quelquefois, à la suite de massacres, elle est parvenue à convertir quelques villages qui, craignant les horreurs de la mort et de la persécution, sont allés vers la foi ottomane, mais d'une façon générale elle n'a pu conquérir aucune âme. On a écrit sur ce défaut d'assimilation des dominateurs turcs des pages profondes dont j'ai trouvé les échos dans les œuvres de M. René Pinon ou de quelques-uns de nos collègues, notamment M. Gaston Deschamps, qui ont admirablement analysé cette situation. Le Turc, disent-ils, peut être un conquérant, il ne sera jamais un civilisateur.

Ceux qui sont partisans de la politique d'émancipation des peuples en Turquie nous disent: puisque nous avons l'occasion, que plus jamais il n'y ait de chrétiens sujets des Turcs, que plus jamais une minorité, fût-elle même musulmane, arabe ou chrétienne, ne puisse être dominée par ceux qui, de Constantinople, ne savent régner dans

une province qu'en y envoyant des gendarmes qui ont l'ordre d'assassiner; profitons-en.

M. CHARLES RUELLAN. - L'ordre, comme à Varsovie.

M. Bellet. — Ayant ainsi défini les deux politiques en présence, indiqué quelle est l'antinomie entre l'une et l'autre, vous me permettrez d'écarter d'abord et rapidement les arguments sentimentaux que j'ai résumés tout à l'heure, qui semblent militer en faveur de la première de ces deux politiques.

D'abord, on nous parle des Capitulations. J'ai lu dans certains journaux que les Capitulations étaient les actes qui marquaient le mieux l'amitié séculaire de la France

vis-à-vis de la Turquie.

J'ai vécu pendant vingt-deux ans dans un pays où les Capitulations existaient; j'ai joui des privilèges qu'elles me conféraient, mais je n'ai jamais compris que les Capitulations puissent ap araître à personne comme un traité d'alliance entre le Turc et nous. Elles nous conféraient tous les droits au regard de la population qui dominait dans le pays et parce que nous vivions sous le régime des Capitulations, nous ne pouvions être poursuivis que devant notre consul. Nous avions des privilèges de juridiction et même des privilèges d'impôts tels que les Français ne payaient en Turquie ou en Egypte aucun impôt.

Et c'est cela qu'on appellerait une preuve de l'amitié de la France vis-à-vis des Turcs! Moi, je l'appelle une preuve de domination de la France vis-à-vis des Turcs. J'y vois ce qui est la réalité : c'est que, parce que la France était une nation forte, parce qu'elle avait un drapeau qui devait être universellement respecté et parce qu'elle avait des navires de guerre, des canons et des munitions, les Turcs qui ne cèdent que devant la force ont cédé devant elle et nous ont donné des privilèges que nous n'aurions pas eus si nous n'avions pas été forts. Mais ce n'est pas là une preuve d'amitié. (Applaudissements au centre et à droite.)

Ensin, si, sans remonter si loin, je me place dans l'histoire de ce dernier siècle, qui pourra soutenir que la France sut l'amie de la Turquie? Oui, c'est un mot, une phrase, c'est le cliché, mais voyons la réalité.

Lorsque la Grèce se révolte parce qu'elle n'en peut plus du régime turc, parce que sa population est réduite à 300.000 personnes, qui vient à son secours? Ce sont la France et l'Angleterre, et Navarin met un terme à la domination turque en Grèce.

Au moment du soulèvement de la Crète, quelques dizaines d'années après, c'est la France encore qui va à son secours.

La France fut également mêlée à la libération de tous les peuples qui étaient sous la domination turque.

Ah oui! singulière amitié que celle d'un peuple qui arrache successivement à un autre les plus belles de ses provinces.

M. Louis Perrollaz. — Vous avez parlé de l'Angleterre à propos de la Grèce. Les souvenirs historiques sont tels qu'un ministre anglais a dit que la victoire de Navarin a été un déplorable malentendu.

M. CHARLES RUELLAN. — Il a dit cela aux Turcs.

M. Bellet. — Enfin, en ce qui nous concerne, n'avonsnous pas nous-mêmes, dans des traités que vous connaissez, enlevé des provinces à la Turquie? La Tunisie, n'étail-ce pas, il me semble, une province turque? et la Tripolitaine, qui nous a servi de valeur d'échange avec l'Italie pour faire librement notre politique au Maroc, à qui appartenait-elle, sin n à la Turquie?

Non, abandonnons ces arguments sentimentaux et sentons très vivement et très nettement qu'à Constantinople tous les Turcs, les jeunes, les vieux, les partisans d'Abdul Hamid ou ceux de ses adversaires doivent se dire lorsqu'ils voient un Français: « Singulier ami que celui qui, chaque fois qu'il y a quelque chose à nous enlever, est là pour y aider! » (Très bien! très bien! au centre.)

Quand nous traitons avec la Turquie, sachons par avance que nous avons en face de nous une puissance que, depuis un siècle, nous n'avons cessé de diminuer et que ce n'est pas de l'affection qui règne pour nous à Constantinople, mais plutôt de la défiance et de la haine.

M. GASTON DESCHAMPS. - Et de l'admiration pour l'Alle-

magne. (Très bien! très bien! au centre.)

M. Bellet. — Laissons donc de côté ces arguments périmés et permettez-moi de vous montrer ae que la Turquie

a été à notre égard depuis 1914.

A cette époque, il n'y avait pas six mois qu'en France on avait émis un emprunt de 800 millions et la Turquie venait d'en toucher 400 quand la guerre éclata. L'amiral Boué de Lapeyrère ayant poursuivi deux croiseurs cuirassés allemands s'arrêta respectueusement devant les détroits. Je ne l'en blàme pas, parce que pour la France jamais des conventions diplomatiques, des règles de droit, ne seront des chissons de papier et que, même lorsque c'est contraire à son intérêt, elle sait toujours respecter ses engagements internationaux. (Applaudissements.)

Mais enfin notre attitude indiquait nettement aux Turcs que nous n'étions pas animés de mauva ises dispositions à leur égard. Et d'ailleurs notre ambassadeur, comme l'ambassadeur de l'Angleterre à Constantinople déclarèrent qu'en aucun cas, si la Turquie restait neutre durant la guerre, il ne serait touché à l'intégrité de l'empire ottoman. La Turquie était donc en 1914 sûre du présent et sûre de l'avenir; elle n'avait qu'à rester en paix et elle serait encore aujourd'hui la Turquie intégrale et nous ne serions pas à cette tribune pour demander qu'on la diminue. Malgré cela, elle est intervenue parce que ses accords avec l'Allemagne l'y obligeaient et j'ai dans mon dossier des preuves de ce que j'avance.

M. Albert Fua publiait dans la Revue hebdomadaire du 27 mars 1915 un article d'antant plus intéressant qu'il avait été mêlé directement à des négociations intervenues entre l'Allemagne et la Turquie. Il concluait en disant: « C'est dans le but secret d'alimenter cette guerre sainte que Djavid bey vint conclure à Paris l'emprunt de

800 millions ».

Trois mois après, la guerre mondiale éclatait. Il ajoute que c'est l'Allemagne qui attendait cela pour déclarer la guerre, et que certainement si Guillaume II n'avait pas eu la certitude d'avoir à Constantinople des complices prêts à proclamer la guerre sainte, si l'on n'avait pas eu à Berlin l'illusion de croire que toutes les provinces musulmanes allaient se lever d'un seul cœur pour venir au secours de l'Allemagne qui semblait être comme la devancière de la croisade antichrétienne en Europe, au profit des Ottomans, si l'Allemagne n'avait pas cru cela, jamais la Turquie ne serait intervenue dans la guerre.

D'ailleurs, je viens de vous prouver que la Turquie n'avait aucun intérêt à nous déclarer la guerre en 1914. Si elle le faisait, c'est qu'elle y était obligée diplomatique-

ment par ses accords avec l'Allemagne.

Et que nous a valu cette déclaration de guerre? Ah! Messieurs, les événements qui se sont produits sur la frontière de l'Est ont en une telle importance qu'il y a des gens en France qui n'ont pas voulu voir combien les événements orientaux pouvaient avoir pour la France de dangers. Il y a des gens qui ont été ce qu'on a appelé des cocidentalistes », qui n'ont pas senti que c'était en Orient peut être que se jouait encore davantage la partie et qui se sont imaginés que la déclaration de guerre de la Turquie pouvait n'avoir qu'une importance secondaire.

Il en fut malheureusement autrement et j'en trouve la preuve dans les mémoires de Ludendorf lui-même qui a déclaré que « l'entrée en guerre de la Turquie a permis à

l'Allemagne de durer deux ans de plus ».

Voilà l'opinion du chef d'état-major de nos adversaires. Deux ans de plus! sentez-vous, Messieurs, tout ce que cela

représente de morts, de tristesses, de deuils, de ruines accumulés sur notre pays? (Applaudissements au centre et à gauche Deux ans de plus, c'est ce triste printemps de 1918. où nous avons tous, même ceux qui étaient les plus optimistes, douté de la victoire, qui nous a apporté tant de ruines et tant de deuils et qui a ruiné tant de nos provinces. Si la Turquie n'était pas entrée en guerre, nous l'aurions évité. (Très bien! très bien! sur les mêmes bancs.) Et puis, nous n'aurions pas connu, si la Turquie avait été vis-à-vis de nous d'une neutralité bienveillante, cette catastrophe mondiale qu'est la révolution russe, nous aurions évilé les immerises quantités de morts supplémentaires qu'elle a causées sur notre front, sur le front des alliés; et aussi disons-le, car nous avons pitié de nos anciens alliés d'hier, nous n'aurions pas connu les innombrables morts qui sont tombés en Russie et l'effrondement de cette puissance dont l'absence dans le monde désoriente toutes les économies politiques.

Voilà l'œuvre de la Turquie, voilà ce qu'elle a fait, ce dont elle est cause et que je ne veux pas qu'on oublie quand on parle devant un parlement français. (Applau-

dissaments.)

Et maintenant, Messieurs, vous sentez évidemment que je n'ai pas, dans cette interpellation, l'intention de soutenir qu'il faille être tendre vis-à-vis des Turcs. J'estime qu'ils ont joué: ils ont perdu, ils doivent payer. (Très bien! très bien!) Comment? Messieurs, permettez-moi d'ajouter encore avant de vous dire comment ils doivent payer, pourquoi ils doivent payer et dans quelle mesure.

Au cours de la guerre, les Turcs, qui n'avaient aucune raison de nous la déclarer, se sont montrés, je vous l'ai dit, des adversaires terribles de notre cause, ceux qui lui

ont fait peut-être le plus de mal.

La guerre avec la Turquie n'a pas seulement fait des victimes sur le front français; elle n'en a pas fait seulement en Russie par la prolongation de la guerre; elle en a fait dans l'empire ottoman. A cet égard, je m'en rapporte à la note que M. Venizelos a déposée devant la Conférence de la Paix. Vous y verrez que M. Venizelos — et je crois qu'il était au-lessous de la vérité — affirme avec preuve à l'appui qu'il a disparu pendant la guerre 700.000 Arméniens, 300.000 Grecs et 100.000 Syro-Chaldéens, tués par les Turcs parce qu'ils étaient les amis des Alliés.

M. Léon Barbé. — Et 150.000 Libanais.

M. GASTON DESCHAMPS. — C'est la méthode allemande.

M. Bellet. — Je crois les chiffres de M. Venizelos inférieurs à la réalité, on a parlé de 1 million d'Arméniens, de 450,000 Grecs, et 250.000 Syro-Chaldéens. Je m'en suis tenu à l'appréciation la plus faible, parce que j'estime que, dans une question de cette nature il faut toujours être indulgent pour ses adversaires. (Très bien! très bien!)

J'ai ici l'extrait d'un Livre bleu qui a été constitué par le gouvernement anglais et où se trouve reproduite toute l'enquête de lord Bryce, au sujet des massacres en Turquie; à chacune de ses pages, vous pourriez constater les forfaits innombrables dont les Turcs se sont rendus coupables vis-à-vis des minorités chrétiennes de leur empire. Mais vous pourriez peut-être, au cours de ces témoignages, estimer que certains d'entre eux sont suspects parce qu'ils émanent de parents et d'amis des victimes; je n'en ai gardé que deux ou trois qui proviennent d'Allemands qui étaient en Turquie à ce moment là. Vous verrez avec quelle sévérité ceux-là mêmes déclarent que la Turquie a dépassé toutes les bornes, légitimes du droit et de la défense.

Voici ce que dit M. Harry Stuermer, correspondant de la Gazette de Cologne: il déclare que toujours, sans exception, les hommes furent séparés des femmes et des enfants et transportés dans une autre contrée. Ce fut la caractéristique de ce système de déportation, qui devait détruire la racine même de la force de ce peuple en brisant tous les liens de la famille, et il ajoute qu'en Mésopotamie ils furent sans donte tout simplement emmenés dans le désert et massacrés. Ce fait est authentique d'après les témoignages d'employés allemands du chemin de fer de Bagdad, qui ne datent pas de plus loin que l'année 1916. Voici un autre rapport de M. le Dr Lepsius, un Allemand

voici un autre rapport de M. le Di Lepsius, un Atlemand encore, qui raconte ce qui s'est passé dans la plaine de Mouche et qui dit que là des cruautés inouïes furent commises. Comme c'était le dernier refuge, les Arméniens cherchaient à se tuer eux-mêmes. Ainsi un d'entre eux rassembla tous les membres de sa famille, soixante-dix personnes, et leur donna du poison pour éviter le massacre de ses enfants et le viol de sa femme et de ses filles.

M. GASTON DESCHAMPS. — Enver pacha a scandalisé même les Allemands.

M. Bellet. — Voici, enfin, un autre témoignage, qu'émane de quelqu'un qui à l'époque était neutre, le commandeur Gorrini, consul d'Italie à Trébizonde, et qui a été publié également dans le Livre bleu anglais. Voici ce qu'il dit:

« C'était une véritable extermination et un « massacre des innocents », des choses inimaginables, une page noire marquée par la violation flagrante des droits les plus sacrés de l'humanité, de la chrétienté et des nationalités. Les Arméniens catholiques, qui, précédemment, avaient toujours été respectés et exceptés des massacres et des persécutions, furent cette fois aussi maltraités que les autres, toujours sur les ordres du gouvernement central. Il y avait environ 14.000 Arméniens à Trébizonde, grégoriens, catholiques et protestants. Ils n'avaient jamais occasionné de désordres ou donné motif à des mesures collectives de police. Lorsque je partis de Trébizonde, il n'en restait pas 100. »

De tels procédés jugent un peuple; ils indiquent qu'on ne peut pas, après la victoire qu'on vient de remporter au nom de la civilisation et du droit, laisser davantage des chrétiens en Orient sous la domination du sultan.

Voyons maintenant à quelles conséquences nous entraîne cette politique de libération et ce que nous devons faire en Turquie pour délivrer définitivement les chrétiens qui sont encore sous la domination des Turcs.

Il existe en Turquie une situation particulièrement douloureuse. M. le président, en nous disant hier ce que la France comptait faire dans l'Empire ottoman, a prononcé une phrase sur laquelle je voudrais bien avoir une explication.

Il nous a dit que la France entendait libérer les peuples chrétiens d'Orient qui ont la majorité dans certaines provinces. Il demande un apaisement. En faisant le calcul de ces majorités, va-t-on tenir compte de la situation actuelle et faire aux Turcs l'immense avantage de considérer comme inexistants les 1.100,000 chrétiens qui ont disparu de l'empire ottoman parce qu'ils ont été massacrés par eux? Si on ne comptait plus ces 1.100.000 v.c. times dans les statistiques sur lesquelles on va décider, ce serait une abomination. (Applaudissements.) Et aussi bien en Amérique qu'en Angleterre, on demande que, lorsqu'on fait des calculs sur la population ottomane, on se reporte non pas à la situation de 1920, à celle qui est la résultante des massacres, des exils, des déportations, mais qu'on se reporte toujours aux statistiques de 1914. Il faut également contrôler les statistiques turques par les statistiques des patriarcats orthodoxe ou arménien; les unes et les autres sont souvent en désaccord, les Turcs - vous le sentez bien — ayant toujours eu intérêt à dissimuler la vérité, pour empêcher qu'on leur dise : telle province est une province arménienne ou une province grecque.

Ayant ainsi défini ce que je voudrais être les fondements de notre politique, je vous demande la permission de passer rapidement en revue chacune des situations.

Je sais qu'en ce moment-ci on est disposé à donner à

l'Arménie certaines provinces et à constituer une Arménie indépendante.

On veut la faire au Caucase. Je dois vous dire, sur ce point, que l'Arménie qu'on va constituer n'a plus aucun rapport avec la grande Arménie dont il avait toujours été question dans les traités qui avaient été signés avec la Turquie, lorsqu'on demandait des garanties pour les minorités.

Le dépeuplement de l'Arménie par les Turcs, hélas! a été tel qu'ils sont arrivés en effet, dans certaines provinces du centre de l'Asie Mineure, là où ils étaient plus loin des puissances européennes, à détruire le peuple arménien, qui, en effet, a été réduit dans certains cas à une minorité infime.

Mais cela est une injustice, et par conséquent, lorsqu'on va faire cette Arménie, il faut qu'on lui tienne compte de ses nécessités vitales, qu'on la constitue non seulement autour de Van et de Bitlis, mais qu'on lui donne un accès à la mer et qu'on lui fasse, si possible, avec ce que nous garderons là-bas, une frontière commune.

En dehors de cette Arménie, il y a une majorité grecque autour de Trébizonde, et sur ce point M. Venizelos, toujours bien inspiré, et qui s'est montré, comme il l'a toujours été, un grand homme d'État, déclare qu'il ne verrait aucun inconvénient à ce que cette majorité grecque fût jointe à la République arménienne, parce que, dit-il, entre les Turcs et les Arméniens il ne peut pas établir de comparaison et qu'il est sûr d'obtenir la justice pour ses compatriotes avec des chrétiens tandis qu'il est sûr du massacre avec des Ottomans.

Une autre partie de l'empire ottoman a une majorité de chrétiens, c'est la Thrace, pour laquelle de grandes discussions sont engagées, que M. Venizelos réclame au nom des nationalités grecques et qu'on hésite à lui donner, je crois, peut-être au nom des possibilités géographiques. Il y a là évidemment un point douloureux qui est à traiter avec beaucoup de sang-froid, parce qu'il est certain que l'installation des Grecs en Thrace pourrait avoir des conséquences fâcheuses vis-à-vis de la Bulgarie et qu'on créerait peut-être sur ce point des frottements excessifs, qui seraient susceptibles de susciter, dans l'avenir, de nouvelles querelles balkaniques.

Passons maintenant à l'Asie Mineure.

M. PAUL TAPPONNIE:. — Voulez-vous me permettre de vous interrompre?

M. Bellet. - Volontiers.

M. PAUL TAPPONNIER. — Je m'associe aux paroles de notre ami M. Bellet. Il importe qu'au sujet de la Thrace nous pratiquions une politique qui ne soit pas la continuation de celle de l'Allemagne qui voulait rendre la Bulgarie de plus en plus tributaire des Empires centraux en l'éloignant de la mer Égée.

A la suite du traité de Neuilly, vous savez que la question de l'attribution de cette région a été réservée et que, par là même, ces territoires — certes enviés — devaient être placés sous le contrôle de la Société des Nations.

Nous espérons que la France ne se désintéressera pas de ce mandat. Car nous savons que notre pays est particulièrement apprécié là-bas. Nous qui avons traversé cette région, séjourné dans les Balkans, nous savons de quelle façon nous sommes accueiltis, aussi bien en Bulgarie que dans la région de Constantinople où, bien qu'on veuille prétendre le contraire, l'influence française demeure prépondérante et notre culture reste toujours de plus en plus estimée.

Nous ne devons pas abandonner ce mandat sur la Thrace. Nous devons, au contraire, plus que jamais, nous montrer conciliants et vigilants.

Dans les Balkans de nouvelles sources de conflit, dans le cas contraire, risqueraient de surgir, restant, en quelque sorte, comme l'étincelle sous la cendre. Je sais que nous exerçons une administration bienfaisante dans la vallée de la Maritza en écartant des heurts et froissements, regrettables parfois, et souvent dangereux. Il est fort heureux que cette question de Thrace ait été réservée dans le traité de Neuilly. Un accès économique à la mer Egée a été prévu en faveur de la Bulgarie, vers Dédéagatch. Nous voulons espérer que nous saurons agir avec l'équité et en même temps l'énergie nécessaire, car si les Hellènes s'installaient en maîtres dans ces régions réservées ils n'aspireraient qu'à la réalisation du rêve tant caressé: accentuer la marche vers Byzance. Nous saurons, je l'espère, éviter qu'il y ait de ce côté de nouveaux motifs de conflits.

Je me souviens qu'à la suite du traité de Bucarest du 10 août 1913, Guillaume II avait envoyé à son beau-frère Constantin de Grèce la fameuse dépêche lui annonçant que c'était au kaiser qu'il devait l'attribution à la Grèce de Cavalla. Irions-nous donc commettre l'erreur de continuer la politique allemande? Nous ne le pensons pas si nous songeous aux difficultés qui surgissent dans ces parages des Balkans.

M. LE PRÉSIDENT. — Mon cher collègue, permettez-moi de vous faire observer que vous instituez le régime des

interruptions prolongées. (Très bien! très bien!)

M. Beller. - Je constate que cette question de la Thrace intéresse beaucoup de nos collègues et j'en suis très heureux, parce qu'en effet, c'est une des questions difficiles du traité de demain. Mais j'en arrive à nos intérêts particuliers, après avoir jeté un coup d'œil rapide sur la situation de la Grèce à Smyrne. Vous savez qu'il existe encore dans l'empire ottoman près de 2 millions et demi de Grecs qui n'ont pas rallié la mère patrie. Ces Grecs font valoir un argument pour revenir à la Grèce, argument qui me paraît un de ceux contre lesquels on ne peut rien. Ils font remarquer que lorsque la Grèce, la grande Grèce, fut libérée en 1828, il n'y avait que 300.000 habitants survivants des exactions des Turcs. Or, moins de vingt-cinq ans après, la Grèce était redevenue un pays peuplé. Ce qui démontre que chaque fois qu'on libère une province turque, elle prend son développement et elle devient une grande nation, alors qu'elle s'épuise sous la domination ottomane.

Or, il y a encore en Turquie 2.500.000 Grecs. Que vous demandent-ils? Ils savent bien que vous ne pouvez pas leur donner l'ensemble des provinces où ils résident. Mais, par l'intermédiaire de leurs représentants, ils viennent vous dire : « Nous voulons qu'on nous donne autour de Smyrne une province dans laquelle nous émigrerons; nous irons nous grouper, et, débarrassant ainsi les provinces turques de la minorité grecque qui s'y trouve, nous formemerons autour de Smyrne une grande province grecque, qui deviendra autonome. »

J'estime que nous avons intérêt à leur donner satisfac-

Je vous ai montré ce qu'est le nationalisme turc.

Je vous ai indiqué les raisons pour lesquelles la Turquie ne peut pas aimer la France, maintenant ni dans l'avenir. Il me reste à démontrer qu'elle est l'alliée naturelle de l'Allemagne, comme elle le sera demain, parce que l'Allemagne étant la seule grande puissance qui n'ait pas d'intérêts musulmans, c'est avec elle seule que les Turcs peuvent se permettre de faire de l'agitation panislamique, qui est la seule raison d'être du Grand Turc.

Alliée de la France ou de l'Angleterre, la Turquie perd sa raison d'être, car elle ne peut pas essayer de soulever contre nous, comme elle tenta de le faire pendant la guerre, nos provinces musulmanes. Elle sait qu'au pre-

mier geste nous serions obligés de l'arrêter.

Poisque la Turquie ne peut être que l'alliée de l'Allemagne, nous avons intérêt à avoir, dans l'empire ottoman, des provinces grecques ou arméniennes fortes, parce que ces provinces seront nos alliées naturelles, si jamais la Cilicie et la Syrie tentaient un nationalisme turc désireux de nous chasser des territoires que nous occuperions.

Et j'en arrive, par une pente toute naturelle, à ce que nous devrions faire nous-mêmes dans la partie que nous occupons et dans celle que nous pourrions occuper en vertu des accords de 1916.

Hier l'honorable M. Cachin, qui ne s'intéresse pas aujourd'hui à la question, nous disait qu'il y aurait pour nous un intérêt primordial à abandonner complètement et la Cilicie et la Syrie. Il est de ceux — il y en a, hélas, quelques-uns en France — qui sont partisans d'une politique de repliement sur nous-même, qui viennent dire: La France est épuisée par la guerre, elle vient de souffrir atrocement, son sang généreux a coulé par toutes ses blessures, elle est exsangue; et qui ajoutent: Tâchons d'accomplir le mieux possible sur le Rhin l'œuvre que nous avons entreprise et au point de vue de l'extérieur, replions-nous sur l'Afrique du Nord, là est notre œuvre, là est notre avenir, ne songeons plus à l'Orient.

Eh bien, permettez-moi de dire que je ne suis pas de ceux-là. Je crois, au contraire, que, de même que, pendant la guerre, il fallait être attaché à ce précepte japonais que la victoire appartient à celui qui sait tenir un quart d'heure de plus, de même, dans la paix, il faut pouvoir

tenir.

La France a montré assez souvent dans l'histolre son incomparable vitalité, le désir et les possibilités qu'elle a de redevenir, après les crises les plus atroces, la grande nation que vous connaissez. (Très bien! très bien!)

Sachons donc tenir, en Orient aussi, un quart d'heure de p'us et maintenons y notre situation privilégiée. (Très

bien! très bien!)

Si nous abandonnions aujourd'hui la Syrie et la Cilicie, se serait pour l'histoire de France une catastrophe, parce que le drapeau francais ne doit jamais disparaître du sol où il s'est établi.

Cette attitude est d'autant plus nécessaire vis-à-vis des Orientaux, qui ne connaissent que le culte de la force et qui verraient dans notre départ un signe manifeste de faiblesse. (Applaudissements.)

M. Gaston Deschamps. — Voulez-vous me permettre une brève observation?

M. Bellet. - Très volontiers.

M. Gast n Deschamps. — Avec la permission de l'orateur et l'autorisation de la Chambre, je voudrais être utile à la clarté de ce débat en apportant ici une simple précision de fait qui ne saurait donner lieu à aucune contestation ni même à aucun dissentiment.

Si nous sommes en Cilicie, c'est en vertu de l'armistice imploré et signé, le 1er novembre 1918, par la Turquie alliée de l'Allemagne et vaincue avec l'Allemagne. (Très

bien! très bien!

L'article 10 de cet armistice charge les alliés de l'occupation des tunnels du chemin de fer de Bagdad, dans le Taurus.

C'est bien clair et c'est bien net.

Nous sommes là parce que nous avons le droit et le devoir d'y être. (Très bien! très bien!)

Et cependant nos troupes qui occupent ces points — ces points spécifiés par l'armistice — à quels traitements sont-elles exposées? Elles sont exposées à des agressions sans fin, qui, croyez le bien, sont en corrélation directe avec les attentats dont hier on parlait éloquemment à cette tribune et qui sont commis contre nos soldats et nos officiers en Allemague. (Applaudissements.)

M. Bellet. —Je remercie M. Gaston Deschamps du concours qu'il apporte à la thèse que je soutiens. Je continue donc en vous disant que j'estime que la France doit rester en Cilicie. Il est inutile de vous indiquer ce qu'est cette province; vous le savez tous. C'est une de celles qui seront les plus riches dans une quinzaine d'années, si nous savons la mattre en valeur.

Elle est capable de produire du coton et nous pouvons ainsi nous dégager des obligations que nous avons vis-à-ris de l'Angleterre et de l'Amérique au point de vue de

l'importation du coton.

Mais il y a mieux. Si nous restons en Cilicie, c'est conormement au désir de la population de nous y voir rester. le sais bien que certains objectent qu'il y a eu des incidents à Marrache, que l'on a insulté notre drapeau, attaqué nos soldats et massacré les Arméniens. Mais ce n'est pas la population de Cilicie qui s'est livrée à ces attentats ; c'étaient les bandes organisées de Mustapha Kemal pacha c'étaient celles qui étaient naguère groupées autour d'An gora, dont il est encore le gouverneur et qui essayaient, en venant à Marrache, de se joindre aux Arabes du désert, parce que c'est par les défilés de Marrache seulement que Mustapha Kemal pacha peut se mettre en contact avec eux, Mais ce n'était pas une révolte de la population locale en Cilicie. Notre haut commissaire en Syrie, M. Picot, a groupé, dans les derniers six mois, tous les réfugiés arméniens qu'il a pu trouver en Syrie, qu'il est allé chercher dans les harems ou sous les tentes des Bédouins. Il a ainsi reconstitué dans cette province, appelée autrefois la « petite Arménie », quelques-unes de ces familles, que les déportations avaient dispersées; pouvons-nous les abandon-

La Cilicie est une province chrétienne, et, dans cette province chrétienne, les chrétiens nous demandent de

rester. J'ai ici des statistiques. Elles sont, vous le savez, sujettes à caution, mais, malgré tout, il en est une, celle de M. Vital-Cuinet, qui peut être considérée comme étant la

Or, elle reconnaît qu'il y a une petite majorité de chrétiens en Cilicie. Si l'on prend d'autres statistiques qui semblent faire une moyenne entre les statistiques turques, celle de Cuinet et celle du patriarcat chrétien, nous arrivons aux chiffres suivants : il y a en Cilicie 206 000 Arméniens, 40.000 Grecs, 40.000 Syriens, Chaldéens, Nestoriens ou Européens, ce qui donne 286.000 chrétiens, en face desquels il y a 78.000 Turcs, 50.000 Kurdes et 68 000 autres musulmans ou païens, ce qui représente 206.000 citoyens turcs. Il y a donc une majorité de près de 80.000 chrétiens, et ces chrétiens nous demandent de rester.

Permettez-moi de vous dire que, sur ce point, on cherche à jouer un jeu paradoxal, je ne dirai pas au quai d'Orsay, parce que nous n'avons pas le droit de l'affirmer, étant donné que M. le président du Conseil ne nous a rien dit sur la question, mais autour du quai d'Orsay, si vous voulez, pour employer un euphémisme. On veut, je crois, nous faire demeurer en Cilicie, mais on vient nous dire que la Cilicie est une province turque. C'est un véritable paradoxe. Si la Cilicie est une province turque, nous n'avons aucune raison de l'occuper, car il n'y a pas plus de raison de rester dans cette province qu'il n'y en aurait de nous installer par exemple à Angora ou sur la mer Noire.

Au contraire, si la Cilicie est une province arménienne ou une province chrétienne, nous avons toutes les raisons d'y demeurer, parce qu'alors nous y restons avec le désir formel de la population de la région qui le demande à la France, dans l'espoir d'éviter ainsi de nouveaux désordres et la certitude qu'aucun Turc ne pourra chasser à la fois les Français et les chrétiens. (Applaudissements.)

M. FERRETTE. - Très bien! Seulement, nous constatons que les socialistes ne protestent pas. (Sourires.)

M. Bellet. - Donc, si nous voulons garder la Cilicie, soutenons énergiquement que la Cilicie est une province

Enfin, il y a une autre raison pour laquelle il faut considérer que la Cilicie est chrétienne et y demeurer à ce

titre, c'est que, pour mettre en valeur cette province, il est nécessaire que nous ayons des capitaux et des hommes.

Or, vous savez que la France a besoin, en ce moment, de tous ses capitaux, elle doit les employer à restaurer ses régions dévastées, à mettre en valeur ses forces hydrauliques et ses mines. Nous ne devons donc pas envoyer nos capitaux hors de France, même s'ils devaient devenir dans l'avenir infiniment productifs. Or, si la Cilicie demeure une province chrétienne, les chrétiens qui ne demandent qu'à y rentrer, qui ne désirent qu'aller y travailler, les Arméniens notamment, se sont déjà mis à même d'avoir les capitaux nécessaires. Vous savez que, chassés par la Turquie, poursuivis, massacrés par elle, les Arméniens ont émigré en Amérique, en Angleterre, en Egypte, où ils ont créé des colonies nombreuses. Ils ont déjà groupé dans ces pays des sommes qu'ils espèrent employer en Cilicie, dès que la France aura déclaré que son drapeau y est définitivement fixé.

Si M. le ministre des Affaires étrangères veut faire faire sur ce point une enquête en Egypte, il saura que dans les banques égyptiennes il y a déjà plusieurs millions de livres sterling qui ne demandent qu'à s'employer en Cilicie comme elles s'étaient employées en Egypte à faire de

l'agriculture,

En soutenant que la Cilicie est une province chrétienne, nous avons toute la solution. Nous pouvons y rester d'abord parce que nous y serons en vertu du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et du mandat que les Arméniens auront demandé pour nous, et nous pouvons y rester aussi au point de vue financier parce que nous aurons les moyens de développer cette province qui est une des plus riches de l'Asie Mineure. (Très bien! très bien!

Voilà, à ce point de vue, ce qui me restait à vous dire. Je ne vous parlerai pas de la Syrie, parce que mon ami, M. Lenail, doit vous entretenir de cette question spéciale, et vous sentez que si je ne l'aborde pas, c'est que je sais d'avance que nous sommes complètement d'accord.

En terminant, permettez-moi, dans cette Chambre, où il fut autrefois tellement acclamé et où il mérite encore de l'être, de vous dire que cette politique de sévérité à l'égard de la Turquie n'est pas aujourd'hui une nouveauté; elle a été soutenue par l'homme qui nous a valu la victoire.

Sous sa signature a paru une note qui est la condamnanation définitive et la plus sévère de la Turquie qui ait jamais été écrite.

Cette note est du 25 juin 1919. A gauche. De qui émane-t-elle?

M. Bellet. - De M. Clemenceau.

M. Bellet. - Voici ce qu'il dit :

a Dans son exposé des intrigues politiques qui ont accompagné l'entrée de la Turquie dans la guerre et les tragédies qui l'ont suivie, Votre Excellence ne cherche en aucune façon à excuser ni à atténuer ces crimes dont le gouvernement turc s'est alors rendu coupable; cet exposé admet formellement ou implicitement que la Turquie n'avait aucun sujet de couflit avec les puissances de l'Entente, qu'elle a agi en instrument docile de l'Allemagne, que la guerre dont le début fut sans excuse et la conduite sans pitié fut accompagnée de massacres dont l'atrocité calculée égale ou dépasse tout ce qu'a jamais enregistré l'histoire.

Puis, M. Clemenceau, s'adressant aux Turcs au nom de

la conférence de la paix, leur dit :

« Vous n'avez jamais été capables de protéger une nationalité. Vous n'avez jamais été capables, là où vous êtes arrivés, d'apporter la richesse à une province turque. » Et il ajoute :

« Cependant, dans tous ces changements, on ne trouve pas un seul cas en Arabie, en Asie ni en Afrique où l'établissement de la domination turque sur un pays n'ait été suivi d'une diminution de sa prospérité matérielle, et d'un

abaissement de son niveau de culture.

"Il n'existe pas non plus de cas où le retrait de la domination turque n'ait pas été suivi d'un accroissement de prospérité matérielle et d'une élévation du niveau de culture; que ce soit parmi les chrétiens d'Europe ou parmi les mahométans de Syrie, d'Arabie et d'Afrique, le Turc n'a fait qu'apporter la destruction partout où il a vaincu. Jamais il ne s'est montré capable de développer dans la paix ce qu'il avait gagné par la guerre. Ce n'est pas dans ce sens que ses talents s'exercent. »

Voilà comment la Turquie a été jugée au nom de la Conférence de la paix, et c'est pour moi un des grands honneurs de M. Clemenceau que d'avoir signé cette page qui reste la condamnation définitive de ce régime de despotisme et d'atroce domination que fut pendant 500 ans le régime turc en Europe. (Applaudissements au centre.)

Permettez-moi maintenant de finir par une anecdote. Il y a quelques jours, sortant d'une séance du conseil des ministres en Angleterre, un des ministres les plus importants rencontrait un journaliste français. Ce journaliste — vous savez qu'ils sont tous curieux — lui demanda qu'elle était son opinion sur la situation en Turquie et comment l'Angleterre traiterait la Turquie. Le ministre lui répondit d'une phrase très courte : « La Turquie a été contre l'Angleterre, elle nous a fait du mal, elle a marché contre

nous, il faut qu'elle soit châtiée. »

Messieurs, la Turquie nous a fait plus de mal encore qu'à l'Angleterre, elle a été encore plus contre nous; elle le fut sans excuse puisque nous lui avions garanti son intégrité, et, chose pire, elle n'a pas fait de mal seulement à la France et à des Français, elle s'est attaquée à des faibles, à nos protégés, elle les a ruinés, déportés, massacrés. La France doit la châtier. Il ne faut pas qu'on puisse dire demain: « Quiconque fait du mal à la France ou à ses amis est sûr de l'impunité. » (Vifs applaudissements. — L'orateur, en regagnant sa place, reçoit les félicitations de ses amis.)

M. Bellet ne s'était chargé (on l'a vu au début de son discours) de parler que de la Turquie, laissant à M. Pierre Lenail le soin de traiter avec plus de détails la question de Syrie. C'est ce qu'a fait le questeur de la Chambre après un discours de M. de Gailhard-Bancel sur la politique à suivre à l'égard des différents pays qui faisaient partie de l'ancien Empire russe et qui ont revendiqué leur indépendance depuis la chute de cet empire. Le discours de M. Pierre Lenail a amené M. Aristide Briand à la tribune.

Voici le texte des discours de MM. Lenail et Briand :

M. Lenail. — Nulle part, assurément, plus qu'en Asie-Mineure, l'Allemagne n'a senti sa défaite.

Le pangermanisme, ai-je besoin de le rappeler, qui, lui, pensait à tout et qui ne circonscrivait pas ses ambitions à tel ou tel point des territoires convoités, mais qui regardait le monde, le pangermanisme avait rêvé d'unir la mer du Nord à l'Océan indien et de partir de Hambourg pour arriver à Bassora. Et j'imagine que, plus d'une fois, l'Anglais dut serrer les dents, regarder avec une angoisse à peine dissimulée cette route allemande des Indes qui allait modifier la physionomie du transit mondial.

La route anglaise des Indes, de la Méditerranée, c'était Suez, vous le savez, c'était Aden; et voici que devant l'Allemagne formidablement ambitieuse, devant l'Allemagne qui avait rêvé de supplanter à la fois, en Asie Mineure, et la Russie et l'Angleterre, voici que l'Angleterre était contrainte de regarder passer le chemin de fer de Bagdad, chemin de fer, qui, d'ailleurs, tout le long de sou rail, par un singulier destin, portait la langue française, parce que c'est la seule que, là-bas, parlent les populations.

L'Angleterre regardait construire la route qui allait passer à travers la Syrie, la Mésopotamie, par Bagdad, par Bassora, le golfe Persique, le détroit d'Ormuz. Et le jour où, sur le front de France, les soldats de Fayolle, de Maistre et de Castelnau ont donné la dernière poussée à l'ennemi, qui s'est écroulé, ce jour-là, nous pouvons le dire, Bagdad est tombé comme un fruit mûr dans le domaine impérial et royal de la couronne d'Angleterre.

Voilà pourquoi, Messieurs, nous avons particulièrement le droit aujourd'hui de causer avec nos amis les Anglais et de leur rappeler cette solidarité du front qui fit que pendant que les Français tombaient afin de sauver, sur le territoire français qui servait de champ de bataille aux deux mondes, la liberté de tous les peuples et par là même la liberté de l'Angleterre, eux, avec leurs 150.000 hommes de troupes britanniques, conquéraient un véritable empire affranchi du cauchemar allemand et qui devait tout de même, le jour où nous partagerions, fournir aux diverses nations qui s'étaient battues leur part, et leur part légitime. (Applaudissements.)

La France avait de grands intérêts et de grands droits dans cette région d'Asie Mineure, plus particulièrement en Syrie. Je ne suis pas de ceux qui considèrent que les capitulations — lesquelles, d'ailleurs, n'ont pas été le premier acte de la protection française en Turquie et de l'amitié française pour les Ottomans — je ne suis pas, dis-je, de ceux qui considèrent que ces capitulations ne signifient rien; et je rappelle en passant qu'elles assuraient non pas seulement la protection des catholiques, mais la protection de tous les sujets non musulmans, et même la protection des Ottomans qui seraient chrétiens.

C'était donc une clientèle immense. Je passe sur ce rappel des accords entre François Ier et Soliman le Magnifique. Je dis simplement que, là-bas, la clientèle française a toujours été en s'accroissant et que si, suivant le mot de mon ami Perrollaz, dans les jours de détresse, dans les jours d'abandon, dans les jours d'angoisse, en Asie Mineure on trouvait le ciel trop haut et la France trop loin, c'est que la France était vaincue. Et, aujourd'hui que la France est victorieuse, je viens rappeler à l'opinion de mon pays quels sont ses droits et ses intérêts là-bas; je viens lui rappeler la situation au point de vue politique et la situation au point de vue historique.

En 1914, nous étions incontestablement les maîtres en Syrie. Les Italiens le déclaraient de la façon la plus officielle; ils disaient : « La Syrie, c'est de la moelle fran-

caise, c'est la France du Levant. »

D'ailleurs, en 1912, négociant avec le gouvernement anglais, le ministre des Affaires étrangères de France, qui s'appelait alors M. Raymond Poincaré, avait obtenu cet acte diplomatique que je vous prie de retenir. Cinq télégrammes échangés entre M. Paul Gambon et lord Grey, du 5 au 10 décembre 1912, avaient fait adopter, pour ce qui est de la Syrie, la formule que voici:

« L'Angleterre affirme son désintéressement politique

en ce qui concerne la Syrie. »

Lord Grey et M. Asquith acceptent cette formule du gouvernement français telle que M. Poincaré la propose : respect des intérêts traditionnels de la France; le gouvernement britannique n'a ni intention d'agir, ni dessein, ni aspiration politique d'aucune sorte.

Voilà la situation en 1912. Puis, lorsque la victoire arrive, nous nous trouvons en face des accords du mois de mai 1916. Avec une incontestable grandeur, l'homme d'Etat qui avait présidé la conférence de Paris avait, dès 1915, négocié avec nos alliés afin d'éviter, lorsque la vic-

toire viendrait — Dieu sait quand! — jusqu'au moindre risque d'animosité et de froissement.

A ce moment, la Russie existait, et c'était, au point de ne asiatique, une ambition débordante. Il fallait, à la ra surer l'Angleterre qui voyait avancer vers la et peut-être aussi vers les Indes, l'adversaire moscovite, il allait donner à la Russie ce qu'elle demandait, lle qui révait de devenir une puissance méditerranéenne. Veus sentez combien le rôle de la France était difficile, je ne veux pas dire amoindri, alors que nous affrontions, muscle à muscle, poitrine à poitrine, le gigantesque envahisseur : ne sachant pas lequel des deux tomberait le premier.

Nous étions en pleine mêlée sanglagte, tandis que l'Allemagne s'affirmait encore victorieuse. Il fallait cependant partager le monde. C'est alors que M. Briand a signé ces accords de 1916, dans lesquels l'Angleterre, avec infiniment d'habileté et d'à-propos, se ménageait la possibilité de lutter contre la Russie installée à Constantinople - car ces accords donnaient Constantinople à la Russie - et dans lesquels, par conséquent l'Angleterre prenait à la France un peu de ce qui était du domaine

Ces accords de 1916, il faudra bien qu'on nous dise tout à l'heure ce qu'ils sont devenus. Mais pour le moment - et je crois que c'est la vraie thèse française - je les prends comme ils sont. Je les expose au Parlement de mon pays, parce que je suis persuadé de son unanimité

sur ce point. (Très bien! très bien!) En pleine bataille, alors que seuls, nous soutenions dans des circonstances tragiques le grand effort que nous avions à faire en pleine bataille, on nous a dit : « Voilà

quelle sera votre part.,»

Elle ne nous aurait peut-être pas suffi en 1918. Mais telle quelle, je la prends et je vais dire ce qu'on en a fait. En 1916, on convient — je m'occupe ici de la Mésopotamie et de la Syrie - que l'on découpera le territoire d'influence française en cinq zones. On constituera une zone de protectorat arabe. Oa la coupera en deux : l'une sera une zone d'hinterland anglais, l'autre une zone d'hinterland français et on donnera dans deux autres zones - ce sont les termes des accords - une administration directe ou indirecte, un mandat sous une forme à déterminer à chacune de ces puissances. L'Angleterre aura Bagdad, le golfe Persique; c'est ce qu'elle veut pour avoir un débouché, une porte sur l'océan Indien, une route des Indes qui doublera son autre route des Indes par le canal de Suez.

On donnera à la France l'administration directe ou indirecte, comme bon lui semblera, sur une Syrie singulièrement rétrécie. De cette Syrie géographique et historique on détachera quelque chose; ou fera une cinquième zone qui est la Palestine. Cela, beaucoup de Français, là-bas et ici, l'ont vu faire avec une angoisse qu'ils ne dissimulent pas. (Applaudissements.)

Nous verrons tout à l'heure comment, si les accords de 1916 venaient à ne plus tenir, nous aurions assurément à remettre en question le partage où la Russie n'est plus et

à reviser le sort de la Palestine.

Mais voici l'accord : deux zones arabes; l'une est celle qui est en arrière de Bagdad, hinterland anglais, l'autre se tient plus près de la Cilicie et de la Syrie du Nord : hinterland français.

Je ne vous apprendrai pas-que quelqu'un est venu, que nous n'avions pas invité, s'asseoir à la table où déjà peutêtre l'on nous avait fait une portion congrue. Il proposait simplement, ce sont ses journaux qui le disent, de nous jeter à la mer. Ce quelqu'un est un homme d'étrange fortune. Il a eu celle, hier, de voir nos collègues socialistes prendre sous leur protection sa dynastie naissante. (Applaudissements.) C'est le roi du Hedjaz, Faïçal, que la France et l'Angleterre ont apporté à la Syrie qui n'en avait

jamais entendu parler.

Vous verrez tout à l'heure, hélas! - et peut-être pas hélas! - comment la France est derrière lui, et comment j'ai le droit de dire au Parlement français : « Si nous le soutenons, empêchons-le de dire certaines choses et de laisser ses hommes assassiner nos officiers. » (Applaudis-

Ici, je vais faire une déclaration qui ne surprendra personne dans cette Assemblée d'élite où je vois surtout des collègues qui connaissent parfaitement la question et s'y intéressent passionnément : c'est que l'Angleterre, quand les journaux ou les gouvernements parlent d'elle, se compose de deux portions : il y a l'Angleterre peuple, il y a l'Angleterre nation, il y a l'Angleterre gouvernement, et cela fait un. Et il y a dans ce pays aux vastes possessions, aux ambitions plus vastes encore, il y a une grande armée, celle des coloniaux anglais qui ont une mentalité spéciale.

Alors, je dis à l'opinion anglaise : Séparez-vous des coloniaux anglais, si ce sont eux qui vous menacent de rupture avec les Alliés qui si chèrement ont payé la vietoire.

Ce qu'ils ont fait, la France qui est une, qui elle, n'a pas ses coloniaux à mentalité spéciale, dont l'esprit sait être unanime sur les questions de grandeur nationale, ce que les coloniaux anglais ont fait contre la France, la France ne veut pas qu'ils le continuent. (Applaudissements.)

Certains d'entre eux, d'ailleurs, étaient si peu de chose! L'un de ceux qui vinrent siéger à la Conférence de la Paix était déguisé en Bédouin pour représenter le Hedjaz. (Très bien! très bien!) Cet Anglais-là était jeune au moment où la guerre commençait, il était fellow à l'Université d'Oxford; et puis, comme il est bon que partout l'uniforme anglais ait du prestige, de sous-lieutenant on le fit colonel, de sorte que les lieutenants-colonels français, que nous pouvions envoyer là-bas, étaient inférieurs au fellow. C'est ce colonel qu'on est allé chercher jusqu'à la Mecque, et je rappelle en passant que la Mecque, ce sont les sables de la mer Rouge, ce n'est tout de même ni Damas, ni Beyrouth, ni Alexandrette, ni Jérusalem. On est allé aussi le chercher dans ce recoin de l'Arabie anglaise, cet Arabe nomade l'un desquatre fils du chérif de la Mecque, et soudain à ce souple aventurier aux yeux ardents, on a dit :

« Il faut reprendre le drapeau jaune du Prophète, il faut faire entendre à nouveau le grand appel du Coran : « Heureux ceux qui tombent sur le chemin de la guerre pour la

gloire d'Allah! »

On a dit au Bédouin : « Allez partout où l'on parle arabe et rassemblez les bataillons épars d'un arabisme qui fut formidable. L'Angleterre vous payera, l'Angleterre vous protégera, l'Angleterre vous défendra contre quiconque vous barrera la route. »

Mais, Messieurs, la route entre l'Arabie et la Méditerranée était barrée par les protégés de la France. Et voilà pourquoi, aujourd'hui, j'ai le regret de vous dire que S. M. le roi Faïçal n'a pas, quant à présent, l'allure d'un ami de la France.

D'après le traité de 1916, sur une de ces zones, il était sous le Protectorat anglais : c'était la zone de Bagdad ; sur l'autre zone, il était sous le Protectorat français, c'était la zone de Damas. Quelle est aujourd hui la pensée de Faïçal

si les accords de 1916 tiennent encore?

Où il en est, vous le savez bien : il s'est proclamé le roi des Arabes, il s'est proclamé à Damas le roi de toute la Syrie, il s'est proclamé le roi de Beyrouth, il s'est proclamé le roi de Jérusalem. Il a déclaré, dans son langage emphatique, qu'il aimerait mieux que périsse sa main droite, plutôt que de renoncer à Jérusalem. Et il a dit - car hier on ne vous a lu qu'une partie de la proclamation du Congrès syrien de Damas — il a dit : « Nous proclamons la fin de toutes les administrations militaires actuelles dans les trois zones... » - c'est-à-dire les zones françaises

... qui seront remplacées d'urgence par un gouvernement monarchique.

La fin des administrations militaires dans les trois zones! Elle est vraiment un peu sans gêne la majesté du roi

Il est, paraît-il, appointé à 2 millions par mois de l'Angleterre et à 2 millions par mois de la France. C'est avec cela que l'on a des journaux! Et c'est peut-être ce qui explique pourquoi il y a dix journaux arabes à Damas qui soutiennent la politique de Faïçal. Deux millions permettent de payer bien des choses dans un pays où la vie n'est pas chère. (Rires)

Je ne veux pas insister sur les incidents qui se sont produits, car ils sont douloureux.

Assurément, nous aurions pu, aussitôt la signature de l'armistice, dire: « Voilà ce que sont nos prétentions en Syrie: nous entendons maintenir nos droits et défendre nos intérêts; nous entendons défendre ceux qui comptent sur nous; nous n'avons pas délivré du joug turc des populations asservies depuis tant de siècles pour les livrer au joug arabe qui, lui aussi, est un joug dur et sanglant. »

Si nous avions dit cela tout de suite, le roi Faïcal qui n'était pas roi ne le serait probablement jamais devenu.

Nous ne l'avons pas dit en temps utile.

Je sais que le Parlement peut compter sur M. le président du Conseil pour défendre là bas les droits de la France, mais enfin, je viens tout de même dire à la Chambre qu'il faut qu'elle sente le besoin qu'a la France de ces possessions lointaines, qu'elle sente qu'il y a là tout l'avenir de la Méditerranée française qui est en jeu. Voyons, est-ce que nous allons considérer que la France peut être réduite uniquement à ces grands et magnifiques ports des côtes de Provence et que le reste de la Méditerranée pourra désormais appartenir aux bolchevistes russes, aux Auglais, aux Américains ou à n'importe quelle autre nation, que cela ne nous regarde pas et que cela n'est pas d'un intérêt vital? Mais quand bien même il n'y aurait pas d'autres intérêts que celui-ci, la garde de la Méditerranée, la conservation de la primauté française dans la Méditerrapée, ce serait un intérêt de premier ordre.

Nous avons une frontière du Rhin, hélas! elle n'est pas constituée comme nous voulions qu'elle le tût. Est-ce que nous allons aussi, quand nous irons à Alexandrette, trouver une politique wilsonienne? Est-ce que, n'ayant pas eu tout ce que nous avions le droit d'avoir, l'ayant payé de notre sang, nous n'allons pas préparer-une bonne garde

alors que nous sommes vainqueurs?

Je le disais tout à l'heure, quand la France était trop loin pour soutenir ces populations opprimées, c'était que la France était vaincue. Aujourd'hui que nous sommes vainqueurs, la France va-t-elle commencer par renoncer à quelque chose qui est à elle? Il faut qu'elle garde la Syrie, parce que les Syriens l'y appellent, parce qu'il y a là-bas un peuple admirable qui a durement souffert pour que la France soit victorieuse, c'est le peuple du Liban. Quand j'entends déclarer, au nom du droit des peuples : « Il faudra que les Syriens prement comme roi un Bédouin qui n'avait jamais mis, avant la guerre les pieds en Syrie », je me demande vraiment comment il peut se faire que la formule des peuples disposant d'eux-mêmes, puisse couvrir d'aussi étranges procédés. Mais ils déclarent qu'ils veulent disposer d'eux-mêmes. Ecoutez leur voix : elle court toutes les chancelleries du monde. Ils ne veulent pas mourir. Sachez que le Liban est le protégé millénaire de la France!

Les habitants du Liban, pour ne parler que des événements les plus récents, ceux de 1914, étaient d'âme ardemment française et ils ont vu pendre 200 d'entre enx à Damas et à Beyrouth. Pendant la guerre, parce qu'ils avaient fait des vœux pour le succès de la France, ils ont été bloqués. Ah! le blocus! Il n'y a pas que le blocus de

la Russie. On a mis aussi du fil de fer barbelé autour du Liban et les Turcs ont fait mourir 200.000 habitants, femmes et enfants, de faim, pourquoi? Parce que le Liban, c'est la montagne, parce que le Liban n'a pas de plaines où pousse le blé, parce que le Liban n'a pas d'accès à la mer. C'était la vieille montagne où se brisa, au cours des siècles, l'armée de l'envahisseur arabe. Le Liban résista. Il resta intact avec sa foi, avec ses mœurs, avec sa liberté. Oui, la montagne, quand il s'agit de se défendre contre l'envahisseur, c'est la vie, mais quand il s'agit de se garder contre la faim, c'est la mort.

Voilà pourquoi 200.000 Libanais sont, pour l'amour de la France, morts de faim pendant la guerre sous le joug

turc. (Applaudissements.)

Aujourd'hui que la Turquie ne discute même pas pour savoir si on lui laissera quelque chose en Syrie — car il n'y a pas à ce sujet de revendication turque — nous n'irions pas sur la tombe de ceux qui sont morts pour nous comme nos soldats sont morts, nous n'irions pas y déposer le symbole de notre reconnaissance? En vérité, Messieurs, quelle serait la figure de la France?

Cette liberté, cette indépendance que réclame le Liban, au nom du Parlement, j'en suis sûr, on les lui a promises et on les lui donnera. (Applaudissements au centre et à

gauche.)

Le 10 novembre 1918, M. Clemenceau disait aux Libanais:

" Je sais la dure oppression qui a pesé sur vous. Je sais que la France doit vous apporter autre chose et cette autre chose, vous pouvez compter sur le gouvernement français pour vous la donner. »

Au nom du principe des nationalités, au nom des protestations qui s'élèvent de toutes parts par ses mandataires les plus autorisés contre le règne de Fayçal Ier, je demande à la France, la vieille protectrice, de rendre son indépendance au Liban, dont tant d'habitants se sont fait tuer pour elle. (Vifs applaudissements au centre, à droite et sur divers bancs à gauche.)

M. LE COMMANDANT DE GRANDMAISON. — C'est à l'instigation d'agents allemands, qui étaient à Beyrouth, qu'ils ont été massacrés.

M. Lenail. — Bien entendu, comme le dit notre collègue, là où les Turcs massacraient ceux qui s'étaient réclamés de la France, vous trouviez l'Allemagne.

Mes chers collègues, voulez-vous me permettre de vous citer un fait saisissant? Dans les premiers jours de la guerre, un émissaire allemand, à Damas, trouva sur le père lioyek, maronite, une lettre de M. Deschanel. Alors, on saisit ce correspondant de la France, on le mena sur la grand'place, la corde au cou. Avant que bascula l'escabeau qui allait le jeter dans l'autre monde: « Veux-tu crier vive l'Allemagne? » lui demanda-t-on. Ramassant toutes ses forces, devant la foule immense où se mêlaient toutes les races et toutes les religions, dans ce pays où l'on proclame roi Faïçal, Hoyek cria: « Vive la France! », donna un coup de pied dans l'escabeau et mourot ainsi pour le pays qui protégeait le sien. (Vifs applaudissements.)

Je voudrais, m'excusant d'être plus long que je ne devais l'être, vous dire que nos droits ne se bornent pas là.

De cette zone bleue obtenue à la France, par vos soins, Monsieur Aristide Briand, il reste une portion dont je ne crois pas que la France puisse se passer. Cette portion, c'est la Cilicie méridionale, en réalité l'extrémité de la Syrie, car la Syrie commence au désert d'Arabie et va jusqu'aux dernières pentes du Taurus. Cette Cilicie est habitée par des protégés de la France. On a peut-être un peu changé les statistiques, parce que, quand on massacre dans certai es races et dans certaines religions quelques centaines de milliers d'individus, on arrive à les rendre moins nombreux que ceux qui les massacrent. Dans ce

pays, il y a quelque chose que la France ne peut pas abandonner, c'est Adana.

Excusez-moi de faire un peu de finances. On dit que c'est la grande réforme que devra faire cette Chambre. ous devons en effet améliorer la situation financière, arriver à moins acheter au dehors afin que le billet de hanque ait plus de val-ur. Eh bien! Adana, c'est le coton. On dit qu'il ne faut pas aller faire des expéditions là-bas afin de rendre service à des financiers; je vous dirai dans un instant quel genre d'expédition il convient de faire, mais ne serait-ce pas moins coûteux pour le bas de laine français, pour la famille même du soldat qui se bat en Cilicie, de trouver sur les bords de la Méditerranée des produits qu'il n'achèterait pas à l'étranger, plutôt que de rester ici à crouler sous le poids de nos impôts dans un système d'improduction?

Voici un document intéressant : « Les besoins annuels de la France en coton atteignent 1.200.000 balles; quantité qui représente environ 4 milliards d'achats à l'étran-

Ces 4 milliards par au, nous ne les donnerions pas à l'Amérique, aux colonies anglaises si nous récoltions le coton à Adana.

M. EDOUARD BARTHE. - Voulez-vous me permettre de vous interrompre?

M. LENAIL. - Très volontiers.

M. EDOUARD BARTHE. - Je vous rappellerai qu'au cours de la précédente législature nous avons déposé, avec un certain nombre de mes amis, une proposition indiquant qu'il était d'un devoir national d'échapper à l'emprise des Américains au point de vue du coton.

Et vous voudrez bien vous souvenir que nous avons indiqué qu'en Indochine, au Niger, au Marce, au Sénégal et dans d'autres de nos colonies françaises, il y avait la possibilité de faire un champ merveilleux pour le coton. Nous indiquions même que dans quelques-uns de ces pays, le coton poussait à l'état spontané. Nous avons indiqué les moyens pour réussir. Exploitors nos colonies avant d'aller en conquérir d'autres. (Très bien! très bien! à l'extrême gauche.)

M. LENAIL. - Je savais bien que sur ce point de l'intérêt français, je ne terminerais pas sans avoir fait l'unanimité.

Eh bien! nous amé agerons nos colonies. Ce sera long, car elles ne le sont pas. En attendant, nous tâcherons de faire baisser notre change tout de suite avec le coton qui déjà vient a Adana.

Je n'ai point d'autre thèse à apporter au Parlement de mon pays; ce qui est dans la zone des droits reconnus à

la France, ne l'abandonnons pas.

Quelqu'un pourrait-il avoir une pensée contraire? Nous disons « ce qui est français » — parce que nous sommes victorieux — « nous ne l'abandonnerons pas ». A qui devonsnous quelque chose comme compensation? Est-ce aux vaincus? Est-ce aux alliés? Nous ne devons de compensation à

Et alors, si on ne nous donne rien, pourquoi donnerionsnous quelque chose? (Applaudissements au centre et à droite.)

M. ARISTIDE BRIAND. - Je m'excuse, messieurs, d'interrompre M. Lenail, mais il faut pourtant qu'on se décide à avoir une politique en Asie Mineure, particulièrement en Syrie et en Citicie. Si la France, n'y va pas, qui donc y sera?

M. LENAIL. - C'est la question.

M. ABISTIDE BRIAND. — Lorsque les Turcs y étaient, les popula ions, qui gémissaient sous leur joug, suppliaient qu'on les en débarrassât. Je me rappelle nombre de conférences, faites par des socialistes parmi les meilleurs et les plus éloquents, pour dénoncer cette situation et réclamer la libération de ces peuples.

Or, par quoi les accords de 1916 ont-ils été inspirés?

D'abord par le souci de sauvegarder les grands intérêts traditionnels et séculaires de la France, par la préoccupation légitime de lui garder, dans la Méditerranée, la large part d'influence qu'elle a le droit d'y avoir, mais aussi parce que les délégués les plus autorisés de ces populations de l'Orient - et c'était à l'honneur de mon pays qu'il en fût ainsi - venaient supplier celui qui avait alors la responsabilité de diriger le gouvernement de la France, de ne pas les abandonner, de jouer en Asie Mineure le rôle séculaire de protectrice et de libératrice qui a mérité à notre patrie, dans ces pays, la grande autorité et la confiance absolue dont elle y jouit. Oui, c'est sous l'influence de ces considérations qu'en pleine guerre, appliquant un principe que je croyais bon et qui consistait, au fur et à mesure que les événements se déroulaient, à régler entre alliés les questions qui devaient se poser entre eux à la fin de la guerre qu'au moment de l'expédition d'Orient, j'ai demandé à nos alliés anglais et russes que fussent établies les trois zones d'influence de la Grande-Bretagne, de la Russie et de la France. Quelle zone a été attribuée à notre pays?

Elle comprend la Cilicie, Adana, Mersina, Alexandrette, puis, en remontant, elle englobe une partie de la région arménienne - ceci à la sollicitation suppliante des Arméniens les plus autorisés - Diarbékir, les régions jusqu'à la pointe du lac de Van; plus bas, Mossoul... (Applaudissements.)

M. DE KERGUÉZEC - Ah! oui, Mossoul!

M. ARISTIDE BRIAND. — Eh oui! Mossoul, et cela pour des raisons d'ordre économique sur lesquelles je ne devrais pas avoir besoin d'insister. Mais, Messieurs, est-ce que, en France, nous ne ferons jamais que de la politique sentimentale? (Nouveaux applaudissements.) N'aurons-nous pas aussi, parfois, des vues sur les grands intérêts économiques auxquels la vie des nations est de plus en plus liée? Ne comprendrons-nous pas enfin qu'à l'heure actuelle c'est moins les solutions politiques internationales qui importent que celle des grands problèmes économiques? Aujourd hui, une nation n'est pas grande pa ce qu'elle possède politiquement un pays. Si elle ne le possède pas réellement, c'est-à-dire économiquement, il n'en résulte pour elle que des charges d'administration. (Applaudissements.)

Ne comprendrons-nous pas que demain, si la France victorieuse n'a pas su sauvegarder dans le monde entier ses intérêts matériels, si elle doit tomber, faute de prévoyance, dans le domaine économique, sous la sujétion d'autres pays, quoique victorieuse, elle sera, en réalité,

vaincue?

J'avais donc le droit et le devoir de me préoccuper de l'avenir et si nous avions étendu nos accords jusqu'à Mossoul, c'est parce que Mossoul, pour nous, était en quelque sorte un prolongement de l'hinterland d'Alexandrette : Alexandrette était le débouché indiqué des pétroles de cette region. Le pétrole! Ai-je besoin de commenter ce met, pour faire comprendre ce qu'il contient de promesses d'avenir pour le pays qui n'en sera pas démuni? (Nouveaux applaudissements.)

M. DE KERGUÉZEC. — Pourquoi n'avons-nous plus Mossoul,

M. ARISTIDE BRIAND., - Mais en réclamant pour mon pays sa part d'influence et d'intérêts en Asie Mineure, je n'étais mû par aucun sentiment d'impérialisme. Il a toujours été eloigné de nos préoccupations. Nous y allions, appelés par ces peuples, sollicités par eux, dans leur intérêt au moins autant que dans le nôtre. Nous agissions en conformité avec les grands principes qui ont dominé cette guerre.

Si nous ne nous étions pas sentis d'accord avec les populations, nous n'aurions rien fait pour nous imposer à elles. Tous ceux qui sont allés dans ces régions savent

comment y résonne le nom de la France.

Or, il se trouve par surcroît que la Cilicie est un pays d'une grande richesse.

Si nous n'y sommes pas demain, Messieurs, je pose alors cette question: Qui y sera? Et nous, une fois partis sous l'influence de fausses considérations de sentiment, quand nous y verrons d'autres installés à notre place, c'est alors que nous connaîtrons notre erreur, et que nous déplorerons les conséquences d'une faute désormais irréparable. (Vifs applaudissements.)

Nous saurons alors ce que nous aurons perdu, et nous

le regretterons amèrement, Trop tard.

Eh bien, oui! Messieurs, on l'a dit, la Cilicie, le coton, le coton dont nous manquons, c'est bien d'autres richesses encore. Nous aurons, dit-on, de la peine à nous y installer. Peut-être! surtout si nous y commettons des fautes. Mais je crois ces difficultés plus artificielles que réelles, et parmi elles, il en est, sans doute, qui sont suscitées pour nous détourner du désir de rester dans cette région. (Applaudissements.)

Eh bien! si nous ne sommes pas là en contradiction avec le vœu des peuples — et c'est cela qui est la réalité —...

M. LENAIL. - C'est cela!

M. ARISTIDE BRIAND. — ... Nous avons le droit d'y rester. Des accords ont été signés, en toute indépendance, entre nos Alliés et nous. Ils ont été longuement discutés, il n'y a pas eu surprise et, du côté de la France, le règlement de sa zone d'influence a été commandé par ses droits séculaires, les sacrifices immenses qu'elle a faits dans ces régions, par le fait que c'est sa culture, que c'est son exemple, que c'est son effort incessant qui ont appelé ces peuples à la civilisation dont ils jouissent et s'enorgueillissent. C'était, par conséquent, la consécration la plus haute, la plus noble, la moins discutable du service, le plus sacré des droits. (Applaudissements.)

Ce droit, il s'agit maintenant de savoir s'il entrera dans

les faits.

On a parlé de l'émir Faïçal, mais qui l'a installé où il est? C'est notre zone, pourquoi n'y étions-nous pas au moment où il fallait y être? Aux termes des accords signés, nous avions des droits et des devoirs dans toute cette région. Il ne fallait pas qu'il y eût carence; nous devions être là et si nous nous étions trouvés, à la première heure, au milieu de populations qui nous appelaient de leurs vœux ardents, qui ne demandaient qu'à se grouper autour de notre drapeau, qui attendaient de nous la sécurité, la vie, l'indépendance, aucune des difficultés que nous rencontrons maintenant n'aurait surgi; l'émir Faiçal serait à sa place, il y aurait été installé par nous, comme un administrateur agissant sous notre influence et notre contrôle.

C'est une situation qu'il faut rétablir maintenant, et je

ne crois pas que ce soit impossible.

Je reconnais que la tâche incombant à M. le président du Conseil, qui n'est pas responsable d'une situation qu'on a laissé s'aggraver, n'est pas aisée, et c'est notre devoir

de la lui faciliter. (Applaudissements.)

Je crois que ces difficultés peuvent s'aplanir si le Parlement, qui a entre ses mains le destin de la France, connaît la force de son action pour le maintien des droits de ce pays, s'il sait qu'en les affirmant il leur donnera un écho dans les pays de démocratie où l'on tient compte des vœux exprimés par les représentants d'une nation qui, comme la France, a rendu tant de services à la cause de la civilisation.

Si notre pays fait connaître que ses intérêts, consacrés par des accords signés par ses Alliés, doivent être respectés, comme il respectera lui-même ceux qu'il a signés, ces accords ne seront pas contestés. S'il surgit des points de difficulté entre la France et ses Alliés, je suis bien tranquille sur le résultat de la discussion. Un peu de bonne volonté et de bonne foi de part et d'autre amèneront la solution désirable.

Je me suis trouvé, au cours de la guerre, dans des moments parfois difficiles où les intérêts de nos Alliés et les nôtres pouvaient paraître en discordance, où il fallait se

réunir fréquemment, discuter pied à pied.

Je sais la puissance de discussion que peut mettre la grande et noble Angleterre au service de ses intérêts traditionnels; l'intelligence, l'habileté, la ténacité avec lesquelles ceux qui la représentent savent les faire valoir, mais je sais aussi la grandeur d'âme de ce pays et la noblesse de ses sentiments. Il arrive tonjours une heure où après des discussions prolongées, lorsqu'il faut faire des sacrifices sur ses intérêts particuliers, en vue d'une transaction nécessaire, ce n'est jamais en vain que l'on s'adresse à la Grande-Bretagne et aux hommes éminents qui la représentent. Lorsque notre gouvernement se trouvera devant elle avec la force que lui auront donnée les vœux exprimés par les représentants de la France, je ne doute pas du résultat.

L'Angleterre a toujours fait honneur à sa signature. S'il faut sur certains points accommoder les intérêts des deux pays, je m'en rapporte à l'intelligence, à la bonne volonté de M. le président du Conseil, à la bonne foi de nos Alliés pour réaliser une bonne solution. (Vifs applau-

dissements.)

M. Lenail. — La seconde et dernière partie de mon discours, c'est M. Briand qui l'a faite et j'en suis heureux. Je n'ai plus qu'à conclure et je conclurai dans le sens que ses dernières paroles indiquent. Nous nous entendrons avec l'Angleterre et peut-être ne nous sommes-nous jamais

véritablement mal entendus.

Comme vous vous êtes adressé à l'opinion française, nous nous adressons à l'opinion anglaise. Nous en avons le droit. Nous avons le droit de lui rappeler que la France qui, au cours de son histoire, eut tant de jolis mots, avait en août 1914 retourné le mot de Fontenoy et dit aux Anglais : « Si vous le voulez bien, nous allous tirer les premiers ». Ah! Qu'il en est tombé de petits soldats de France parce que, pendant un an, nous avons su tirer les premiers; qu'il en est tombé parce que les soldats de la 10° armée, de l'armée de Maud'huy, de l'armée Foch, barraient la route de Boulogne, puis la route de Calais afin que les pièces longues allemandes n'allassent pas sur le rivage français se braquer sur les côtes anglaises! Oh! qu'il en est tombé! Et il y avait dans la nuit, dans le sang, dans la mort, il y avait une consigne stoïque à laquelle la France n'a jamais manqué : « On ne passe pas! » Et jamais l'invasion n'a passé, et c'est à quoi l'Angleterre doit de n'avoir pas eu son territoire dévasté. (Applaudissements.

Aujourd'hui, me retournant vers ce peuple anglais qui s'est si admirablement battu, vers ce peuple fraternel parce que ensemble nous avons mêlé notre sang sur les mêmes points qu'il fallait défendre, je lui dis : Je vous en supplie, dites à votre opinion, dites à vos journaux, dites s'il le faut, à votre Gouvernement : laissez passer la France! Puis, m'adressant au Parlement dont vous disiez, Monsieur Briand, qu'il est qualifié mieux qu'aucun autre pour affirmer là les droits de la France, je lui dis : C'est vrai, vous êtes un Parlement comme jamais ni l'histoire de France, ni sans doute l'histoire du monde n'en a connu . (Mouvements divers.) Attendez, vous allez voir!!

Il est un premier point par lequel cette Chambre ne ressemble à aucune autre, c'est qu'une dizaine de ses membres ne sont pas revenus; ils sont allés tomber sur le champ de bataille, les députés français, pour que la France restât.

Il est un autre point par lequel elle ne ressemble à aucune autre : c'est que je vois devant moi des pères en deuil, dont les fils sont tombés, qui étaient tout leur espoir; et ceux-là tout de même, vous le pensez bien, ils ont, des droits de la France, de ses devoirs, une notion que peut-être jamais on n'avait eue, dans la douleur et dans le sang. Cette Chambre ne ressemble à aucune autre parce qu'il ya ici aussi, par centaines, des hommes qui se sont battus. Alors, en vérité, nous avons le droit de venir dire que nous parlors au nom de la France saignante et endeuillée, avec une autovité que jamais peut-être Parlement n'avait connue. Vous avons le droit de dire aux autres nations : mais regardez donc ce que nous sommes. Je ne veux pas, quant à moi que l'en vienne dire ici que nous sommes une nation épuisée, que nous ne sommes pas en mesure d'envoyer au grand soldat qu'est Gouraud, le Gouraud qui a pris Sedan, les quelques hommes qu'il demande.

Nous ne sommes pas épuisés. Mais regardez-nous donc. Notre nation en pleine sève, dont le sort inquiète ceux qui, hier, ont combattu avec elle, couvre de la splendeur de son effort tous les champs de l'activité économique. Pourquoi n'avons-nous pas eu une autre frontière que celle de Waterloo, pourquoi nous condamne-t-on à la frontière de la défaite, sinon parce que l'on sait que nous ne sommes pas près de mourir et que nous sommes l'extraordinaire

pays des grandes résurrections?

Au sortir d'un terrible effort, comme il nous arrivait parfois au sortir de la tranchée, nous sommes las et nous semblons parfois hésitants dans notre démarche; dans quelques années, le peuple français aura, à travers l'histoire, repris sa marche triomphale. Est-ce que, alors, certaines nations n'auraient pas peur que, cette fois, il de-

vienne trop grand?

Messieurs, ne nous abaissons pas; Messieurs, laissonsnous grandir par la victoire, laissons-nous grandir par les
conséquences de la victoire. Je vous en supplie, dites au
gouvernement, et que les journaux veuillent bien dire au
pays que, partout où la France a des droits, elle ne laisse
pas diminuer sa victoire, et, puisque sa victoire ne doit
pas être diminuée, j'adjure le Gouvernement de prendre
toutes les dispositions qui la pourront fortifier. (Vifs applaudissements. — L'orateur, de retour à son banc, reçoit des
félicitations.)

Les discours de MM. Jean Hennessy, Maurice Barrès et Ybarnégaray, qui ont succédé à celui de M. Lenail, n'ont pas touché aux affaires du Levant, et M. Millerand, quand il est remonté à la tribune, n'y a pas touché davantage. Il s'est contenté de remercier les différents orateurs qui se sont succédé à la tribune, comme ceux qui sont intervenus, de l'appui qu'ils ont apporté au ministre des Affaires étrangères, pour ses négociations.

« Ces négociations sont en cours (a-t-il ajouté), et c'est ce qui m'empêche de répondre à certaines questions qui ont vivement intéressé la Chambre et sur lesquelles j'espère être en mesure bientôt

de lui apporter des réponses précises. »

M. Gaston Deschamps n'a pas pu amener M. Millerand à en dire davantage. La discussion s'est terminée, par le rejet d'un ordre du jour présenté par MM. Varenne et Edouard Barthe, qui invitait le gouvernement à « répudier toute politique de conquête dans les pays du Levant ». Au contraire, un ordre du jour de confiance a été voté.

Les massacres d'Arméniens pendant la guerre et aujourd'hui. — Les récents événements d'Arménie ont amené M. Denys Cochin à s'occuper une fois encore de ses vieux clients les Arméniens et à montrer dans le *Figaro* du 7 mars, de quelle manière les Jeunes-Turcs ont

respecté pendant la guerre la vie des Arméniens

catholiques.

Le bilan qu'il établit après avoir recueilli, de la bouche d'un vénérable évêque arménien, des renseignements très précis, est vraiment effroyable. Voici, précisé et complété par un témoignage dont on ne peut pas suspecter la sincérité, tout ce que l'on savait déjà par des rapports issus de sources très diverses. Recoupement bien triste, hélas! mais dont on a le devoir de faire état. Aussi convient-il de reproduire ici le bilan dressé par M. Denys Cochin.

Sur 15 évêques catholiques, 10 sont morts: quatre de fatigue et de misère après déportation; cinq de mort violente, ceux de Mardin, Diarbékir, Kharpout, Malakia et Mouch. Msr Tchélebian, évêque de Diarbékir, a été enterré vivant jusqu'au cou, le bras droit sortant de cette tombe. Et les bourreaux lui criaient en riant: « Va, maintenant, bénis ton peuple! » Msr Katchardoulian, évêque de Malakia, a été à moitié brûlé vif avant d'être poignardé. Msr Maloyan, évêque de Mardin, refusant de se convertir à l'islamisme, a été abattu d'un coup de fusil.

Cent quarante prêtres ont eu le même sort.

Je n'ose donner un chiffre, pour les fidèles. Ils étaient 140.000 environ; on ne croit pas qu'il y ait 50.000 survivants.

Je n'ai parlé que des catholiques : c'est par centaines de mille qu'il faut compter les morts parmi les grégoriens.

Comment s'est opérée cette exécution de tout un peuple? Par la déportation subite, brutale, à pied, presque sans vivres; les colonnes lamentables poussées, pendant des semaines et des mois de marche, jusqu'aux confins de l'Arabie. Ainsi sont traités les nègres enlevés au centre de l'Afrique par les chasseurs d'esclaves. Encore l'intérêt oblige-t-il ceux-ci à ne pas laisser périr tout à fait de soif et de fatigue leur bétail humain.

Zor était un lieu de rassemblement indiqué comme terme du voyage. Là, beaucoup de ceux qui respiraient encore furent achevés. Le mutessarif de l'endroit tenait à honneur

d'exécuter les prêtres de sa main.

Et quel sut le prétexte de ces horreurs? Une mesure stratégique : éloigner du théâtre de la guerre, déclarée par le sultan contre nous, des gens soupçonnés d'aimer la France, leur protectrice. C'est agir prudemment, disait l'ambassadeur allemand Wangenheim au patriarche Zaven, qui le suppliait d'intervenir.

« Malheureusement, ajoutait ce diplomate, les Turcs sont maladroits. Dites-leur de prendre cet encrier et de le porter sur cette commode ; toute l'encre sera aussitôt répan-

due sur le tapis. »

Ainsi du sang arménien.

M. Denys Cochin ne s'est pas borné à faire de l'histoire. Après avoir résumé, comme on vient de le voir, l'œuvre de massacre accomplie par les Jeunes-Turcs à l'égard des Arméniens catholiques, il a constaté que les nationalistes agissaient aujourd'hui encore de la même manière. « C'était, nous dira-t-on, pendant la guerre. Mais la paix est faite, et l'évêque de Marache a disparu. » Et en s'appuyant sur des dépêches publiés dans le Times dès le début de mars, M. Denys Cochin montrait que les nationalistes turcs, en plein temps d'armistice, et à la veille de la paix, témoignaient pour les Capitulations et pour le Protectorat de la France à l'égard des catholiques de l'Empire ottoman aussi peu de respect que les Jeunes-Turcs pendant l'époque des hostilités.

La situation demeure toujours la même, et la leçon que les nationalistes musulmans ont reçue à Marache n'a malheureusement pas porté tous les truits qu'on était en droit d'en espérer. Il ne faut pas perdre de vue, en effet, que, dans toutes les parties de l'Empire ottoman, les événements sont en étroite corrélation les uns avec les autres; la démonstration de Constantinople, la proclamation de l'émir Faïçal comme roi de Syrie n'ont pas peu contribué, chacune à sa manière, à surexciter les esprits des nationalistes turcs. Aussi, tandis que les bandes de Marache, durement éprouvées, hésitaient à se reformer, même après le départ de la colonne française, d'autres intervenaient ailleurs.

C'est plus à l'Ouest, tout à fait au Nord de la Cilicie, que de nouvelles bandes de nationalistes se sont constituées. Là se trouve, aux sources du Séihoun et du Djihoun, un véritable nœud montagneux, très enchevêtré et difficilement accessible; pas de routes, bien entendu; seuls quelques chemins muletiers traversent cette région, suivis par les convois qui montent depuis la plaine d'Adana les marchandises dont les habitants ont besoin, et qui en rapportent des armes et des ustensiles fabriqués à l'aide des riches minerais de fer qu'exploitent les montagnards du pays. Hadjin, juchée par 980 mètres d'altitude sur une hauteur dominant la vallée d'un petit affluent du Gök Sou, une des deux branches principales qui forment le Séihoun, en face du Kermes Dagh, est une des principales agglomérations urbaines de ce district montagneux. C'est une petite ville d'environ 10.000 âmes, isolée au milieu des montagnes qui la dominent de toutes parts, accessible depuis la plaine cilicienne par un seul chemin muletier. L'enlever devait naturellement venir à l'idée des montagnards musulmans gagnés au nationalisme turc.

Aussi les autorités militaires françaises de la Cilicie ont-elles recu, à la fin de mars, de la petite ville assiégée depuis une date que nous ignorons, l'appel que voici:

Les Kémalistes nous ont bloqués de toutes parts. Ils ont distribué des armes à tous les villages turcs du voisinage. La situation est critique. Si vous ne nous dépêchez pas des renforts et des munitions, nous mourrons après avoir glorieusement résisté jusqu'au bout.

C'est pour tenir haut le drapeau français que nous combattons, et ce drapeau peut nous sauver si vous nous aidez. Dans le cas contraire, vous entendrez le cri de détresse et la plainte du sang des 6.000 Arméniens de Hadjin.

KAYIAN, TCHAYAN.

C'est à la date du 12 mars que cet appel fut envoyé; depuis, on a su que les femmes et les enfants avaient été évacués de Sis, le chef-lieu du district dont fait partie Hadjin, jusqu'à Adana et que des volontaires arméniens avaient tenté de se porter au secours de la ville assiégée, qui continuait à se défendre contre ses agresseurs. De rudes combats auraient eu lieu, à en croire des dépêches publiées dans les journaux britanniques et la délégation arménienne de Paris a reçu

d'Adana, à différentes reprises, des nouvelles représentant la situation comme très grave dans toute la Cilicie.

Si même on tient compte d'une tendance pessimiste bien excusable de la part des Arméniens, on ne saurait nier que la situation ne requière toute l'attention de ceux qui sont chargés d'assurer la sécurité de la Cilicie. De particulière importance, en effet, est la garde de ce pays situé au point de jonction des deux foyers d'incendie que sont, dans le Levant, les pays qui obéissent à Mustapha Kemal et les régions arabes sur lesquelles Faïçal exerce son influence.

Les Sionistes en Palestine. — Les Sionistes ont été péniblement impressionnés par la mort du capitaine juif Trumpeldor, tué par des Arabes dans une échauffourrée, à Tel-Haï, près de Metullah, au Nord de la Palestine. Mais ils s'enorgueillissent de la bravoure de ce jeune capitaine, qui, né en Russie, s'engagea dans l'armée anglaise, combattit à Gallipoli, ne voulut aimer que la Palestine, et aurait déclaré aux camarades qui le transportaient sur une civière : « Il est bon de mourir pour notre pays. »

Quelle que soit l'agitation arabe, nationaliste ou panarabique, partie de Damas, les Sionistes s'efforcent de se mettre à l'œuvre et d'améliorer le pays. Le Vaad Hazmani a lancé une proclamation aux Arabes, les priant de collaborer à la reconstruction de colonies et de régions dévastées par l'incurie séculaire et la guerre récente. « Les Juifs ne veulent pas exploiter les Arabes, a-t-il dit, mais travailler avec eux pour le bénéfice de tous. » On se souvient que le D' Weizmann un des chefs de l'organisation sioniste — eut plusieurs entrevues, en 1918-1919, avec l'émir Faïçal, et que celui-ci lui donna chaque fois l'assurance de ses sentiments amicaux : les Arabes et les Juifs doivent vivre en bonne intelligence et se compléter mutuellement; la prospérité de la Syrie et de la Palestine est à ce prix. Tout récemment encore, le 21 mars, le correspondant du Daily Mail écrivait de Damas, que l'émir aurait déclaré dans une interview récente : « être arrivé, avec le D' Weizmann, à une entente, qui les satisfaisait tous les deux. — Je suis prêt à mettre à exécution mes engagements », ajoutait l'émir.

* 4

La mission médicale sioniste « Hadassa » que les Etats-Unis avaient envoyée en 1918, demande à être rattachée à la Commission sioniste. Elle a ouvert une clinique dentaire à Jérusalem, pour les écoles enfantines.

Les Sionistes américains, loin de se désintéresser de l'œuvre entreprise en Palestine, commencent une campagne destinée à donner 3 millions de livres au « fonds de réparation de Palestine ». Un comité très important a été constitué; il comprend des Juifs et des non-Juifs. Parmi ses membres on compte MM. Newton D. Baker, secrétaire à la guerre; William G. Mc Adoo, gendre

du président Wilson, le cardinal Gibbons; Charles W. Elliett, président d'honneur de l'Université de Harvard; Nicolas Murray Butler, président de l'Université de Columbia, etc., etc.

Aux dernières nouvelles, l'agitation arabe serait devenue sérieuse en Palestine : le 2 avril, une procession arabe, entrant dans Jérusalem par la porte de Jaffa à l'occasion d'une fête musulmane, s'est disloquée aux cris de : « Les Juifs nous tirent dessus! »

Des combats à l'arme blanche ont eu lieu dans les ruelles proches de la porte de Jaffa. Les troupes britanniques ont rétabli l'ordre. Il y au-

rait 180 blessés et des morts.

Extrême-Orient

CHINE

Boycottage japonais et relations sinojaponaises. — Nous avons parlé à plusieurs reprises, au cours de ces derniers mois, des multiples actes de boycottage perpétrés par les Chinois contre les marchandises nipponnes. On sait que ces incidents répétés, provoqués par l'affaire du Chantoung, ont accru encore la tension qui existait déjà entre Chine et Japon; après une véritable crise provoquée par les boycottages de Fou-tchéou, les relations sino-japonaises se sont améliorées d'une manière sensible.

Dès le 31 décembre 1919, le gouvernement japonais a officiellement annoncé le retrait des navires de guerre envoyés par lui à Fou-tcheou; cette décision a été déterminée, a-t-il dit, par les « rapports récents qui indiquaient une situation meilleure et le rétablissement de la sécurité pour les résidents japonais et leurs biens ». En même temps, le gouvernement de Tokio a exprimé l'espoir que « les autorités chinoises maintiendraient l'ordre avec la plus grande vigilance afin de prévenir le retour d'incidents regrettables tels que ceux qui avaient obligé le Japon à prendre des mesures en vue de sauvegarder la vie et les biens de ses sujets résidant et trafiquant paisiblement en Chine ».

De son côté le Wai Kiao Pou a adressé aux autorités provinciales par télégramme circulaire, les instructions suivantes :

Le gouvernement japonais a présenté à notre ministre à Tokio, M. Tchouang Tsin-Ko une note dans laquelle il demande des explications au gouvernement chinois au sujet du boycottage persistant auquel sont soumises depuis plusieurs mois les marchandises japonaises du fait des marchands, des étudiants et de la population chinoise, sans que les autorités aient jugé à propos d'intervenir, et au sujet de l'indulgence dont ces dernières ont fait preuve à l'égard de toutes sortes de violences commises par les étudiants et les marchands qui, à la suite du regrettable incident de Fou-tcheou, ont recherché, brûlé et détruit les

marchandises japonaises. Le gouvernement japonais signale qu'il est du devoir du gouvernement chinois d'assurer la sécurité des commerçants étrangers, conformément aux stipulations du traité de commerce; et que, considérant ce mouvement de boycottage comme une manifestation de sentiments trop hostiles au Japon pour qu'il soit possible de n'en pas faire cas, le gouvernement japonais s'était vu contraint de notifier à la Grande-Bretagne, aux Etats-Unis et aux autres puissances à traité que par l'intermédiaire de M. Tchouang Tsin-Ko, chargé d'affaires de Chine à Tokio, le gouvernement chinois avait été invité à fournir des explications sur la méthode qu'il comptait adopter pour assurer le maintien des relations cordiales entre les deux pays; etc...

Le département des Affaires étrangères, ayant pris connaissance de cette note, adresse ci-joint des instructions à toutes les circonscriptions de la République pour qu'elles suggèrent les moyens d'interdire, de prévenir et de réprimer le hoycottage des marchandises japonaises, de faire comprendre à la population que de tels actes sont de nature à provoquer les plus sérieuses complications diplomatiques et de l'amener ain i à s'abstenir de donner libre cours à ses sentiments d'indignation. Les autorités de chaque circonscription sont priées de faire connaître télégraphiquement quelles mesures ont été ou vont être prises par elles pour arrêter la campagne de boycottage entreprise contre les marchandises japonaises.

ASIE ANGLAISE

La question du Califat. — La délégation des Musulmans de l'Inde a été reçue, le 10 mars, par M. Asquith, et. le 19, par M. Lloyd George (1). Etaient présents à cette dernière entrevue: M. Fisher, ministre de l'Instruction publique, et Sir Frédérick William Duke, ancien gouverneur du Bengale; M. Montagu était toujours absent. Le président de la délégation, M. Mohammed Ali, a fait valoir les arguments que nous connaissons déjà en faveur du maintien de l'intégrité de l'Empire turc et de la souveraineté du sultan, en tant que calife. La réponse du premier ministre a été empreinte de beaucoup de fermeté. Il a affirmé que la Turquie devait être punie, parcequ'elle avait massacré les Arméniens, et essayé de poignarder les Alliés, pendant qu'ils étaient engagés dans une lutte à mort. « Je ne comprends pas que M. Mohammed Ali réclame de 'indulgence pour la Turquie. Il réclame justice, elle aura justice. L'Autriche a eu justice, l'Allemagne a eu justice; pourquoi la Turquie échapperait-elle?... Y a-t-il une raison pour que nous appliquions à la Turquie une autre mesure que celle que nous avons appliquée à l'Allemagne et à l'Autriche? Je désire que les Mahométans de l'Inde se mettent bien dans la tête que nous ne traitons pas la Turquie sévèrement parce qu'elle est musulmane; nous lui appliquons exactement le même principe qu'à l'Autriche, qui est une grande nation chrétienne. » Sur la question du pouvoir temporel du calife, le premier ministre a déclaré qu'il ne voulait pas intervenir dans une discussion religieuse, où les

⁽¹⁾ Elle est en ce moment à Paris.

musulmans ne sont pas plus d'accord entre eux que les catholiques sur la question du pouvoir temporel du pape.

Un grand débat a eu lieu le 25 mars, à la Chambre des Communes, sur la politique extérieure. M. Asquith a traité la question de la Turquie et a été amené à parler du Califat. Si l'on autorise le sultan à rester à Constantinople, il faut que ce soit seulement à titre de chef religieux, et le gouvernement devra être remis entre les mains de la Ligue des Nations. « La conclusion à laquelle je suis arrivé est que, du point de vue du sentiment des Musulmans de l'Inde, le sort de Constantinople, bien qu'il ait pour eux un intérêt considérable et touche leur susceptibilité religieuse et traditionnelle, a, après tout, un caractère beaucoup plus vaste et très différent..... Les Musulmans ne regarderaient pas avec indiffé-rence, mais verraient vraiment avec répugnance et alarme l'établissement par une puissance chrétienne d'une souveraineté et d'une autorité directes sur n'importe quelle partie du territoire qui appartenait à l'Empire ottoman et qui comprend les Lieux Saints de la religion musulmane. Les rapports du Califat avec Constantinople sont relativement modernes. Autrefois, le calife a résidé d'abord à Damas, puis à Bagdad, ensuite au Caire; aucune de ces villes n'est considérée dans l'Inde comme comprise dans les Lieux Saints. Pas plus qu'aucune de ces villes fameuses, Constantinople n'a droit à un tel titre. »

Dans une lettre adressée, le 22 mars, par M. Mohammed Ali au Morning Post, nous relevons les phrases suivantes : « Nous sommes ici pour donner à ceux qui détiennent l'autorité ou l'influence l'avertissement le plus sérieux que jamais un groupe d'hommes ait été chargé de transmettre; ce n'est pas vain bavardage ou simple bluff de dire que l'Angleterre ne pourrait plus compter sur l'appui d'un seul croyant musulman, si un règlement était conclu avec la Turquie, sans tenir compte des obligations religieuses les plus formelles des Musulmans. Notre loyauté a toujours dépendu strictement du respect de notre foi. »

Le Conseil de la Ligue musulmane panindienne, réuni à Lucknow le 3 mars, a voté un ordre du jour exprimant son indignation et ses alarmes devant « l'accès frénétique de bigoterie chrétienne » qui s'est produit en Angleterre et la campagne du clergé anglais. « Si les chrétiens anglais persistent dans leur attitude, elle perpétuera des sentiments d'animosité et de haine envers le peuple anglais, poussant les mahométans à une action désespérée qui pourra avoir de très sérieuses conséquences, dont les chrétiens anglais seraient seuls responsables. »

Le Conseil a décidé de demander au « Premier »

et à M. Montagu que la délégation du Califat soit entendue par la Conférence de la Paix.

Faut-il prendre ces menaces au sérieux? Le Morning Post ne le pense pas. Dans un article de tête du 11 mars, il écrit : « M. Mohammed Ali abuse de notre crédulité, quand il veut nous faire croire que 250 millions d'Hindous sont mécontents et fâchés à cause de nos intentions vis-à-vis du calife. Il pourrait aussi bien nous dire que les presbytériens de l'Ulster sont pâles de rage à

cause d'une offense faite au pape. »

La grève générale n'a pas éclaté le 19 mars, comme les Musulmans l'avaient annoncé; mais tous les magasins indigènes de Delhi sont restés fermés en signe de protestation; une grande réunion a eu lieu, un ordre du jour fut voté en faveur du maintien de l'intégrité du Califat. Des manifestations analogues se sont produites à Lahore, Rangoon, Haïderabad et dans beaucoup de villes de l'Inde septentrionale.

Les troubles du Pendjab. - La Commission Hunter n'a pas encore publié son rapport sur les troubles d'avril 1919. La commission indigène nommée par le Congrès National Indien a pris les devants : nous avons son rapport sous

Comme on pouvait s'y attendre, les conclusions en sont très sévères pour le gouvernement de l'Inde. La Commission expose que la population du Pendjab était extrêmement mécontente de l'administration du gouverneur, Sir Michael O'Dwyer: il méprisait, dit-elle, les classes instruites de la population; pendant la guerre, il aurait employé des méthodes cruelles et violentes pour recruter des soldats et recueillir de l'argent. Les lois Rowlatt (1) augmentèrent le mécontente ment, mais il n'était pas question de renverser le gouvernement dans le Pendjab, et le mouvement Satyagraha (2) répudiait toute violence. L'arrestation de M. Gandhi, et la déportation de Satyapal et de Kitchlew, n'étaient nullement justifiées et mirent le feu aux poudres. Certes, il faut regretter et condamner les excès auxquels s'est livrée la populace; mais il n'y avait aucune raison de mettre en vigueur la loi martiale. Le massacre d'Amritsar fut un acte d'inhumanité calculé, dont la férocité est sans exemple dans l'histoire de l'administration anglaise moderne.

⁽¹⁾ On appelle Rowlatt Acls deux lois présentées au Conseil législatif en janvier 1919, à la suite du rapport de la Commission, présidée par le juge Rowlatt, qui sit une enquête sur les menées anarchistes. La première prévoit des mesures contre les personnes en la possession desquelles on trouverait des documents séditieux; la seconde donne aux autorités des pouvoirs spéciaux, qui ne doivent s'exercer que si les circonstances le demandent. Elles furent votées en mars 1919, mais la validité en était réduite aux trois années qui suivraient la conclusion de la paix. Elles n'ont jamais été appliquées.

(2) Satyagraha veut dire « Fidélité à la vérité ». L'association extrémiste de Bombay qui porte ce nom, avait demandé que la journée du 6 avril 1919 fût consacrée à une protestation muette par la prière et le jeûne contre le vote des lois Rowlatt.

Les condamnations prononcées par les tribunaux furent contraires à toute justice; certaines peines humiliantes « étaient indignes d'une adminis-tration civilisée et témoignent de la dégradation morale de ceux qui les avaient inventées.

La Commission reproche au vice-roi de n'avoir amais tenu compte des sentiments de la populaion; il a couvert le gouvernement du Pendjab, ans avoir fait d'enquête; il n'est jamais venu dans le Pendjab, même après les troubles; il a laissé ignorer au gouvernement anglais et au public la vraie nature de la répression; il a permis au secrétaire en chef du Gouvernement du Pendjab d'insulter le pandit Malaviya, dont les dires ont été confirmés par les témoins officiels euxmêmes : « Nous regrettons de dire que lord Chelmsford s'est montré incapable de remplir les hautes fonctions auxquelles il a été appelé et nous sommes d'avis qu'il devrait être rappelé. »

Pour réparer les torts faits à la population, purifier l'administration et empêcher le retour de semblables injustices officielles, la commission demande: l'abrogation des lois Rowlatt; la destitution de Sir Michael O'Dwyer, du général Dyer, du colonel Johnson, du colonel O'Brien, de M. Bosworth Smith, du Rai Sahib Sri Ram Sud, et de Malik Sahib Khan; une enquête sur la corruption de certains fonctionnaires, et leur renvoi s'ils sont reconnus coupables; la restitution des amendes infligées par les tribunaux spéciaux, et la suppression de toutes les indemnités imposées aux villes.

Il faut attendre le rapport de la Commission Hunter pour se faire une opinion impartiale.

On a célébré dans l'Inde entière la semaine anniversaire des massacres d'Amritsar. Il n'y a pas eu de troubles. Dans de nombreuses réunions on a voté des ordres du jour flétrissant la conduite des autorités et demandant que l'on mette à exécution les conclusions de la commission indigène nommée par le Congrès National.

Le Comité britannique du Congrès National réclame la nomination d'une Commission royale qui ferait sur les troubles du Pendjab une en-

quête complète et impartiale.

Les grèves. - D'après des renseignements fournis au Conseil du vice-roi, il n'y a pas eu dans l'Inde, ces temps derniers, moins de 86 grèves, dont 28 à Bombay.

Une grève sérieuse a éclaté aux usines métallurgiques de Jamalpore, au milieu de mars. Les grévistes ont essayé d'endommager la voie ferrée et ont lancé des pierres sur des camions qui transportaient des ouvriers. La troupe a tiré sur la foule qui refusait de se disperser : il y eut 15 victimes.

A la Chambre des Communes, le 10 mars, le colonel Amery, sous secrétaire aux Affaires étrangeres, a communiqué les renseignements fournis par le gouverneur des Îles Fidji sur les poursuites exercées à la suite de la grève. 138 hommes et l

14 femmes ont été condamnés, 40 hommes et femmes acquittés. Les condamnés avaient coupé des fils télégraphiques, endommagé des

ponts et blessé des soldats.

A Ahmedabad, les ouvriers des filatures ont demandé que leur salaire soit porté à 30 roupies par mois et la durée de la journée de travail réduite à 10 heures. Les patrons ont refusé. Les ouvriers se sont mis en grève le 2 avril. On craint un lock-out général.

La grève de Bombay. — C'est à l'intervention du gouverneur, sir George Lloyd, qu'est due la fin du conflit entre les filateurs et leurs ouvriers. Les grévistes sont loin d'avoir obtenu ce qu'ils réclamaient. L'accord s'est fait sur les bases suivantes : journée de 10 heures, augmentation de 20 0/0 pour les ouvriers à la journée, de 40 0/0 pour les ouvriers aux pièces, le mois de grève payé, fourniture de grain au prix coûtant, indemnité en cas d'accident, garantie raisonnable de soins médicaux gratuits. Ce qui a rendu les négociations difficiles, c'est le mécontentement des patrons devant une grève qui a éclaté comme un coup de tonnerre sans qu'aucune revendication ait été formulée; ils ont vu là une grave atteinte à la discipline, déjà trop

Le monde ouvrier de Bombay est d'ailleurs en effervescence, et les grèves nombreuses. Cela tient à des causes économiques; la principale est la difficulté qu'éprouve la classe ouvrière à se loger et la spéculation effrénée sur les loyers. Le gouverneur a préparé un vaste projet d'extension de la ville; mais cela entraînerait une dépense de 16 millions de livres sterling et demanderait au moins dix ans,

D'autre part, on manque de main-d'œuvre. La dernière récolte a été exceptionnellement bonne, la population rurale n'a pas besoin de venir

gagner sa vie dans les usines. On voit que la question ouvrière n'est pas moins épineuse dans l'Inde qu'en Europe.

Bibliographie

La Sibérie, colonie russe jusqu'à la construction du Transsibérien, par Maurice Courant, consul de France, professeur près la Chambre de Commerce de Lyon, professeur à la Faculté des Lettres de Lyon. Librairie Félix Alcan, Paris.

Cette brochure de 100 pages grand in-8°, paraît en son temps, au moment où les journaux nous annoncent que les Bolchevistes sont maîtres du Transsibérien. Le dessin de l'auteur a été « de réunir les principaux traits d'un tableau de la Sibérie » en nous présentant, dans un style clair et précis, la hardiesse des Cosaques explorateurs, et en retraçant la vie de la grande colonie russe.

Durant plus de trois siècles, les véritables pionniers de la civilisation, ce sont les promychlenniki, aventuriers, trappeurs, trafiquant surtout les fourrures. Au xvie siècle, les Stroganow préparent la voie au pouvoir central. Ils s'établissent au delà de l'Oural, étendent peu à peu leurs possessions, lorsqu'ils doivent faire face à une invasion de cosaques. Ceux-ci ne sont au début que des bandes armées, habitant les régions du Don et de la Volga et formées de réfugiés « aventureux des pays slaves, lassés de la tyrannie des nobles ou fuyant quelque châtiment, et pratiquant entre eux un communisme plus ou moins limité ». Vers 1580, un de leurs chefs, Ermak, remonte vers le Nord et conquiert sur les Tatars de Koutchoum Khan le royaume de Sibérie. Il s'établit sur l'Irtych à l'emplacement de Tobolsk. Par mesure de prudence, il sait hommage de sa conquête au tsar de Moscou. Malheureusement il meurt dans une expédition contre les Boukariotes.

Sa mort jette d'abord le trouble parmi les Russes; mais bientôt ils reviennent, reprennent les combats avec les tribus qui peu à peu se soumettent. On fonde Tobolsk et quelques autres villes, qui seront autant « de centres d'observation et de points de départ » pour de nouvelles conquêtes. Et l'auteur en montre la colonisation rayonnant au loin autour de Tobolsk.

D'abord dans les steppes du Sud, où les Russes trouvent un « rideau mouvant de peuples nomades à des degrés divers, qui sont une menace pour la Sibérie et la Chine et que plus de deux siècles de diplomatie et de luttes soumirent à l'autorité de Saint-Pétersbourg et de Pékin ».

Pendant ce temps, les tribus du Nord et de l'Est sont soumises à leur tour. Krasnoyarsk (1628), lakoutsk (1632), Irkoutsk (1652) sont fondées. Dejnev parvient en 1628 à la mer d'Okhotsk et à l'époque de Pierre le Grand (1715), toute la Sibérie du Nord et du Nord-Est est découverte et la colonisation commencée.

Tandis qu'étaient explorées les terres du Nord, les pionniers du Sud-Est, dont le plus célèbre est Chabarow, « faisaient des trouvailles non moins importantes ». Nertchinsk était fondée dès 1654, et, en 1689, étaient conclus avec la Chine des traités qui ont fait perdre à la Sibérie la vallée de l'Amour jusqu'au traité de Nanking (1843), mais qui, en apportant la paix, ont permis à la grande colonie de s'or-

ganiser et de s'enrichir en paix.

Au fur et à mesure de la découverte et de la fondation des villes, accomplies l'une et l'autre dès la fin du xviie siècle, les nouveaux territoires entrent dans le domaine des tsars. L'administration en est d'abord mauvaise. Pierre le Grand met fin au désordre en faisant d'Irkousik et d'Iakoutsk des centres de gouvernement. Mais c'est Speranski, le ministre d'Alexandre Ier, qui lui donne sa vraie organisation, appuyée sur les cosaques. Ceux-ci, tout en restant troupes régulières, sont chargés « des services administratifs et de police en même temps qu'ils forment dans le pays une sorte d'aristocratie distinguée par les traditions de discipline, par le bien-être et la bonne tenue des villages et des maisons. »

La population est formée de marchands russes et étrangers dont les transactions et voyages sont favorisés par des marchés et des foires, des routes et des relais, mais qui paient toujours des droits de douane. De bonne heure quelques marchands enrichis entreprennent l'exploitation des mines, la fonderie, la fabrication du drap; ils y emploient surtout des colons dont la condition équivaut à

celle des serfs.

L'agriculture se développe surtout au xviii siècle. Le paysan qui pratique soit l'élevage, soit la culture des céréales, n'est en général pas soumis à la coutume du « mir », mais doit fournir des corvées et des impôts assez lourds.

Ensin un dernier élément entre dans la composition de cette population : les déportés, criminels de droit commun, prisonniers de guerre ou exilés politiques.

Chez tous ces colons restés longtemps dans l'ignorance à cause du manque d'écoles, le clergé orthodoxe, dès la

début, essaie de relever la moralité. Mais les fêtes religieuses ne sont le plus souvent qu'une occasion d'ivrognerie. Le gouvernement officiel, tout en tolérant les cultes musulman, païen ou bouddhiste, favorise le ctergé orthodoxe, qui est son pionnier infatigable, son auxiliaire très précieux dans l'œuvre de la colonisation.

A côté de la population russe vit au début l'élément indigène. Celui-ci, moyennant le paiement du « yasak » et la prestation du serment de fidélité, garde une demiautonomie. Mais bientôt il fusionne avec l'élément russe, qui, malgré tout ce qu'on a pu dire, se montre doux et souple, si bien que « l'arrivée des Russes fut moins un changement politique qu'une révolution économique qui profita autant aux anciens habitants qu'aux nouveaux venus ».

De tous ces éléments est sorti le Sibérien, « âpre, intéressé, ardent religieux », mais fidèle à la métropole et pour qui son pays est « mieux qu'une colonie; c'est une suite, un fragment non détaché de la mère patrie ».

Cette unité, fortifiée encore par la libération des serfs (1861) et par la construction du Transsibérien (commencé en 1891) a résisté au trouble même où se dissout l'empire des tsars; et les mouvements anarchiques qui ont secoué les grandes villes de la Russie d'Europe se sont retrouvés dans tous les grands centres de la Sibérie.

Le travail de M. Courant se termine par un appendice relatif à l'histoire et aux divisions des « Cosaques » et aux « lignes » de forts à travers la Sibérie.

P. C.

LANCEMENT DU "COMMISSAIRE-RAMEL"

Le samedi 20 mars, au matin, a été effectué, dans de bonnes conditions aux ateliers de la Société provençale de Constructions navales, a la Ciotat, le lancement du grand cargo-boat Commissaire Ramel, destiné à la Compagnie des Messageries Maritimes.

Ce navire porte le nom du commissaire de l'Athos dis-

paru lors du torpillage de son bâtiment.

L'attitude de Ramel est de celles qui font que le récit scrupuleux, mais d'ailleurs forcément incomplet, des quatorze minutes qui s'écoulèrent entre le moment où l'Athos fut atteint par la itorpille et celui où il disparut prend figure de légende. En n'occupant pas la place qui lui était désignée dans l'une des embarcations du bord, Ramel fit déja plus que son devoir. Il fit ensuire montre d'un calme et d'un sang-froid qui sont parmi les manifestations les plus appréciables du courage; sa mort vint enfin couronner son attitude.

Les principales caractéristiques du Commissaire-Ramel sont les suivantes:

Longueur entre p. p., 145 mètres.

Largeur, 18 mètres.

Creux. 11 m. 40.

Capacité cubique utilisable en marchandises des cales et entreponts, 13.145 mètres cubes.

Port en lourd, 11.500 tonneaux.

Puissance de la machine, 4.000 chevaux.

Le Commissaire Ramel, le plus grand, croyons-nous, des navires qui ont été mis à l'eau en France depuis les hostilités, sera doté d'installations permettant la chauffe au charbon ou au pétrole. Lors de son achèvement, cette nouvelle unité sera vraisemblablement affectée par la Compagnie des Messageries Maritimes à sa ligne commerciale Anvers-Extrême-Orient, à la réorganisation de laquelle le Société apporte tous ses soins.

Le Gérant : A. MARTIAL.

PARIS. - IMPRIMERIE LEVE, RUE CASSETTE, 17.